

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Vendredi 6 décembre 2019**

9h30 en salle du Conseil

*- Ordre du jour -*

**1/ Approbation du procès-verbal des CA du 20 septembre 2019 et du 24 octobre 2019**

**2/ Informations générales**

- Accueil des nouveaux élus étudiants
- Chaire « Transformations de l'action publique »
- Contrat de plan État-Région

**3/ Questions Financières**

- Budget Initial 2020 (vote)
- Marché Prestations de service Nettoyage (vote)
- Sorties d'inventaire (vote)

**4/ Questions institutionnelles**

- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (vote)
- Conventions signées par le directeur de l'IEP de Lyon (information).

**5/ Questions Ressources Humaines**

- Campagne d'emplois 2020 (vote)
- Contingent CRCT au titre de l'établissement (vote)
- Critères d'évaluation pour l'attribution des congés pour projet pédagogique (vote)

**6/ Questions de formation**

- Règlement de l'examen d'entrée 1<sup>e</sup> année (vote)
- Création de deux nouvelles spécialités de 5<sup>e</sup> année (vote)
- Charge de mission pédagogique (vote)

**7/ Section disciplinaire (information)**

**8/ Rapport de Madame Hélène Surrel établi à la demande du président du conseil d'administration (information)**

**9/ Questions diverses**



## Procès-verbal Conseil d'Administration du 20 septembre 2019

### Membres présents :

*Collège des membres de droit et personnalités extérieures* : Gilles LE CHATELIER, Pierre-Henri VRAY

*Collège des membres de droit avec voix consultative* : Renaud PAYRE (Directeur)

*Collège des enseignants* : Jean SOLCHANY, Hélène SURREL, Jean-Louis MARIE, Harold MAZOYER, Thierry FORTIN, Emmanuel TAÏEB, Benjamin DUBRION, Béatrice JALUZOT (représentée jusqu'à 15h05)

*Collège des étudiants* : Baptiste BEGUINET, Louis CATREVAUX, Pauline BELLO, Pacôme DAVID-MAUDUIT, Augustin MATHEZ

*Collège des personnels BIATSS* : Walburga PUFF

*Invités permanents* : Delphine GARDETTE (Directrice générale des services), Aurélie BORDAS (Responsable du service finances et patrimoine), Charlotte QUELIN (Chargée des affaires juridiques et des partenariats), Jeanne PRAX (DGFIP), Elodie MARTINAND-LURIN (SIASUP - Rectorat de Lyon)

Invitée à cette séance : Martine HUYON (Responsable *Public Factory* et des partenariats de la Chaire « Transformations de l'action publique »)

### Membres représentés ou excusés :

*Collège des membres de droit et personnalités extérieures* : Michael PETERS (représenté), Olivier DUHAMEL (représenté), Patrick GÉRARD (représenté), Olivier MARION (représenté), Sarah PEILLON, Pierre BÉRAT, Pauline PETOT, Nathalie DOMPNIER

*Collège des membres de droit avec voix consultative* : Xavier EYMARD (représenté)

*Collège des enseignants* : Cécile ROBERT (représentée), Jean-Michel RAMPON (représenté),

*Collège des étudiants* : Clémence MASSACRIER (représentée), Yaël ASSAYAG (représentée), Thomas RION (représenté), Nina MOREL

*Invités permanents* : Nathalie BRUN (représentée), Jean-Charles FROMENT (IEP de Grenoble), Laure CHEBBAH-MALICET (Responsable des études), Vincent LE CALONNEC (DGFIP)

### Ordre du jour :

<b>1. Approbation du procès-verbal du CA du 14 juin 2019</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Informations générales</b> .....	<b>3</b>
2.1. Bilan des concours 2019 (focus sur le concours d'entrée en 1 <sup>e</sup> année) .....	3
2.2. Contrat de plan Etat-Région.....	3
2.3. Chaire « Transformations de l'action publique ».....	4
2.4. Enquête d'insertion professionnelle .....	5
<b>3. Questions institutionnelles</b> .....	<b>5</b>

3.1 Dossier de labélisation du projet immobilier <i>Public Factory</i> .....	5
3.2 Convention de partenariat avec la Métropole de Lyon relative au financement du projet immobilier <i>Public Factory</i> .....	8
3.3 Convention de partenariat avec la Métropole de Lyon relative au projet <i>Public Factory</i> .....	8
3.4 Convention relative au double diplôme avec Loughborough University.....	8
3.5 Convention relative au double diplôme avec Hong Kong Baptist University .....	9
3.6 Modalités de délibération à distance dans les instances de Sciences Po Lyon .....	9
3.7 Conventions signées par le directeur de l'IEP de Lyon.....	9
<b>4. Questions financières .....</b>	<b>10</b>
4.1 Budget rectificatif n°1 .....	10
4.2 Aide au logement pour les étudiants inscrits dans le double-diplôme avec le CFJ.....	11
<b>5. Questions de ressources humaines .....</b>	<b>12</b>
5.1 Règles d'attribution du complément indemnitaire annuel pour les titulaires.....	12
5.2 Liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020 .....	13
5.3 Modalités de surveillance aux examens.....	13
5.4 Liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charge administrative et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020 .....	14
<b>6. Questions de formation .....</b>	<b>15</b>
6.1 Règlement des études et des examens 2019-2020 .....	15
6.2 Test d'entrée en 4 <sup>e</sup> année pour les apprenants de formation continue : modalités 2020...	15
6.3 Test d'entrée en 4 <sup>e</sup> année : règlement.....	16
6.4 Test d'entrée en 4 <sup>e</sup> année : modalités 2020 .....	16
6.5 Test d'entrée en 2 <sup>e</sup> année : modalités 2020 .....	16
6.6 Création du secteur <i>International Public Affairs</i> .....	16
6.7 Convention de partenariat UJM – Faculté de droit : avenant.....	17
6.8 Cadre de la VAE pour l'obtention du diplôme d'IEP .....	18
<b>7. Questions diverses .....</b>	<b>18</b>

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

## **1. Approbation du procès-verbal du CA du 14 juin 2019**

Gilles LE CHATELIER soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 juin 2019.

**Vote** : le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Informations générales**

### 2.1. Bilan du concours d'entrée en première année

Renaud PAYRE rappelle que les Sciences Po de région intégreront ParcoursSup en 2020 avec des modalités de concours d'entrée en 1<sup>er</sup> année différentes du concours 2019.

Le bilan du concours commun aux 7 Sciences Po de région est présenté aux administrateurs. Une légère évolution du nombre de places à Sciences Po Lyon est constatée. Sur 240 places, 238 places sont pourvues.

La promotion 2019-2020 est répartie de la façon suivante : 190 étudiants sur le campus de Lyon et 48 sur le campus de Saint-Etienne.

Le taux de réussite au concours commun pour les bacheliers 2019 (8.36%) est moins élevé que pour les bacheliers 2018 (25.1%). Renaud Payre souligne l'importance d'accompagner les élèves de Première et de Terminale à la préparation au concours commun afin de réduire cette disparité de réussite.

Les statistiques relatives aux vœux d'affectation des candidats admis n'évoluent pas. 78.74% des admis obtiennent leur 1<sup>er</sup> vœu d'affectation et seulement 4.89% leur 3<sup>ème</sup> vœu.

Les moyennes des candidats admis conservent le même écart significatif d'une année sur l'autre. Les 100-150 premiers candidats obtiennent des notes très élevées ; puis la majorité des admis obtient une moyenne de 12 avec des notes proches les unes des autres. L'écart de moyenne est très faible entre le dernier candidat admis et le dernier candidat sur liste complémentaire. Ces résultats montrent l'exigence de ce concours.

La répartition par filière du baccalauréat des candidats admis révèle une surreprésentation de la filière Economique et Sociale. Cependant, le taux de réussite est équivalent entre les 3 séries. Quant à la répartition par sexe, le ratio reste similaire (60% filles / 40% garçons).

Enfin, concernant plus spécifiquement Sciences Po Lyon, les résultats sont comparables à ceux évoqués pour les 7 Sciences Po de région.

Renaud PAYRE précise que le taux d'admis boursier du secondaire reste plus faible que le taux d'admis boursier du supérieur. Avec l'entrée dans ParcoursSup, un taux minimal d'admis boursiers du secondaire sera défini par le ministère, il sera proche du taux de boursiers constaté sur les effectifs d'inscrits au concours...

Renaud PAYRE présente les résultats obtenus au concours commun dans le cadre du programme Egalité des chances et démocratisation (PECED). Le taux d'admission de 13,84% est bien supérieur au taux de 8,36% des candidats bacheliers 2019. Ces résultats démontrent l'importance du programme et de cette préparation, assurant une réussite au concours commun et en Licence.

Harold Mazoyer pose la question du nombre de candidats ayant pour 1<sup>er</sup> vœu Sciences Po Lyon.

Renaud PAYRE ne peut communiquer sur ces données mais il indique que Sciences Po Lyon peut être satisfait.

### 2.2. Contrat de plan Etat-Région

Le Contrat de plan Etat Région (CPER) entre dans une 1<sup>ère</sup> phase dite d'élaboration, engagée par l'Université de Lyon.

La direction de Sciences Po Lyon a décidé de présenter deux projets :

- Un complément de financement pour la Public Factory, de l'ordre de 200 000€ pour l'aménagement du bâtiment Blandan.
- Un dossier d'extension des locaux de Sciences Po Lyon. Cela concerne les bâtiments adjacents au bâtiment pédagogique, qui sont la propriété de la Ville de Lyon. Une partie de ces bâtiments accueille actuellement les répétitions de l'orchestre de l'Opéra de Lyon et une autre partie, autrefois occupée par Handicap International, les services de l'éducation du 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissement de la ville.

Le taux d'occupation de m<sup>2</sup> par étudiant de l'établissement est nettement inférieur au taux moyen des autres universités et grandes écoles.

Depuis le déménagement en 1999, La maquette des formations de l'établissement a évolué, passant d'une formation en 3 ans à 5 ans avec un net accroissement des effectifs. Renaud PAYRE précise qu'il devient nécessaire de trouver des espaces supplémentaires.

La demande de Sciences Po Lyon s'appuie sur des exemples de financement de nouveaux locaux pour d'autres Sciences Po de région notamment Bordeaux, Grenoble, Lille et Strasbourg.

Renaud PAYRE explique que ce projet d'envergure avait déjà été entrepris par ses prédécesseurs.

Ce dossier s'appuie sur un argument significatif à savoir une meilleure gestion des bâtiments publics actuellement sous occupés.

C'est une information en tout début de processus avec un certain nombre d'incertitudes, qui dépendent également de la volonté de la Ville de Lyon.

### 2.3. Chaire « Transformations de l'action publique »

Renaud PAYRE commence par spécifier le terme de chaire de recherche.

Dans certains établissements, une chaire est dédiée à une personne et correspond au recrutement d'un chercheur pour dispenser des cours voire un programme de recherche.

Pour Sciences Po Lyon, la chaire vise à développer un programme de recherche appliquée autour de la question fondamentale de l'action publique.

Le budget équivaut à 250 000€ annuel permettant ainsi de financer des contrats doctoraux, recruter des professeurs associés, accueillir des professeurs étrangers pour témoigner des évolutions de l'action publique à l'étranger.

Renaud PAYRE souhaite saisir l'opportunité de cette chaire pour enrichir le programme du Collégium et en bénéficier.

Le financement de la chaire se fera via des partenariats. Renaud PAYRE et Martine HUYON, responsable des partenariats de la chaire, rencontrent une série de partenaires potentiels.

A ce jour, quatre partenaires se sont engagés avec Sciences Po Lyon à savoir :

- la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui joue un rôle territorial important notamment avec la détention de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône. Le renouvellement actuel de cette concession incite la CNR à obtenir une expertise en Sciences humaines et sociales.
- la Direction nationale TER de la SNCF qui renouvelle sa marque et souhaite travailler sur son rapport aux territoires.
- Veolia Eau qui souhaite également étudier ses liens avec les collectivités territoriales.
- Le cabinet de conseils Mazars.

Renaud PAYRE signifie que des échanges sont en cours avec d'autres partenaires potentiels. Les administrateurs seront tenus informés de l'avancement du projet à chaque Conseil d'administration.

Renaud PAYRE rappelle que le financement de la chaire n'est pas au service des entreprises.

Il prend pour exemple le contrat doctoral attribué par les écoles doctorales concernées. Ainsi, la décision de financement de ce contrat reviendra aux enseignants-chercheurs. Par ailleurs, le contrat doctoral ne sera pas un contrat CNR. Il sera arrêté par un conseil scientifique et un conseil stratégique. Ce contrat aura d'intérêt seulement s'il est séquent aux différents partenaires en abordant des thèmes larges qui pourront nourrir des thèses en Sciences humaines et sociales.

Renaud PAYRE informe les administrateurs qu'une séance inaugurale de cette chaire aura lieu prochainement.

La chaire représente également un deuxième volet pédagogique de la *Public Factory* avec notamment l'animation de débats qui doivent témoigner de l'utilité des Sciences humaines et sociales dans le débat public.

## 2.4. Enquête d'insertion professionnelle

Renaud PAYRE présente les résultats de la 3<sup>ème</sup> édition de l'enquête d'insertion professionnelle. Le taux de réponse est légèrement inférieur à l'année dernière mais il reste fiable puisqu'il est supérieur à 75%.

En ce qui concerne la situation des diplômés, le taux de diplômés en activité est de 95% versus 89.2% l'année dernière.

Renaud PAYRE émet une prudence d'interprétation quant à cette comparaison car des éléments comme la conjoncture économique ne sont pas pris en compte

Le taux restant correspond à de la poursuite d'études, du doctorat, de l'inactivité ou de la recherche d'emploi.

Renaud PAYRE est satisfait de constater que la durée de la recherche d'emploi reste constante et n'excède pas les 3 mois. Ces données sont d'autant plus appréciables qu'elles démontrent que le marché de l'emploi est porteur pour les étudiants ayant suivi une formation en Sciences humaines et sociales.

La plupart des répondants en emploi ont signé un contrat de travail à durée indéterminée (55 %) et sont à temps plein.

Par rapport à l'année dernière, une distinction entre entreprises de droit privé et structures de droit public est toujours constatée. Sur le niveau de l'emploi, les effectifs baissent légèrement pour les catégories cadre et A.

Le salaire brut est en légère augmentation (+ 1500€ en moyenne) mais cela reste en dessous du salaire brut annuel moyen de la Conférence des Grandes Ecoles. Sciences Po Lyon a vocation à former aux secteurs publics dont les salaires sont moins élevés. Le levier pour augmenter ce salaire moyen est la professionnalisation avec notamment les périodes de stage et la *Public Factory*.

Quant au lieu de l'emploi, Renaud PAYRE note la légère baisse du nombre de répondants travaillant à l'étranger (-3 points)

Enfin, Renaud PAYRE émet un point d'alerte concernant l'évaluation de la formation. Les chiffres sont moins favorables avec un taux plus important de répondants estimant que la formation est à améliorer. Il rappelle que ces chiffres sont établis 18 mois après l'obtention du diplôme. Néanmoins il faut veiller à ce que cette tendance ne se confirme pas l'année prochaine.

Emmanuel TAÏEB demande si une ventilation qualitative a été réalisée pour expliquer le taux d'une formation « à améliorer ».

Delphine GARDETTE explique que les répondants avaient la possibilité de formuler un commentaire mais qu'aucune analyse n'a pu être faite pour l'instant par manque de temps.

## **3. Questions institutionnelles**

### 3.1 Dossier de labélisation du projet immobilier *Public Factory*

Renaud PAYRE présente les 3 prochains points *Public Factory* liés les uns aux autres et soumis au vote :

- Le dossier de labélisation
- Le financement du projet immobilier
- Le partenariat avec la Métropole de Lyon

La *Public Factory* est un projet, avant tout pédagogique, important pour Sciences Po Lyon.

A l'horizon 2021-2022, la *Public Factory* proposera à l'ensemble des étudiants en 4<sup>e</sup> année de travailler en mode projet, en situation réelle et avec un encadrement inédit qui permettra de croiser différentes disciplines dont certaines ne sont pas traditionnellement enseignées à Sciences Po Lyon (design de services, design des politiques publiques). Cet encadrement sera toujours en lien avec des enseignants de l'établissement qui proposent de l'animation de projets et de la formation à la gestion de projets.

La *Public Factory* est lié à un objectif de positionnement de l'établissement, notamment auprès des collectivités dont la Métropole de Lyon qui est notre partenaire principal. L'intention est de présenter les Sciences humaines et sociales comme un ensemble de disciplines formant à la prise de décisions, au pilotage et à la mise en œuvre de projets en lien avec les services publics et le secteur public.

Aux prémices du projet, Renaud PAYRE rappelle qu'il a rencontré la Métropole de Lyon, présidée alors par Gerard COLLOMB. La Métropole de Lyon a marqué un vrai soutien à la *Public Factory*.

A l'automne 2016, un travail de recherche d'un lieu a été entrepris. Sciences Po Lyon et la Métropole de Lyon sont parvenus à un accord sur un bâtiment dans le parc Blandan, le bâtiment 7 qui ferme l'esplanade du parc.

Ensuite un travail de recherche de financement a été réalisé. Renaud PAYRE a tout d'abord échangé avec l'Université de Lyon en lien avec le projet de la Fabrique de l'innovation. Il a obtenu un financement à hauteur de 350 000€ Sciences Po Lyon assure un investissement de 700 000 €. Enfin, la Métropole de Lyon, qui votera ce point lors d'un prochain conseil de métropole, doit attribuer une subvention de 1.3 M€.

Le delta fera l'objet d'une demande dans le cadre du CPER.

Renaud PAYRE signifie que tout projet d'aménagement doit être présenté pour labélisation à l'autorité régionale compétente en matière d'immobilier d'Etat : la CRIP.

Le dossier de labélisation soumis au vote des administrateurs présente des éléments de programmation établis par la CET. Les locaux d'une surface de 800m<sup>2</sup> environ sont restés en l'état depuis sa dernière occupation par une caserne de gendarmes. D'importants travaux de réhabilitation garantis par un maître d'œuvre sont nécessaires ainsi que des travaux d'extension du bâtiment pour être en adéquation avec les différents usages de la *Public Factory* : salles modulables, salles de cours, espaces ouverts pour l'accueil des publics (associations étudiantes, agents administratifs, enseignants chercheurs).

Renaud PAYRE évoque le loyer du bâtiment. Ce point est traité par la Métropole de Lyon qui a demandé une évaluation du loyer aux Domaines de France. Le loyer devrait être supérieur à celui de la résidence du CROUS également situé dans le Parc Blandan mais il n'affectera pas le modèle économique de la *Public Factory*.

Renaud PAYRE présente ensuite la deuxième délibération relative au modèle de financement du projet immobilier avec la répartition évoquée précédemment.

Il rappelle que c'est un projet également porté par l'Université de Lyon avec la participation d'établissements en Sciences humaines et sociales. Sciences Po Lyon a signé des conventions avec l'ENS de Lyon, l'Université Jean Monnet, l'université Lumière Lyon 2, pour permettre aux étudiants de ces établissements de suivre les cours projets *Public Factory*.

Enfin, la troisième délibération présente la convention de partenariat avec la Métropole de Lyon. C'était la volonté des présidents successifs d'accompagner le projet pédagogique de la *Public Factory*. Depuis l'année dernière, la Métropole de Lyon propose divers projets aux étudiants de la *Public Factory*.

Pour l'année universitaire 2019-2020, Martine HUYON présente les deux projets confiés par la Métropole de Lyon :

- L'avenir du dispositif « Pass Culture étudiant » en concertation avec les étudiants et les institutions culturelles au regard des nouveaux usages (digitalisation, nouveaux types de spectacle...).
- L'évolution des services urbains avec les usagers et les agents de maintenance des collectivités territoriales face à des problématiques d'entretien et de renouvellement des espaces publics.

Renaud PAYRE mentionne les autres partenaires et projets développés :

- Le conseil départemental de la Nièvre avec un projet sur l'innovation sociale avec le cas des EHPAD.
- Les Hospices Civils de Lyon sur la question de l'amélioration des parcours de soin à

- l'hôpital pour les patients et les soignants.
- L'association Interconnectés et le cabinet Ocalia pour accompagner les territoires sur les problématiques de digitalisation et d'innovation numérique dans les organisations publiques.
  - L'Association des Maires Ruraux de France avec la question de l'avenir pour les services publics de proximité en milieu rural.
  - Enedis et l'Association des Maires Ruraux de France avec un sujet sur la transition écologique et l'économie énergétique des territoires ruraux.
  - La CAF et l'Adil de l'Ain avec un projet sur l'accès à l'habitat pour les jeunes de moins de 30 ans.
  - Le SGAR, dans la continuité d'un projet amorcé en 2018-2019 sur le thème de l'accueil de réfugiés en milieu rural ; et un second projet relatif à l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques de la ville.

La *Public Factory* permet une réelle professionnalisation des étudiants. Cette méthodologie de travail, en collectif avec un effectif restreint ouvre des opportunités professionnelles comme des stages voire des emplois.

Sciences Po Lyon offre ainsi une nouvelle voie de professionnalisation après le stage de 1<sup>e</sup> cycle et de fin d'études.

Renaud PAYRE souligne le soutien appuyé de la Métropole de Lyon pour la *Public Factory* et plus largement un soutien à l'Université de Lyon et à la question de l'innovation publique et des Sciences humaines et sociales.

Renaud PAYRE note le caractère inédit de cette reconnaissance du rôle des Sciences humaines et sociales dans les affaires publiques.

Helene SURREL fait remarquer la pertinence d'ouvrir ce projet à des étudiants d'autres universités partenaires.

Elle demande des précisions quant aux prochaines échéances relatives au projet immobilier, notamment sur la signature de la convention de partenariat entre Sciences Po Lyon et la Métropole de Lyon, ainsi que sur l'organisation éventuelle d'un évènement pour le lancement du projet.

Renaud PAYRE répond que les délibérations sont soumises au vote du Conseil d'administration de Sciences Po Lyon et également lors du prochain Conseil de la Métropole de Lyon.

Une proposition d'organisation d'un évènement présentant la programmation du bâtiment Blandan a été faite à la Métropole de Lyon. Cet évènement sera également associé au lancement de la Chaire « Transformations de l'action publique » afin de montrer le rôle de Sciences Po Lyon sur le volet de la formation et celui de la contribution à la recherche.

Sciences Po Lyon s'est engagé dans le rapport d'autoévaluation et le projet d'établissement remis au HCERES à se positionner plus fortement dans le champ de la recherche.

La direction est dans l'attente d'une réponse de la Métropole de Lyon.

Harold MAZOYER s'interroge sur les partenaires dans le domaine des Sciences humaines et sociales, notamment sur un éventuel partenariat avec l'ENSAL, école d'architecture de Lyon.

Renaud PAYRE précise qu'il a rencontré la directrice de l'ENSAL. D'autres établissements comme une partie des écoles du CHEL[s] ont marqué un véritable intérêt pour la *Public Factory* car c'est l'occasion de dialoguer autour de la gestion de projets et d'objets communs.

Ces éventuels partenariats sont envisagés. Cependant, le modèle économique doit être affiné afin de pouvoir ensuite développer d'autres projets.

Gilles LE CHATELIER met aux voix le dossier de labélisation du projet immobilier *Public Factory*.

**Vote** : le dossier de labélisation du projet immobilier *Public Factory* est adopté à la majorité par 20 voix pour et 5 abstentions.

### 3.2 Convention de partenariat avec la Métropole de Lyon relative au financement du projet immobilier *Public Factory*

Ce point ayant été abordé précédemment par Renaud PAYRE, Gilles LE CHATELIER met aux voix la convention de partenariat avec la Métropole de Lyon relative au financement du projet immobilier *Public Factory*.

**Vote** : la convention de partenariat avec la Métropole de Lyon relative au financement du projet immobilier *Public Factory* est adoptée à 20 voix pour et 5 abstentions.

### 3.3 Convention de partenariat avec la Métropole de Lyon relative au projet *Public Factory*

Ce point ayant été abordé précédemment par Renaud PAYRE, Gilles LE CHATELIER met aux voix la convention de partenariat avec la Métropole de Lyon relative au projet *Public Factory*.

**Vote** : la convention de partenariat avec la Métropole de Lyon relative au projet *Public Factory* est adoptée à la majorité par 20 voix pour et 5 abstentions.

Martine HUYON quitte la séance à 14h55.

### 3.4 Convention relative au double diplôme avec *Loughborough University*

Renaud PAYRE se félicite de l'avancée que constitue ce projet en matière de formation à l'international pour les étudiants de Sciences Po Lyon. L'établissement offre effectivement de larges possibilités de mobilité grâce à plus de 150 partenaires universitaires internationaux. Un travail de suivi considérable permet d'assurer une année de mobilité aux étudiants dans d'excellentes conditions d'études.

L'année de mobilité est une année pivot dans le cursus universitaire. Elle contribue à la renommée des IEP.

Sciences Po Lyon n'a pas fait le choix de monter des filières binationales ou des filières intégrées comme les IEP de Lille, Bordeaux, Toulouse et Aix-en-Provence. Le projet défendu est le développement de partenariat de double diplôme.

Le partenariat noué avec *Loughborough University* ainsi qu'avec la *Hong Kong Baptist University* s'appuie sur le modèle suivant : les étudiants auront la possibilité d'effectuer leur 5<sup>e</sup> année dans l'établissement partenaire. Cela induit un choix de secteur en 4<sup>e</sup> année et une deuxième année de mobilité permettant ainsi aux étudiants d'acquérir une double diplomation.

La réciproque s'applique. Sciences Po Lyon accueillera des étudiants de *Loughborough University* et de la *Hong Kong Baptist University* durant leur 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année de cursus universitaire, qui obtiendront également un double diplôme.

Il est donc proposé de créer un nouveau secteur appelé « *International public affairs* » dont le tronc commun de diplôme restera en français et le tronc commun de secteur sera proposé en anglais. Ce secteur sera réservé aux étudiants qui s'orienteront vers une double diplomation dans une université partenaire et aux étudiants internationaux accueillis à Sciences Po Lyon.

Renaud PAYRE spécifie qu'un double diplôme à l'international à un réel coût. Sciences Po Lyon veille à alléger la charge financière pour les étudiants et leur famille.

C'est pourquoi l'établissement a obtenu une réduction de 50% des frais de scolarité avec la *Hong Kong Baptist University*. Les discussions sont en cours avec *Loughborough University*.

Benjamin DUBRION demande le montant exact des frais d'inscriptions à la *Hong Kong Baptist University*.

Renaud PAYRE précise que ces frais ne concernent que l'année de diplomation (5<sup>e</sup> année) – la 3<sup>e</sup>me année étant une année d'échange, avec dispense réciproque de frais.

Hélène SURREL mentionne une remarque émise en commission permanente : ce coût reste moins élevé que certaines écoles privées de commerce.

Renaud PAYRE confirme que le montant à la charge de l'étudiant pour le Master le plus onéreux est d'environ 7500€.

Ce tarif négocié représente 50 % du coût normal du master.

Les étudiants seront informés des frais dans le cadre de ces doubles diplômes.

Gilles LE CHATELIER met aux voix la convention relative au double diplôme avec *Loughborough University*.

**Vote** : la convention relative au double diplôme avec *Loughborough University* est adoptée à la majorité par 18 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

### 3.5 Convention relative au double diplôme avec *Hong Kong Baptist University*

Ce point ayant été abordé précédemment par Renaud PAYRE, Gilles LE CHATELIER met aux voix la convention relative au double diplôme avec *Hong Kong Baptist University*.

**Vote** : la convention relative au double diplôme avec *Hong Kong Baptist University* est adoptée à la majorité par 19 voix pour et 6 contre.

### 3.6 Modalités de délibération à distance dans les instances de Sciences Po Lyon

Charlotte QUELIN explique que dans un souci de simplicité et de praticité, il est proposé aux membres du Conseil d'administration et du Conseil d'administration restreint de mettre en place la possibilité de délibérer à distance, par voie de messagerie électronique.

Cette modalité peut être envisagée que dans des circonstances exceptionnelles. Certains domaines comme le budget de l'établissement nécessiteront toujours un quorum physique.

Delphine GARDETTE précise que certaines demandes urgentes comme les demandes d'aides sociales pourront ainsi être traitées plus rapidement, l'établissement n'ayant que 4 conseils d'administration par an.

Gilles LE CHATELIER met aux voix les modalités de délibération à distance dans les instances de Sciences Po Lyon.

**Vote** : les modalités de délibération à distance dans les instances de Sciences Po Lyon sont adoptées à l'unanimité.

Béatrice JALUZOT rejoint la séance à 15h05

### 3.7 Conventions signées par le directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE mentionne les conventions signées depuis le précédent Conseil d'administration :

- Avec l'Université Jean Monnet, une convention de partenariat dans le cadre de la *Public Factory*.
- Une convention avec les éditions lyonnaises LIBEL pour la publication du Prix du mémoire, qui a été attribué pour la 1<sup>ère</sup> fois l'année dernière. Chaque année un mémoire de 4<sup>e</sup> année fera l'objet d'une publication.
- Le renouvellement de la convention du GIS « Moyen-Orient et monde musulman » avec le CNRS.
- Deux conventions attributives de subventions avec la région Auvergne Rhône-Alpes : l'une dans le cadre du dispositif Convention d'objectifs et de moyens 2019 pour le

développement de la formation tout au long de la vie. Sciences Po Lyon a bénéficié d'un financement permettant notamment la mise en place d'un accompagnement des apprenants à distance.

La seconde dans le cadre du dispositif Soutien aux coopérations universitaires et scientifiques internationales pour le développement du partenariat à l'Université de Virginie. Ce partenariat pourrait aboutir à un 3<sup>e</sup> double diplôme.

## 4. Questions financières

### 4.1 Budget rectificatif n°1

En premier lieu, Delphine GARDETTE aborde les autorisations d'emplois rémunérés.

. Un emploi supplémentaire, non prévu au budget initial 2019 voté au CA de décembre 2018, vient s'ajouter dans les emplois sous-plafond Etat. Il correspond à la création du poste de Martine HUYON pour l'encadrement de la *Public Factory*.

Le hors-plafond Etat, voté par le Conseil d'Administration, a été également légèrement réévalué du fait du recrutement d'un lecteur et d'un maître de langue à la rentrée 2019. Ce sont des étudiants en Master ou en doctorat qui effectuent 200 heures de cours en langue à Sciences Po Lyon. Cela permet ainsi de remplacer des vacataires et de garantir une cohérence pédagogique.

Ces ajustements ont un impact sur la masse salariale avec une augmentation de 42 000€.

Renaud PAYRE mentionne ensuite les recettes, en augmentation de 305 889€ par rapport au budget initial. Cette augmentation s'explique essentiellement par un prévisionnel de recettes inférieur aux encaissements.

Les principales recettes en augmentation sont les suivantes :

- Une augmentation liée aux encaissements effectifs de la Contribution Vie Etudiante et de Campus. L'Etat a reversé à chaque établissement une partie de la contribution à hauteur de 59€ par étudiant au lieu de 41€
- Un réajustement de +88 138 € selon le prévisionnel accordé par l'Agence ERASMUS.
- Les versements des soldes en 2019 et non en 2018 comme prévu, de conventions avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- Une augmentation de 39 600€ correspondant à une convention de mise à disposition avec l'ENS de Lyon.
- L'accroissement d'activités de la *Public Factory*.
- Dans le cadre d'un partenariat avec la Brown University, l'Université Lyon 2 reversera à Sciences Po Lyon la somme de 20 000€.
- Un réajustement des recettes provenant de la formation continue.

Quant aux recettes en diminution :

- La subvention pour charge de service public allouée par l'Etat à l'établissement pour l'année 2019 a été revue à la baisse de -10 088 €  
Delphine GARDETTE explique que c'est en lien avec la mise en place du complément indemnitaire annuel pour les agents titulaires. L'établissement a demandé une revalorisation de l'enveloppe indemnitaire pour les personnels administratifs. Une partie de cette revalorisation a été prise sur la subvention pour charge de service public. C'est un transfert d'enveloppes qui n'impacte pas le budget global de l'établissement.
- Dans le cadre de l'aide au site labellisé de préparation au concours commun en ligne TREMPIN, une partie des recettes de TREMPIN est reversée aux 7 Sciences Po de région. Ces recettes permettent notamment de financer le PECED.

Cette année, il y a eu une baisse du nombre de préparateurs TREMPIN, tout comme une baisse du nombre d'inscrits au concours commun, entraînant une diminution des recettes de - 5 000 €. Ce constat est difficilement explicable.

Suite aux modifications liées aux recettes, un réajustement des **dépenses** a été opéré en augmentation, aussi bien au niveau des autorisations d'engagement que des crédits de paiement :

- Une hausse des dépenses de masse salariale de 42 000€
- Une augmentation en matière de fonctionnement à hauteur de 260 000€ en autorisation d'engagement et 221 000€ en crédit de paiement.
- Une réévaluation des projets d'investissement notamment avec la rénovation des amphithéâtres, qui ont un coût plus élevé que le prévisionnel.

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 700 000€, nécessitent un prélèvement sur le fond de roulement. Cela explique le solde budgétaire déficitaire.

Delphine GARDETTE précise également que le résultat patrimonial est positif (+74 000€) et viendra couvrir une partie des importantes dépenses d'investissement programmées jusqu'en 2022-2023 avec notamment la *Public Factory* et le renouvellement d'infrastructures informatiques.

Jeanne PRAX mentionne que le budget rectificatif permet de poursuivre les projets de l'établissement malgré un gap important en matière de prévisions d'investissement par rapport aux comptes financiers de 2018 et 2017.

Renaud PAYRE confirme la nécessité de rénover les amphithéâtres, vieux de 20 ans.

Jeanne PRAX spécifie que ces investissements génèrent un prélèvement sur la trésorerie et sur le fond de roulement de 466 894€.

En dépit de ces prélèvements et à l'issue du budget rectificatif, le niveau de fonctionnement à la fin de l'année est de 1,3M€. Cela représente 3 mois de jours de fonctionnement de l'établissement.

Au niveau de la trésorerie, le niveau de fonctionnement est de 2.1M€, soit 5 mois de fonctionnement. Ces données sont supérieures au seuil prudentiel de fonctionnement, conseillé par le Ministère de l'Economie.

Jeanne PRAX affirme que l'ensemble de la trésorerie est soutenable

Pacôme DAVID-MAUDUIT fait part de son étonnement quant au coût élevé des rénovations des amphithéâtres qui semblent être similaires aux précédents.

Renaud PAYRE mentionne l'ensemble des rénovations effectuées :

- Les assises ont été changées.
- Une place sur deux est équipée d'une prise électrique.
- La sonorisation a été renouvelée.
- La régie a été déplacée afin qu'elle soit commune aux deux amphithéâtres.
- A la demande des étudiants, la chaire a été modifiée afin qu'elle soit modulable.
- Le nombre de places a été augmenté.

L'esprit du lieu a effectivement été conservé mais l'objectif était une mise à niveau des amphithéâtres et un meilleur confort.

Gilles LE CHATELIER met aux voix le budget rectificatif n°1.

**Vote** : le budget rectificatif n°1 est adopté à l'unanimité.

#### 4.2 Aide au logement pour les étudiants inscrits dans le double-diplôme avec le CFJ

La promotion d'étudiants concernée par le double diplôme avec le CFJ fait sa première rentrée durant cette année universitaire 2019-2020.

Renaud PAYRE rappelle les modalités de ce cursus.

Les étudiants peuvent intégrer ce double diplôme soit à l'issue du 1<sup>er</sup> cycle, soit en entrée directe via le concours de 4<sup>e</sup> année avec, à partir de 2020, un dossier spécifique à renseigner.

La formation se déroule à Lyon durant la 4<sup>e</sup> année avec des cours assurés par le CFJ, notamment des enseignements sur les techniques journalistiques renforçant ainsi la formation initiale de Sciences Po Lyon. La 4<sup>e</sup> année s'achèvera avec un stage.

La 5<sup>e</sup> année se poursuit au CFJ, à Paris, pour une période de 6 mois, de novembre à avril.

A l'issue de cette période, les étudiants feront un stage de longue durée.

Ce double diplôme engendre des frais d'inscription au CFJ – point évoqué lors des précédents Conseil d'administration.

Cependant, Renaud PAYRE fait valoir que le coût est moins élevé, avec une durée d'étude réduite en comparaison avec une poursuite d'étude au CFJ après l'obtention en 5<sup>e</sup> année du diplôme de Sciences Po Lyon.

La direction ne souhaitant pas de caractère désincitatif notamment pour les boursiers, elle propose ainsi une bourse d'aide au logement à hauteur de 1000€ pour couvrir une partie de frais de logement engagés par les étudiants à Paris.

Ce montant sera versé en 5<sup>e</sup> année sur présentation des justificatifs demandés.

Cette proposition permet ainsi d'accompagner la formation des étudiants à Paris dans les meilleures conditions possibles.

Emmanuel TAÏEB demande l'effectif d'étudiants concernés par ce double diplôme, notamment le taux de boursiers.

Renaud PAYRE mentionne une rentrée 2019-2020 avec un effectif de 14 étudiants. Les prochaines rentrées devraient se situer entre 15 et 25 étudiants maximum.

Le taux de boursier n'est pas connu. Cependant, Delphine GARDETTE fait savoir que ce taux est en moyenne de 30% à Sciences Po Lyon.

Gilles LE CHATELIER met aux voix l'aide au logement pour les étudiants inscrits dans le double-diplôme avec le CFJ.

**Vote** : l'aide au logement pour les étudiants inscrits dans le double-diplôme avec le CFJ est adoptée à l'unanimité.

## **5. Questions de ressources humaines**

### 5.1 Règles d'attribution du complément indemnitaire annuel pour les titulaires

Delphine GARDETTE présente les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA). Il s'agit de la mise en place d'un CIA, en supplément du régime indemnitaire mensuel. Il ne concerne que les agents titulaires de la fonction publique.

Il est proposé aux administrateurs de voter le cadrage de ce complément indemnitaire à savoir les montants maximaux et les montants planchers autorisés par catégorie d'agent.

Delphine GARDETTE précise que ce ne sont que des montants plafonds. Il appartient à la direction en fonction de l'activité professionnelle de l'agent, de circonstances particulières d'une année, de déterminer si un agent bénéficiera du CIA et le montant exact versé.

Gilles LE CHATELIER met aux voix les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel pour les titulaires.

**Vote** : les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel pour les titulaires sont adoptées à l'unanimité.

## 5.2 Liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020

Renaud PAYRE rappelle que ce point est voté chaque année en Conseil d'administration. Aucune évolution n'est à noter par rapport à l'an dernier.

Ce document est le pendant du référentiel de service car il s'applique aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, notamment les PRAG. Le référentiel est voté en Conseil d'administration restreint.

Gilles LE CHATELIER met aux voix la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020.

**Vote** : la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020 est adoptée à l'unanimité.

## 5.3 Modalités de surveillance aux examens

Renaud PAYRE explique cette délibération compte tenu de la complexité de la situation.

La situation est tout d'abord liée à l'évolution de la maquette pédagogique. Dans les IEP, et en particulier, à Sciences Po Lyon, le volume horaire d'enseignement est conséquent, entraînant ainsi un volume horaire de surveillance important.

Certains enseignants ont régulièrement fait part à la direction de ce nombre important d'heures de surveillance.

Puis, une forme d'inégalité est apparue car des enseignants n'effectuaient pas leurs heures de surveillance. Ces manquements ont fait l'objet d'un rappel des règles applicables à toutes et tous de la part du directeur ; d'autant plus que le service scolarité se trouvait dans une situation inextricable de gestion des heures de surveillance et que par ailleurs, certains enseignants se sont adressés dans un vocabulaire intolérable au personnel administratif.

Pour pouvoir déterminer un nombre d'heures de surveillance décent et contraignant pour tous, la direction a pris en considération les points suivants :

- Les règles, très diverses, mises en place dans d'autres universités et IEP.
- La complexité des services de Sciences Po Lyon, notamment les cours d'ouverture de 1<sup>er</sup> cycle et les cours spécialisés de 2<sup>e</sup> cycle.

La direction a donc fixé le nombre d'heures de surveillance à effectuer à 8 heures par enseignant-chercheur pour un service à temps complet.

Renaud PAYRE spécifie que pour un respect du principe d'égalité, et après des renseignements pris auprès des services du Rectorat, la direction ajoute une précision permettant l'application de cette délibération : les heures de surveillance relèvent des obligations de service. Si celles-ci ne sont pas respectées, il appartiendra au directeur de procéder à une retenue sur salaire.

Parallèlement, tout dépassement du service d'enseignement statutaire dû entraînera une augmentation du nombre d'heures de surveillance à effectuer.

Renaud PAYRE fait le constat qu'aucune autre possibilité ne pouvait être envisagée face à la situation.

Les absences de réponse aux sollicitations du service scolarité et le non-respect des modalités administratives pour la bonne organisation et planification des surveillances conduisent à la mise en place de ces mesures.

Par ailleurs, Renaud PAYRE souligne que cette solution a un coût pour l'établissement, puisque la proposition horaire faite ne permet pas de couvrir l'ensemble des heures de surveillances nécessaires et que des vacataires seront donc recrutés pour assurer le restant d'heures.

Renaud PAYRE conclut en affirmant son attachement au principe d'égalité et qu'aucune exception ne sera faite.

Emmanuel TAIEB fait connaître son vote contre cette délibération estimant que cette mesure n'est pas souhaitable, notamment pour son caractère coercitif.

Il mentionne le cas d'établissements, notamment un IEP, qui déchargent les enseignants-chercheurs de ces heures en faisant appel à des surveillants.

Il s'interroge également sur l'existence d'une mention spécifique aux heures de surveillance dans le décret de 1984.

Emmanuel TAIEB estime qu'un enseignant-chercheur doit consacrer plus de temps à la recherche et non à la surveillance d'examens car ce temps est déjà très limité. Il se demande d'ailleurs si les surveillances font réellement partie de leurs missions.

Il fait valoir que faire signer des feuilles d'émargement et accompagner les étudiants aux toilettes ne relèvent pas du travail des enseignants chercheurs. Il s'interroge également sur la pertinence de surveiller des épreuves réalisées par d'autres collègues.

Béatrice JALUZOT approuve le fait que les enseignants-chercheurs effectuent avec le personnel administratif des tâches communes comme la surveillance d'examens.

Elle attire l'attention des administrateurs sur la légalité de la retenue sur salaire car le mode de calcul paraît contestable, faute de précision.

Renaud PAYRE désapprouve les propos d'Emmanuel TAIEB relatifs aux tâches réalisées lors des surveillances et qui incomberaient à un agent administratif. Il refuse toute hiérarchisation de valeur du travail des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs et met en garde contre les conséquences sociales et relationnelles de ce type de considération.

Emmanuel TAIEB précise qu'il n'a aucun souhait de faire une hiérarchisation entre les différentes catégories de personnels.

Renaud PAYRE souligne la part considérable dédiée à la recherche à Sciences Po Lyon avec la mise en place de diverses mesures favorisant la recherche (aides à la Maison française d'Oxford, aides à la mobilité...). Il pense que 8 heures de surveillance annuelles n'entraveront pas le travail de recherche des enseignants-chercheurs.

Jean SOLCHANY indique que l'idéal serait effectivement ne pas effectuer de surveillance si la situation le permettait. Il désapprouve le fait que des enseignants n'assurent pas cette mission. Il précise également que de toutes les contraintes récentes qui empêchent de faire la recherche, celle-ci est de loin la moins fondamentale. Il affirme être favorable à cette mesure.

Renaud PAYRE réaffirme que le moteur de cette mesure est le principe d'égalité entre les enseignants.

Il alerte sur le fait que l'inégalité persistera si la délibération n'est pas approuvée.

Hélène SURREL demande si des informations ont été recueillies quant à la légalité de cette mesure. Elle approuve le principe, même coercitif, de cette proposition car elle regrette l'attitude de certains collègues qui ne surveillent pas les examens et ne participent pas au Grand oral. C'est un devoir du fonctionnaire.

Elodie MARTINANT-LURIN, représentante du Rectorat de Lyon, confirme le caractère légal de la mesure. Il appartient au directeur de l'établissement de fixer les modalités.

Gilles LE CHATELIER met aux voix les modalités de surveillance aux examens.

**Vote** : les modalités de surveillance aux examens sont adoptées à la majorité par 24 voix pour et 1 voix contre.

#### 5.4 Liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charge administrative et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020

La liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charge administrative et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020 ne présente qu'une seule modification par rapport à l'année dernière.

Il a été ajouté la fonction de directrice des Etudes occupée par Sophie FERMIGIER qui a intégré l'IEP de Lyon au 1<sup>er</sup> septembre 2019, après deux années de mise à disposition par l'ENS de Lyon.

Gilles LE CHATELIER met aux voix la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charge administrative et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020

**Vote** : la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charge administrative et plafonds applicables par fonction pour 2019-2020 est adoptée à l'unanimité.

## 6. Questions de formation

### 6.1 Règlement des études et des examens 2019-2020

Renaud PAYRE présente les principales modifications de cette nouvelle version du règlement des études et des examens :

- Changement d'intitulés de cours.
- Augmentation du volume horaire et évolution des modalités de la Conférence de méthode Projet professionnel.
- Précisions apportées quant aux modalités d'admission et de calcul de la moyenne annuelle en cas de rattrapage.

Renaud PAYRE précise que la situation s'est avérée complexe notamment lors des jurys de fin d'année 2018-2019. Le règlement des études et des examens mentionnait que seule la note de 2<sup>e</sup> session était comptabilisée, impliquant ainsi un nombre conséquent de disciplines à rattraper pour des étudiants.

Il a donc été décidé de comptabiliser dans la moyenne annuelle la note la plus élevée entre les deux sessions d'examens.

Renaud PAYRE rappelle aux représentants des étudiants que le redoublement est dérogatoire.

- Evolution des modalités de participation au Forum Métiers Stages Emplois.
- Mises à jour de divers éléments du règlement des études et des examens (volume horaire de certaines spécialités, maquette du DELUSA, contrat pédagogique avec l'EM Lyon...)
- Ajout des modalités relatives à la *Public Factory*.

Helene SURREL fait remarquer que le document soumis aux administrateurs ne permet pas un vote éclairé étant donné que les parties modifiées ne sont pas identifiables. Un suivi des modifications serait appréciable.

Delphine GARDETTE prend en compte cette remarque mais elle indique qu'un suivi de modifications rend le document illisible compte tenu du nombre important de modifications apportées.

Hélène SURREL soumet plutôt l'idée que la direction des études puisse fournir des éléments de contextualisation des modifications.

Gilles LE CHATELIER met aux voix le règlement des études et des examens 2019-2020.

**Vote** : le règlement des études et des examens 2019-2020 est adopté à l'unanimité.

### 6.2 Conditions d'accès, modalités d'organisation du diplôme de Sciences Po Lyon et tarifs applicables pour les candidats relevant de la formation continue

L'année 2019-2020 présente la 3<sup>e</sup> édition du test d'entrée directe en 4<sup>e</sup> année pour les candidats relevant de la formation continue.

Les modalités suivantes sont ainsi précisées :

- Le nombre de place à pourvoir par session : 15 places.
- Les conditions d'admissibilité et d'admission.
- La liste des spécialités ouvertes aux candidats en formation continue.

Gilles LE CHATELIER met aux voix les modalités du test d'entrée en 4<sup>e</sup> année pour les apprenants relevant de la formation continue, applicables à compter de la session 2020

**Vote** : les modalités du test d'entrée en 4<sup>e</sup> année pour les apprenants relevant de la formation continue applicables à compter de la session 2020 sont adoptées à l'unanimité.

### 6.3 Test d'entrée en 4<sup>e</sup> année : règlement

Il est proposé aux administrateurs d'adopter une nouvelle version du règlement du test d'entrée en 4<sup>e</sup> année, précisant son organisation, notamment pour les candidats au double diplôme avec le CFJ.

Le test d'entrée en 4<sup>e</sup> année comprend désormais deux épreuves d'admissibilité pour les étudiants résidant sur le territoire français avec une épreuve sur ouvrage et la remise d'un dossier personnel relatif au projet professionnel. Pour les étudiants effectuant leurs études supérieures à l'étranger, la phase d'admissibilité comprend uniquement la remise du dossier personnel.

Quant à la phase d'admission, elle se définit par une épreuve orale pour tous les étudiants.

Pour les candidats au double diplôme du CFJ, le dossier comprendra également des questions relatives au cursus du CFJ.

Gilles LE CHATELIER met aux voix le règlement du test d'entrée en 4<sup>e</sup> année.

**Vote** : le règlement du test d'entrée en 4<sup>e</sup> année est adopté à l'unanimité.

### 6.4 Test d'entrée en 4<sup>e</sup> année : modalités 2020

Concernant les modalités d'organisation du test d'entrée en 4<sup>e</sup> année, les inscriptions sont ouvertes du mercredi 08 janvier au mercredi 19 février 2020.

Les épreuves auront lieu le samedi 28 mars 2020.

Gilles LE CHATELIER met aux voix les modalités d'organisation 2020 du test d'entrée en 4<sup>e</sup> année.

**Vote** : les modalités d'organisation 2020 du test d'entrée en 4<sup>e</sup> année sont adoptées à l'unanimité.

### 6.5 Test d'entrée en 2<sup>e</sup> année : modalités 2020

Concernant les modalités d'organisation du test d'entrée en 2<sup>e</sup> année, dit « concours de sciences sociales », les inscriptions sont ouvertes du mercredi 08 janvier au mercredi 12 février 2020.

Les épreuves auront lieu le samedi 14 mars 2020.

Gilles LE CHATELIER met aux voix les modalités d'organisation 2020 du test d'entrée en 2<sup>e</sup> année.

**Vote** : les modalités d'organisation 2020 du test d'entrée en 2<sup>e</sup> année sont adoptées à l'unanimité.

### 6.6 Création du secteur *International Public Affairs*

Renaud PAYRE présente le nouveau secteur appelé *International Public Affairs*, mis en place dans le cadre des doubles diplômes avec les universités partenaires à Hong-Kong et Loughborough.

Ce secteur sera donc accessible aux étudiants des universités partenaires et aux étudiants de 4<sup>e</sup> année de Sciences Po Lyon inscrits dans un double diplôme. Il réunira un effectif réduit d'étudiants.

Afin de proposer des enseignements adaptés à un public non francophone, il est proposé d'ouvrir des cours en anglais.

La maquette de ce secteur s'articulerait ainsi :

- Un tronc commun similaire à la maquette de 4<sup>e</sup> année avec la mise en place d'un accompagnement des étudiants internationaux et le sous-titrage en anglais des vidéos des cours. Des tuteurs seront ainsi nommés dans l'ensemble du corps enseignants afin de soutenir ces étudiants dans leur suivi des cours du tronc commun.
- Les cours de secteur seront dispensés en anglais, par des enseignants volontaires de Sciences Po Lyon et également par des professeurs de l'université Jean Moulin Lyon 3, notamment pour le cours « *Making Defense Policy* » 3. Dès lors, des étudiants en Master à Lyon 3 pourront venir suivre ces cours à Sciences Po Lyon.  
Le cours « *International Public Affairs* » sera proposé par un professeur invité, éventuellement par le *fellow* du Collegium de Lyon.
- Des cours optionnels, principalement en lien avec le diplôme of French and European Studies.
- Un module dit « Outils » offrant de nouvelles possibilités qui auront un coût : la création d'un cours de langues française, l'ouverture à la *Public Factory*, un mémoire de recherche et enfin la mise en place d'un « *May-Term : multi-level governances and politics* » sur le modèle des universités américaines.  
Renaud PAYRE précise que le *May-Term* prévoit, sur une période de 15 jours, une session de cours sur un thème défini avec des rencontres de praticiens et une session de déplacements pour découvrir les institutions européennes ou internationales (Genève).

Renaud PAYRE remercie Walburga PUFF pour le travail accompli quant à l'organisation de ce secteur et les échanges avec les universités partenaires.

Gilles LE CHATELIER met aux voix la création du secteur *International Public Affairs*.

**Vote** : la création du secteur *International Public Affairs* est adoptée à la majorité par 19 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

#### 6.7 Convention de partenariat UJM – Faculté de droit : avenant

Il s'agit d'un avenant à la convention de partenariat avec la faculté de droit de l'université Jean Monnet. Renaud PAYRE explique que c'est une conséquence de la modification de la maquette de 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po Lyon, principalement la réduction du volume horaire de certains cours (30 heures au lieu de 36 heures).

Afin de compléter cette réduction du volume horaire, un module d'accompagnement à la méthodologie du droit sera dispensé aux étudiants de Sciences Po Lyon.

Gilles LE CHATELIER met aux voix l'avenant à la convention de partenariat avec la faculté de droit de l'université Jean Monnet de Saint Etienne.

**Vote** : l'avenant à la convention de partenariat avec la faculté de droit de l'université Jean Monnet de Saint Etienne est adopté à l'unanimité.

## 6.8 Cadre de la VAE pour l'obtention du diplôme d'IEP

Renaud PAYRE spécifie qu'il était nécessaire de fixer le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience compte tenu du nombre important de demandes.

Les conditions de recevabilité des demandes sont donc précisées à savoir :

- La réussite au test d'entrée en 4<sup>e</sup> année, spécifique aux publics de formation continue.
- La justification de cinq années d'expérience professionnelle.

Gilles LE CHATELIER met aux voix le cadre du dispositif de la VAE pour l'obtention du diplôme de l'IEP.

**Vote** : le cadre du dispositif de la VAE pour l'obtention du diplôme de l'IEP est adopté à l'unanimité.

## **7. Questions diverses**

Delphine GARDETTE présente la demande de remise de dette à titre gracieux à la suite d'une erreur de l'administration sur la rémunération d'un doctorant.

L'établissement avait obtenu un financement externe pour un contrat doctoral qui incluait des heures d'activités complémentaires en enseignement.

L'administration a commis une erreur en payant en supplément les heures d'activités complémentaires en enseignement à l'agent concerné.

L'agent a ainsi perçu une rémunération différente de celle initialement prévue, avec une somme indue de 2429.35 euros entre octobre 2018 et aout 2019.

La personne concernée a formulé une demande de remise de dettes de ce montant.

Les administrateurs peuvent proposer au directeur, qui est décisionnaire, de cette remise de dette à titre gracieux.

Gilles LE CHATELIER met aux voix la demande de remise de dette à titre gracieux.

**Vote** : la demande de remise de dette à titre gracieux est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h05.



## **Procès-verbal Conseil d'Administration du 24 octobre 2019**

### **Membres présents :**

*Collège des membres de droit et personnalités extérieures :* Gilles LE CHATELIER, Nathalie DOMPNIER, Patrick GÉRARD, Pierre-Henri VRAY, Olivier MARION, Sarah PEILLON, Michael PETERS, Pauline PETOT.

*Collège des membres de droit avec voix consultative :* Renaud PAYRE (Directeur)

*Collège des enseignants :* Jean SOLCHANY, Hélène SURREL, Cécile ROBERT, Harold MAZOYER, Thierry FORTIN, Emmanuel TAÏEB, Benjamin DUBRION, Béatrice JALUZOT, Jean-Michel RAMPON

*Collège des étudiants :* Baptiste BEGUINET, Clémence MASSACRIER, Pauline BELLO, Pacôme DAVID-MAUDUIT, Thomas RION

*Collège des personnels BIATSS :* Walburga PUFF

*Invités permanents :* Delphine GARDETTE (Directrice générale des services), Aurélie BORDAS (Responsable du service finances et patrimoine), Charlotte QUELIN (Chargée des affaires juridiques et des partenariats), Jeanne PRAX (DGFIP), Elodie MARTINAND-LURIN (SIASUP - Rectorat de Lyon)

### **Membres excusés :**

*Collège des membres de droit et personnalités extérieures :* Olivier DUHAMEL, Pierre BÉRAT

*Collège des membres de droit avec voix consultative :* Xavier EYMARD

*Collège des enseignants :* Jean-Louis MARIE

*Collège des étudiants :* Louis VATREVAUX, Nina MOREL, Yaël ASSAYAG, Augustin MATHEZ

*Invités permanents :* Nathalie BRUN, Jean-Charles FROMENT (IEP de Grenoble), Laure CHEBBAH-MALICET (Responsable des études), Vincent LE CALONNEC (DGFIP)

### **Ordre du jour :**

- 1. Aide exceptionnelle** .....Erreur ! Signet non défini.

Le quorum étant atteint, la séance a lieu à distance conformément à la délibération n°6-20190920 du CA de l'IEP de Lyon réuni le 20 septembre 2019.

## **1. Aide exceptionnelle**

L'assistante sociale du CROUS qui suit les étudiantes et étudiants de l'établissement a transmis une demande d'aide exceptionnelle d'un montant de 450 euros pour contribuer aux dépenses incompressibles pour une étudiante boursière sur critères sociaux et dans l'attente d'un accompagnement adapté.

Gilles LE CHATELIER met aux voix la demande d'aide exceptionnelle.

**Vote** : la demande d'aide exceptionnelle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à l'issue du vote.



## Budget initial 2020

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175,176 et 177,

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019,**

**Après avoir délibéré, a approuvé**

**Article 1 :**

Les autorisations budgétaires suivantes :

- 33.36 ETPT sous plafond et 17.80 ETPT hors plafond
- 6 657 738 € autorisations d'engagement dont :
  - o 2 741 450 € personnel
  - o 2 239 918 € fonctionnement
  - o 0 € intervention
  - o 1 676 370 € investissement
- 6 584 761 € de crédits de paiement
  - o 2 741 450 € personnel
  - o 2 166 941 € fonctionnement
  - o 0 € intervention
  - o 1 676 370 € investissement
- 6 839 784 € de prévisions de recettes
- 255 024 € de solde budgétaire (excédent)

**Article 2 :**

les prévisions comptables suivantes :

- 255 024 € de variation de trésorerie (abondement)
- 74 304 € de résultat patrimonial
- 309 294 € de capacité d'autofinancement
- 255 024 € de variation de fonds de roulement (apport)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Résultats des votes :**

Membres présents ou représentés : 28

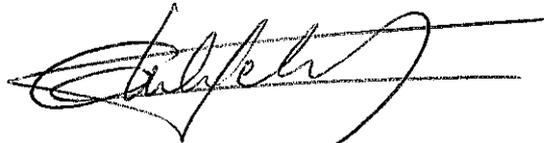
Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration



Gilles Le Chatelier



**BUDGET 2020**

**BUDGET INITIAL**

**CA du 6 décembre 2019**

## Note de présentation du Budget Initial 2020

La construction du budget initial 2020 a débuté avec la lettre de cadrage budgétaire (annexe 1) rédigée par le Directeur de l'IEP de Lyon et transmise le 24 juillet 2019 à l'ensemble des personnels de l'Institut. Des dialogues budgétaires entre la Direction, la responsable du service financier accompagnée des gestionnaires et chacun des responsables de sous CR se sont déroulés entre fin septembre et début octobre. Une consolidation dans un document unique de tous ces échanges a été réalisée permettant ainsi la dernière phase de construction du budget au format dit GBCP.

Avant la présentation des différents tableaux budgétaires, il est important de souligner que ce budget initial inclut une consolidation du plan pluriannuel d'investissement (immobilier et informatique) ainsi qu'un Projet Annuel de Performance (annexe 2).

Le PAP permet de décliner en actions pour l'année 2020 les objectifs fixés dans le cadre du volet spécifique du contrat de site et dans le programme de mandat du directeur.

### Tableau 1 – Tableau des emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois rémunérés par l'organisme et présente ces emplois en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT), il constitue une base de calcul pour la prévision de la masse salariale. Il est le fruit du document prévisionnel des emplois et crédits de personnel (DPGECP). Cet état répartit la masse salariale en deux catégories, les emplois sous plafond Etat et les emplois hors plafond. Précisant également les permanents comme les CDI et les non permanents.

Le tableau a été établi avec une prévision d'emplois sous plafond et hors plafond supérieure à celle de 2019.

L'augmentation du nombre d'ETP pour les emplois sous plafond à 33,3 est principalement due au transfert de l'intégralité des supports de PAST (Professeur Associé en Service Temporaire) soit 2.5 ETP du plafond du titre 2 vers celui du titre 3 ainsi qu'à la création de deux supports d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche).

### Tableau 2 – les autorisations budgétaires

Ce tableau vise à présenter les autorisations budgétaires en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP) et les prévisions de recettes par catégorie, globalisées, d'une part, et fléchées, d'autre part.

Ce tableau présente un solde budgétaire qui résulte de la différence entre le montant des prévisions de recettes encaissées (RE) et le montant prévisionnel des paiements (CP) sur l'exercice. Pour l'année 2020, **le solde budgétaire est prévu excédentaire et à hauteur de 255 024 €**

Le montant des AE et des CP en fonctionnement est différent car l'établissement a souscrit des contrats pluriannuels avec les sociétés, SPIE Communication en 2017, CM CIC Leasing (Location des copieurs) en 2018 ainsi que l'Université de Lyon (Licence EES), Apsytude pour

ne citer qu'eux en 2019 et enfin un marché pour l'électricité sera signé avec la Direction des Achats de l'Etat en 2020. La souscription consomme l'intégralité des AE alors que les crédits de paiement sont consommés sur plusieurs années.

- Les Autorisations d'engagement et les Crédits de paiement

Les dépenses de l'IEP de Lyon s'articulent autour de cinq axes :

Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement par grands axes	
Fonctionnement général	5 725 714,36 €
Formation	469 636,20 €
Recherche	138 500,00 €
Vie étudiante	127 910,00 €
Bibliothèque	123 000,00 €
Total en CP	6 584 760,56 €

- Le fonctionnement général représente 87 % du budget global de l'établissement, car il regroupe tout d'abord les dépenses de fonctionnement (1 310 394.36 €) et d'investissement (1 673 870€) des services de l'Institut comme l'informatique, le patrimoine, la communication, la formation des personnels, la prévention, la stratégie et partenariats, la mobilité internationale et le service général. Ce budget tient également compte de l'ensemble des dépenses du Campus de Saint Etienne, hors vie étudiante, sur la base des coûts complets calculés pour le projet ainsi que les dépenses liées au projet de la Public Factory.  
Surtout, La majeure partie de ce budget, soit 48 %, est composé de la masse salariale (hors agents payés par l'Etat car l'Institut n'est pas RCE).  
Le budget global du fonctionnement général augmente de 27 % par rapport au dernier budget rectificatif 2019. Principalement en raison d'une augmentation de la masse salariale de 298 k€ pour l'année 2020 en lien avec le transfert de postes évoqué précédemment (pour rappel 2 442 865 € montant prévisionnel dans le cadre du budget rectificatif 2019) et de l'augmentation de 894 k€ des investissements, en grande partie financée par des recettes nouvelles.
- La formation regroupant les dépenses de fonctionnement des formations de l'Institut. En majorité, les formations auront un budget équivalent à l'année 2019. En 2017, il avait été décidé que les formations accueillant des apprenants en formation continue se verraient allouer 40 % du montant de l'inscription sur leur ligne budgétaire de fonctionnement. Cette répartition sera maintenue en 2020 (soit un montant total de 13 066 € affectés au budget de fonctionnement des formations).
- La recherche aura un budget global en baisse de 10k€ du seul fait de la baisse conjoncturelle du nombre de contrats : l'IEP aura moins de projets Région ainsi que de crédits IUF à gérer. Les dotations de laboratoires IAO, ELICO et TRIANGLE sont

maintenues. La commission scientifique de l'Institut bénéficiera de crédits supplémentaires (+ 5 500 €).

- La vie étudiante. Les crédits sont issus de la CVEC (75k€) ainsi que de la dotation accordée par l'établissement (52 k€). Ils sont dédiés principalement aux subventions aux associations, aux aides sociales, à la Commission de la Vie Associative et aux transports.

Concernant l'utilisation de la CVEC, la proposition de budget suivante a été validée lors de la commission CVEC du 17/10/2019 :

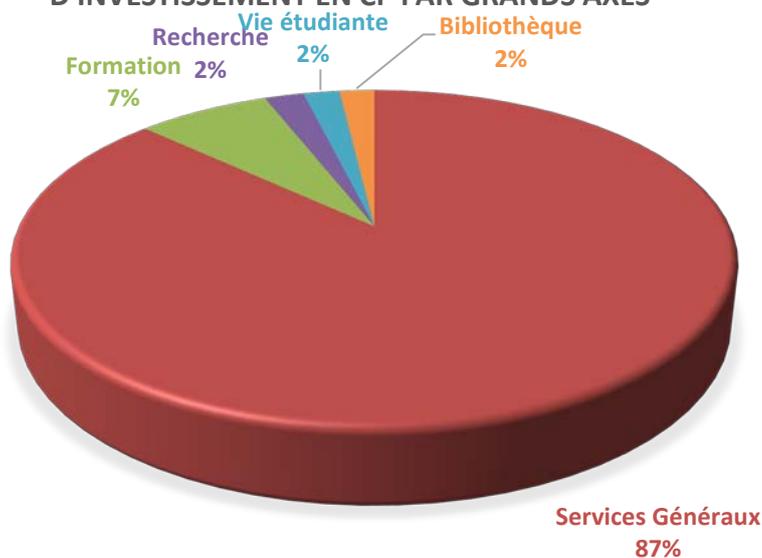
<b>Dépenses (prévision/proposition à la date du 1er octobre 2019)</b>	<b>119 365,00 €</b>	cette ligne est la somme des dépenses identifiées/proposées ci-dessous
part pour médecine préventive (6,15€ par étudiant)	10 455,00 €	dépense contrainte
part pour projets étudiants (12,3 € par étudiant)	20 910,00 €	montant minimum fixé par la réglementation (30% de 41 € par étudiant) - 2 par an
Apsytude	25 000,00 €	montant nécessaire pour maintenir le dispositif existant + 5000 euros pour des consultations supplémentaires
contribution sport non noté (Lyon2 et UJM / 20 € par étudiant)	3 000,00 €	dépense contrainte
investissement pour rénovation locaux associatifs (à reconduire en 2021 )	30 000,00 €	proposition de financer sur 2 ans le coût de rénovation des locaux associatifs (l'intégralité de la dépense serait faite sur 2020 par l'établissement)
Aide sociale	2 000,00 €	proposition de montant supplémentaire / aux 5000 € déjà prévus sur le budget IEP (en 2019, le montant des demandes est inférieur à 5000 €)
contribution infrastructures sportives pour Assos	10 000,00 €	En lien avec la révision des tarifs de location appliqués par Lyon2 depuis la rentrée 2019 - un nouveau modèle économique est à trouver par les asso sportives
Actions de prévention	5 000,00 €	Actions portées par les associations + coordination administrative
Fond tarification solidaire événements associatifs	10 000,00 €	Demande avec la subvention annuelle sur preuve d'une tarification solidaire appliquée
transports entre les campus (pour évènements sans lien avec la scolarité)	3 000,00 €	Une organisation administrative est à trouver
contribution AS Lyon2 (à confirmer)	x ?	discussion en cours avec Lyon2 pour permettre à nos étudiants de continuer à participer aux compétitions universitaires via l'AS Lyon2

recettes 2018	13765,75
---------------	----------

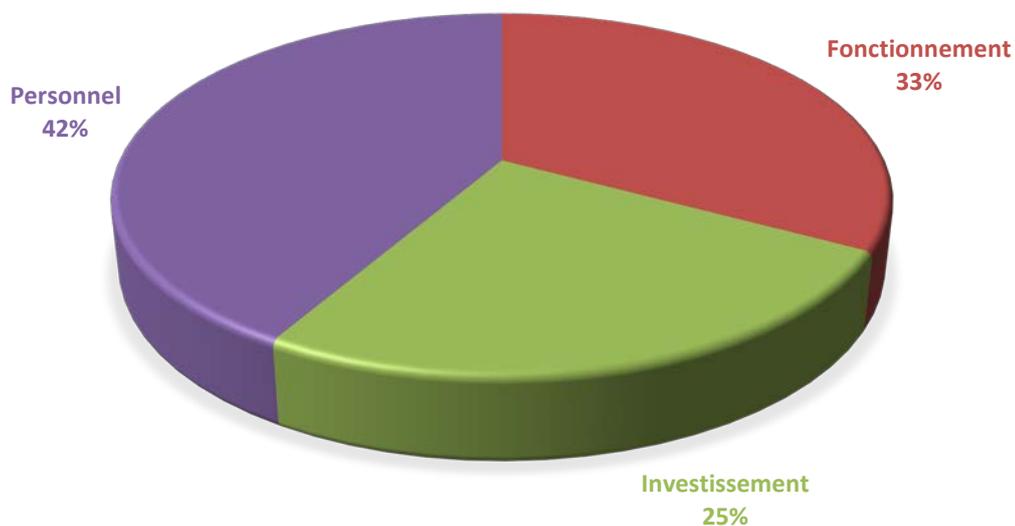
recettes 2019 ( 68752,07 € acquis +27625 € en prévision)	96427,07
recettes 2020 (prévision)	74550
dépenses 2019 (à la date du 1er octobre 2019)	51000
<b>Crédits disponibles (à la date du 1er octobre 2019)</b>	<b>133742,82</b>

- La bibliothèque se verra dotée d'un budget de fonctionnement en hausse de 5000 €

### RÉPARTITION DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN CP PAR GRANDS AXES



### RÉPARTITION DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES EN CP PAR GRANDES MASSES



- Les prévisions de recettes

Les prévisions de recettes de l'établissement seront en hausse par rapport au dernier budget rectificatif 2019 pour l'année 2020 (+ 1 963 447.66 €). En 2020 l'Institut encaissera des recettes d'investissement (1 622 100 €) dans le cadre du plan campus (872 100€), des projets liés à la Public Factory avec le soutien de l'Université de Lyon (350 000 €) et de la Métropole de Lyon (200 000 €), et du déménagement de la Cafet U' avec le soutien du CROUS (100 000 €) et de la Région Auvergne Rhône Alpes (100 000 €).

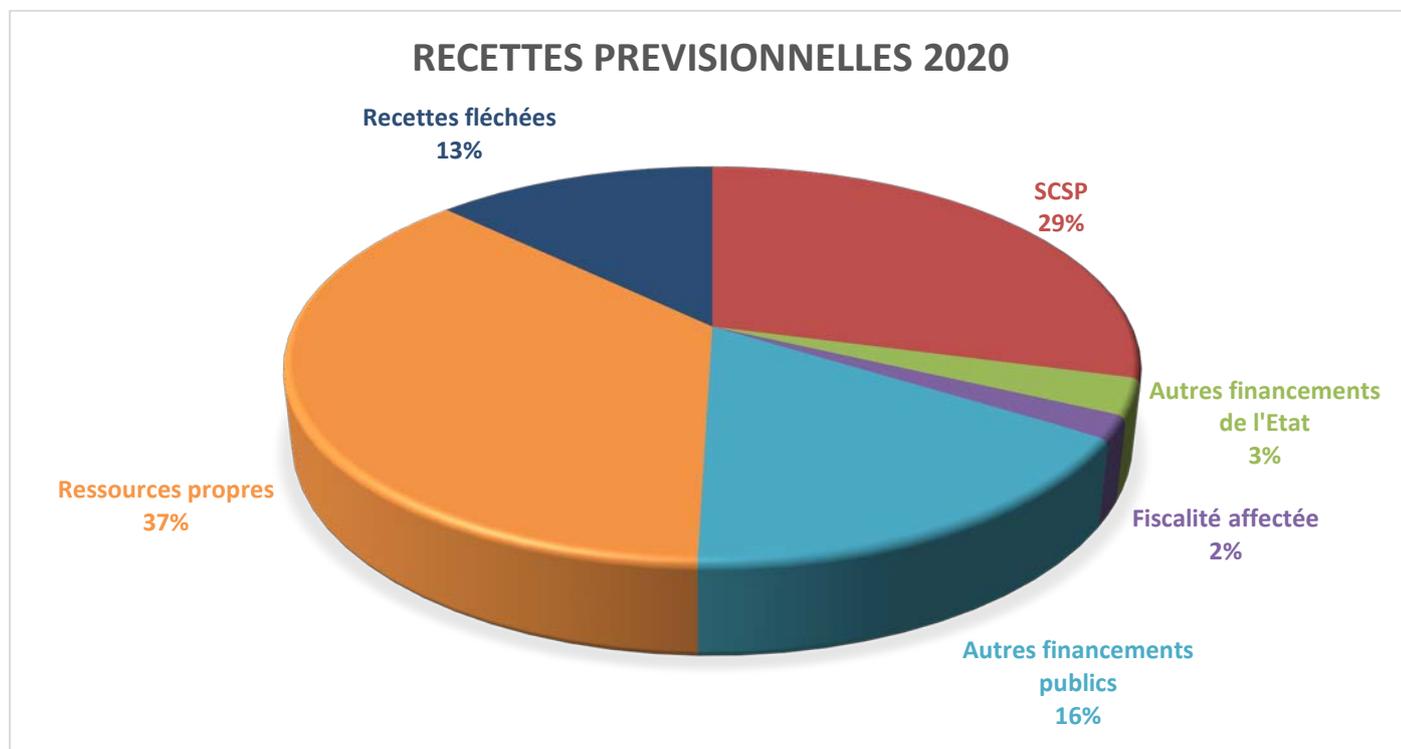
La SCSP sera augmentée par le ministère pour financer le transfert de poste de PAST et la création de deux supports d'ATER.

Le montant des recettes liées aux droits d'inscription sera supérieur à 2019 du fait de l'accueil d'une promotion supplémentaire sur le campus de Saint-Etienne.

De nouvelles recettes sont prévues dans le cadre du fonctionnement de la Public Factory.

La Contribution la Vie Etudiante et de Campus (CVEC), qui a pour objectif de « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intentions » permettra en 2020 de renforcer le budget vie étudiante, de pérenniser et éventuellement développer le partenariat avec Apsytude et l'aide sociale et de réaliser des travaux de rénovation des locaux associatifs.

Les recettes liées à la formation continue, aux inscriptions des concours sont prévues d'un montant équivalent à l'année 2019.

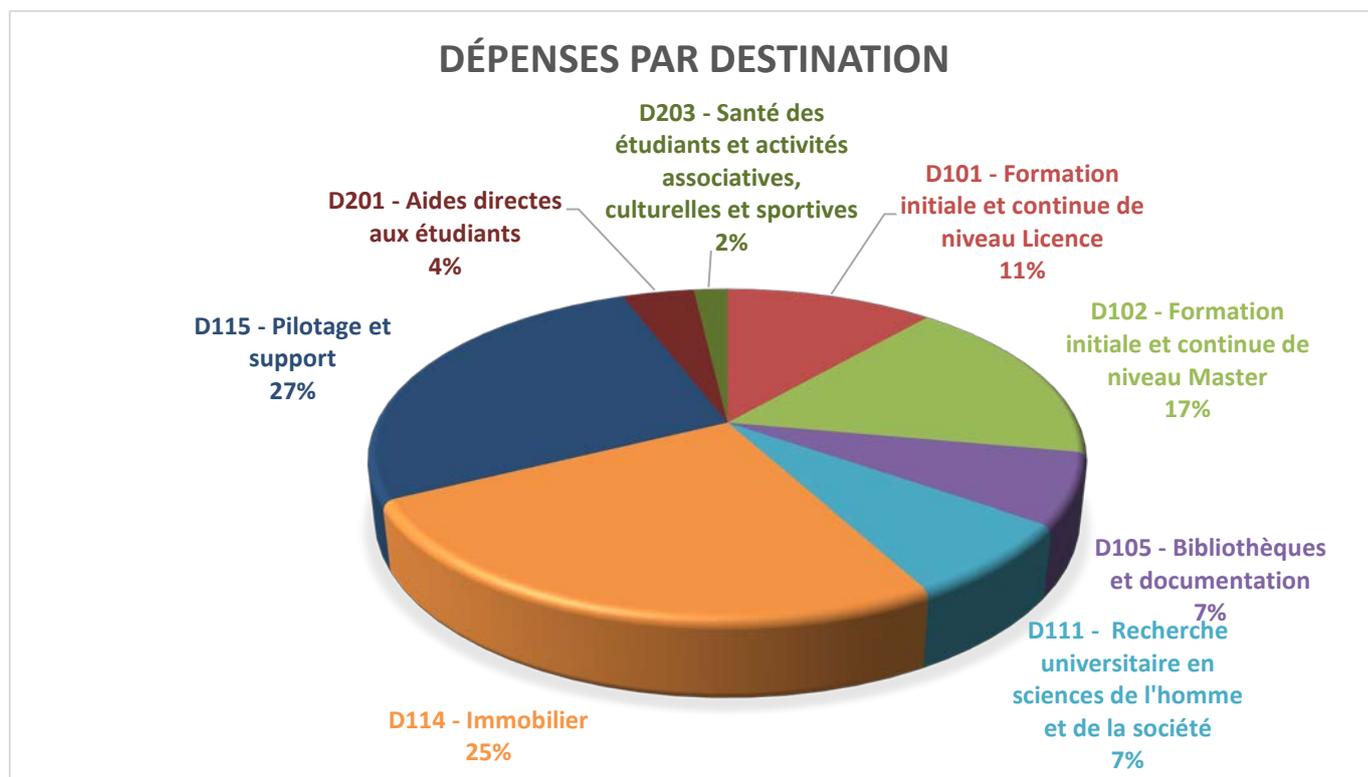


### Tableau 3 – Dépenses par destinations et recettes par origines

Cet état permet de ventiler les dépenses par destination et par nature. La destination indique la finalité de la dépense et tient compte de la structuration du programme budgétaire dont l'organisme relève.

Pour l'enseignement supérieur, l'essentiel de l'action de formation et de recherche est regroupée dans le programme 150 Formations supérieures et Recherche Universitaire alors que la vie universitaire est regroupée dans le programme 231 Vie de l'étudiant.

La logique de présentation de l'action de l'établissement en destination LOLF vise donc à donner aux administrateurs une vision la plus sincère et la plus stratégique possible.



### Tableau 4 – Equilibre financier

Ce tableau permet de comprendre la stratification de la comptabilité budgétaire (à savoir la prévision et la réalisation des dépenses et des recettes), des opérations réalisées par le comptable sans impact sur le budget, pour aboutir in fine, à la variation de la trésorerie.

Il est prévu au budget 2020 une augmentation de la trésorerie de + 255 024 €. A noter que cette variation positive au global se décompose en fait en deux flux.

Un premier flux positif de trésorerie fléchée de + 302 250 €. Majoritairement, il s'agit des flux d'encaissements / décaissements liés aux investissements et de contrats ou conventions particulières.

Un deuxième flux négatif de – 47 226 € de trésorerie non fléchée qui correspond à un appauvrissement monétaire sur tous les autres encaissements / décaissements.

### **Tableau 5 – Opérations pour le compte de tiers**

Ce tableau retrace les opérations traitées en comptabilité générale uniquement en comptes de tiers.

L'IEP de Lyon gère en compte de tiers les bourses Explora'Sup financées par la Région Auvergne Rhône Alpes aidant financièrement les étudiants dans leur mobilité (119 500 €), et les Bourses AMI correspondant à l'Aide à la Mobilité Internationale pour les étudiants effectuant un stage ou des études à l'étranger et bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (18 000 €).

### **Tableau 6 – Situation patrimoniale**

Ce tableau traduit la situation au plan de la comptabilité générale et en reprend les principaux agrégats.

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'organisme pour l'exercice considéré. Il regroupe l'intégralité des produits et des charges. Il vise à traduire l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés tels que les opérations de dépenses et de recettes, ainsi que de la variation prévisionnelle de valeur des actifs de l'organisme sur l'exercice (amortissement et dépréciation) et pour finir les autres variations prévisibles de la situation patrimoniale de l'organisme ayant un impact sur le résultat.

Le résultat prévisionnel, solde des opérations de fonctionnement, budgétaires ou non budgétaires, est égal à + 74 304 €.

La capacité d'autofinancement, différence entre les produits encaissables et charges décaissables, qui mesure l'épargne disponible pour financer l'investissement, s'élève à 309 294 €.

Le fonds de roulement, représentant les marges de manœuvres financières autonomes de l'établissement, est ici au stade budgétaire calculé par la méthode de la variation. A savoir : il est envisagé 1 676 370 € de dépenses d'investissement. En face, côté financements, il est prévu un enrichissement monétaire lié au fonctionnement courant de 2020 (la capacité d'autofinancement) de 309 294 € : il s'agit d'une ressource de financement pour les opérations d'investissement. A cela s'ajoute des financements d'investissement de l'état (872 100 €), et d'autres tiers que l'état (750 000 €). In fine, les dépenses d'investissement sont plus que couvertes à hauteur de + 255 024 € : cette somme va venir faire varier positivement notre fonds de roulement. Ce dernier peut alors s'évaluer au stade du budget : il suffit de prendre la dernière valeur estimée du fonds de roulement au budget rectificatif de septembre 2019, soit 1 338 490 €, et de lui appliquer cette variation positive pour simuler un niveau de fonds de roulement fin 2020 de 1 593 513 €.

Sur le même schéma de variation, la trésorerie peut elle aussi s'évaluer à 2 404 804 €. A noter que l'apport au fonds de roulement et l'apport à la trésorerie ont le même montant de + 255 024 €, car il n'est pas prévu de variation du besoin en fonds de roulement. L'égalité de

base étant : variation de trésorerie = variation du fonds de roulement – variation du besoin en fonds de roulement.

Les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie sont tout à fait satisfaisants, sainement structurés pour l'établissement et les opérations sur fonds propres qu'il souhaite mener. Lors du compte financier 2019 (lé réalisé 2019), un travail sur le fonds de roulement **mobilisable** (au sens de l'IGAENR) sera présenté par l'agent comptable et viendra entériner cette première analyse.

### Tableau 7 – Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie a pour objectif d'évaluer le montant mensuel des encaissements et des décaissements ainsi que le solde de trésorerie en fin de mois. Ce plan fait l'objet d'une actualisation et est régulièrement transmis au contrôleur budgétaire de l'établissement et au rectorat.

En jaune dans le graphique ci-dessous, le niveau de trésorerie, et en orange, les « chocs de trésorerie », différences entre les encaissements et les décaissements mois par mois.

Le solde de trésorerie est au plus haut en octobre avec la perception de la majeure partie des droits d'inscription et de la dernière tranche de la subvention pour charge de service public (3 228 680 €) et au plus bas en juin (1 466 970 €).

Cette trésorerie est donc toujours d'un niveau permettant sans difficulté de payer les dépenses engagées. D'autant que cette année, nous avons inclus au niveau mensuel en prévisionnel les décaissements des investissements. Cela permet ainsi de confirmer la grande sécurité de l'établissement en termes de risque de cessation de paiement : le plus grand choc de trésorerie est de – 564 201 € en mai, alors même que le niveau le plus bas de trésorerie est de 1 466 970 €.

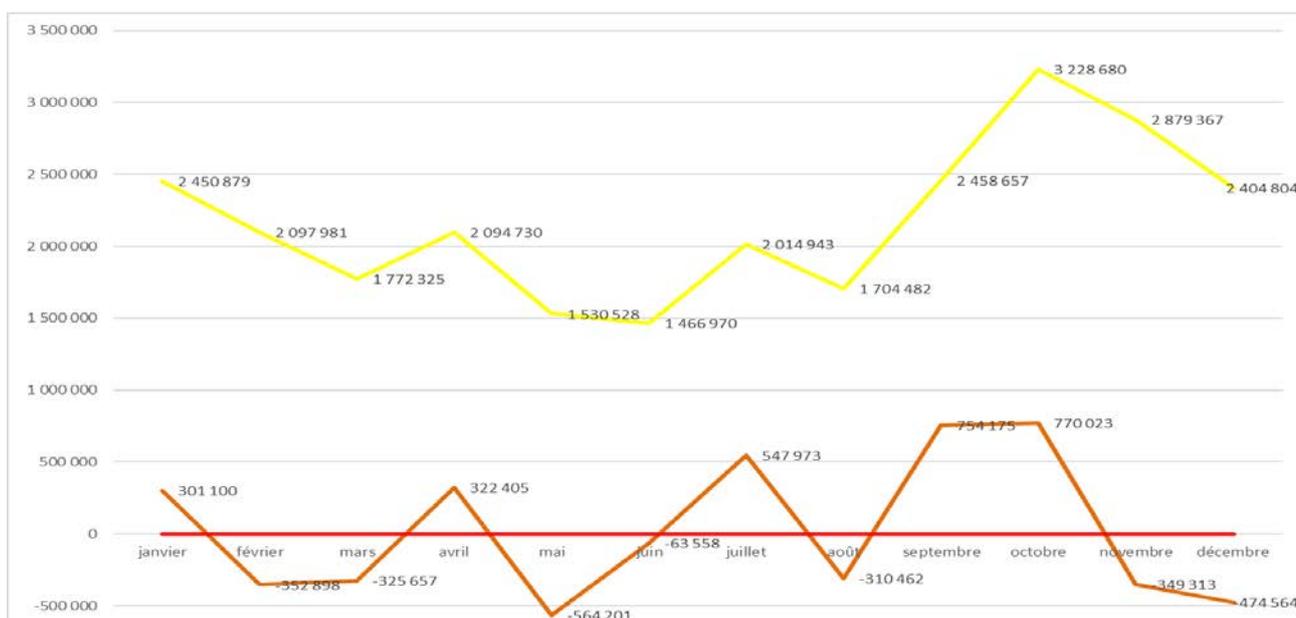


Tableau 8 – Opérations liés aux recettes fléchées

Cet état permet de retracer l'exécution passée de l'encaissement et l'exécution à prévoir de la réalisation des recettes fléchées.

Il a été décidé de suivre en opérations liés aux recettes fléchées les travaux du plan campus et le projet d'investissement lié à la Public Factory.

Pour l'année 2020, la réfection des toitures ainsi que la verrière de l'atrium seront réalisés au printemps dans le cadre du plan campus soit un cout prévisionnel de 819 850 €. Dès lors que les dépenses seront justifiées, l'institut percevra le solde de ce programme soit 872 100 € à l'automne

Quant à la Public Factory, le montant global de cette opération s'élève à 2 600 000 € avec un soutien de 1 300 000 € de la Métropole de Lyon et de 350 000 € de l'Université de Lyon.

### **Tableau 9 – Tableau des opérations pluriannuelles**

Ce tableau concerne toutes les dépenses budgétaires de l'organisme ayant vocation à être exécutées sur plusieurs exercices au titre desquelles on retrouve principalement pour l'IEP de Lyon, les projets d'investissement. Il retrace par opération, l'avancement en dépense (AE/CP) et en recette (RE) sur les années antérieures et postérieures à l'exercice considéré. Cela permet ainsi de disposer d'une vision des restes à réaliser par opération et d'apprécier leur soutenabilité dans le temps.

### **Tableau 10 – Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation**

Ce tableau détaille les opérations pluriannuelles annoncées dans le tableau 9.

Les tableaux 9 et 10 retrace les opérations Plan campus et les investissements informatiques (parc informatique, infrastructures et audiovisuel). L'année 2020 affine les prévisions du Gros Entretien Réparation (GER), des travaux de réaménagement des locaux, de la Public Factory ainsi que l'informatique soit un montant global de 1 676 370 €

Les principaux investissements sont liés à la réfection des toitures et au changement de la verrière de l'atrium dans le bâtiment pédagogique financés par le plan campus (819 850€). Ainsi qu'à l'aménagement de la cafétéria du CROUS en salle Michel Seurat (300 000 €). Quant au projet de la Public Factory et plus particulièrement la rénovation des locaux sur le site Blandan, les dépenses sont pour l'instant estimée à 300 000 € pour 2020.

Les principaux projets d'investissement informatique en 2020 sont le changement du Firewall (45 000 €), le renouvellement du parc PC fixe (25 000 €), une caméra ainsi qu'une station de montage et des solutions d'enregistrement vidéo soit (26 200 €).

Hors Plan campus (2 907 000 €) et une partie de la Public Factory (1 900 000 €), toutes ces opérations ont pour l'instant vocation à être financées sur la trésorerie de l'établissement (3 038 624 € de dépenses sur la période de 2018 à 2022).

Une reprogrammation de certains projets en fonction des ressources effectivement mobilisables (soutenabilité) sera effectuée lors du budget rectificatif si nécessaire.

### **Tableau 11 – Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche**

Cet état donne une vue d'ensemble des moyens dont disposent les unités dont Sciences Po Lyon est tutelle.

Ce tableau est incomplet et donc difficilement analysable.

## EPSCP - synthèse des documents budgétaires

	Intitulé du tableau	Périmètre	Soumission au CA
1	Tableau des emplois	budget de l'établissement	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	budget de l'établissement budget principal budget annexe budget agrégé budget service inter-établissements (SIE)	Pour vote. Pour les SIE, le vote relève du CA de l'établissement de rattachement
3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	budget de l'établissement budget principal budget agrégé budget de l'établissement	Pour information
4	Tableau d'équilibre financier	budget de l'établissement	Pour vote
5	Tableau des opération pour compte de tiers	budget de l'établissement	Pour information
6	Tableau de situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	budget de l'établissement budget principal budget annexe budget agrégé budget service inter-établissements (SIE)	Pour vote
7	Tableau présentant le plan de trésorerie	budget de l'établissement	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	budget de l'établissement budget principal budget agrégé	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	budget de l'établissement	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	budget de l'établissement	Pour information
11	Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche		Pour information

**TABEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE**

**Tableau des autorisations d'emplois**

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (=a+b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	33,36	17,80	51,16

Rappel du plafond d'emplois rémunérés par le responsable de programme en ETPT (c)

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme (c).

**POUR INFORMATION**

**Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel**

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel*
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET D'AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL</b>						
<b>1 - TITULAIRES</b>	3,86	226 552			3,86	226 552
* Titulaires Etat **	3,86	226 552			3,86	226 552
* Titulaires organisme (corps propre)	-	-			-	-
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	29,50	1 320 702	17,80	523 245	47,30	1 849 948
* Contractuels de droit public	29,50	1 320 702	17,8	529 246	47,30	1 849 948
o CDI	13,70	476 577			13,70	476 577
o CDD	15,80	844 125	17,80	529 246	33,60	1 373 371
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	-	-			-	-
* Contractuels de droit privé	-	-			-	-
o CDI	-	-			-	-
o CDD	-	-			-	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>						
<b>4- AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>				665 000		665 000

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CF). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

**Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition entrantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)**

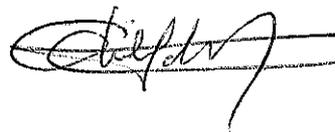
	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT**	Dépenses de personnel**
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (ETPT)</b>		
5- Emplois remboursés à l'organisme	0	
6- Emplois non remboursés à l'organisme	0	

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

**Tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mises à disposition entrantes)**

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME, NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI ET NON DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT***	Dépenses de fonctionnement***
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (ETPT)</b>	76,6	
7- Emplois remboursés par l'organisme	0	0
8- Emplois non remboursés par l'organisme	76,6	

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses de fonctionnement afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.



**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat *	(B) Emplois financés hors SCSP En ETP	(C) = (A) + (B)
	Permanents	Titulaires CDI CDD			
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Non permanents		10,8		14,8
		CDD	4,0		14,8
	S/total EC		10,8	4,0	14,8
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>					
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires CDI	3,86 13,70		3,86 13,70
	Non permanents	CDD	4,95	13,80	18,75
	S/total BIATSS		22,51	13,80	36,31
	Totaux		33,30 (4)	17,80	51,10 (2)
<b>Rappel du plafond des emplois fixés par l'Etat (3)</b>					
Plafond global des emplois votés par le CA **					

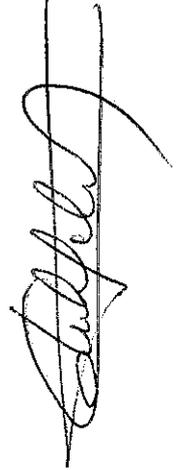
Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation ; \*\* : cf. article R719-56 du code de l'éducation ;

\*\*\* : cf. article R719-56 du code de l'éducation ;



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES					
	AE			CP		
	Réalisé 2018	BR 1 2019	BJ 2020	Réalisé 2018	BR 1 2019	BJ 2020
Personnel	2 190 899	2 442 865	2 741 450	2 190 899	2 442 865	2 741 450
dont contributions employeur au CAS Pension						
Fonctionnement et intervention	1 859 585	2 050 022	2 239 918	1 753 968	2 118 338	2 166 941
Investissement	319 967	782 027	1 676 370	318 801	782 027	1 676 370
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche personnel fonctionnement investissement						
<b>TOTAL DES DEPENSES AE - CP</b>	<b>4 370 451</b>	<b>5 274 914</b>	<b>6 657 738</b>	<b>4 263 668</b>	<b>5 343 230</b>	<b>6 584 761</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>				<b>420 487</b>		<b>255 024</b>

	RECETTES			
	RE			
	Réalisé 2018	BR 1 2019	BJ 2020	
Recettes globalisées	4 393 455	4 876 336	5 417 684	Recettes globalisées
Subvention pour charges de service public	1 675 012	1 721 443	1 994 343	Subvention pour charges de service public
Autres financements de l'Etat	75 816	47 956	201 339	Autres financements de l'Etat
Fiscaliité affectée	0	96 000	124 550	Fiscaliité affectée
Autres financements publics	383 741	676 680	580 969	Autres financements publics
Recettes propres	2 258 886	2 334 257	2 516 484	Recettes propres
Recettes fléchées*	290 700	0	1 422 100	Recettes fléchées*
Financements de l'Etat fléchés	0		872 100	Financements de l'Etat fléchés
Autres financements publics fléchés	290 700	0	550 000	Autres financements publics fléchés
Recettes propres fléchées	0		0	Recettes propres fléchées
0				
<b>TOTAL DES RECETTES RE</b>	<b>4 684 155</b>	<b>4 876 336</b>	<b>6 939 784</b>	
		<b>466 894</b>		

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.  
\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme								
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total		
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	
<b>Formation initiale et continue</b>									0
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence		692 150		53 200					745 350
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master		803 689		284 336		2 500			1 090 526
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat									0
D105 - Bibliothèques et documentation		312 607		141 247					453 855
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé									0
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'informatique et de la communication, micro et nanotechnologies									0
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur									0
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies									0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement									0
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		343 585		138 500					482 085
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale									0
D113 - Diffusion des savoirs et musées									0
D114 - Immobilier		30 712		87 800		1 559 470			1 677 982
D115 - Pilotage et support		557 932		1 083 947		114 400			1 756 279
Étudiants									0
D201 - Aides directes aux étudiants				257 000					257 000
D202 - Aides indirectes									0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		775		120 910					121 685
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2 741 450</b>	<b>0</b>	<b>2 166 941</b>	<b>0</b>	<b>1 676 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 584 761</b>

A B

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) 255 023**

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention charges service public	Autres finants de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres finants publics	Recettes propres	Finants de l'Etat fléchés	Autres finants publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	1 994 343								1 994 343
Droits d'inscription					1 638 505				1 638 505
Formation continue, diplômes propres et VAE					410 303				410 303
Taxe d'apprentissage					40 000				40 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir									0
ANR hors investissements d'avenir									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				100 000					100 000
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		100 000				872 100	550 000		1 522 100
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
Autres recettes		101 338	124 550	480 969	427 676				1 134 533
<b>Total</b>	<b>1 994 343</b>	<b>201 338</b>	<b>124 550</b>	<b>580 969</b>	<b>2 516 484</b>	<b>872 100</b>	<b>550 000</b>	<b>0</b>	<b>6 839 784</b>

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

A mettre dans autres rec

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit)**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		BR 1 2019	BI 2020
Réalisé 2018		466 894	-
Solde budgétaire (déficit) *		466 894	-
dont solde budgétaire budget principal		466 894	-
dont solde budgétaire budget du SAIC			
dont solde budgétaire FU			
dont solde budgétaire BAI			
dont solde budgétaire SIE			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements			
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	18 637	137 500	137 500
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	2 716 502		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2-ab1-c1-e1)	2 735 139	604 394	137 500
Variation de trésorerie (abondement)	444 254		255 024
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	290 700		302 250
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	153 554		
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>3 179 393</b>	<b>604 394</b>	<b>392 524</b>

Financements (couverture des besoins)		BR 1 2019	BI 2020
Réalisé 2018		137 500	255 024
Solde budgétaire (excédent) *		137 500	255 024
dont solde budgétaire budget principal			255 024
dont solde budgétaire budget du SAIC			
dont solde budgétaire FU			
dont solde budgétaire BAI			
dont solde budgétaire SIE			
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements			
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)	19 037	137 500	137 500
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	2 739 869		
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (= D1-b2-c2-e2)	3 179 393	137 500	392 524
Variation de trésorerie (prélèvement)		466 895	
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***			
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée		466 894	47 226
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>3 179 393</b>	<b>604 395</b>	<b>392 524</b>

et

ou

ou

ou

et



POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	C1	C2
			Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Opération 1	C 467	Bourses explo'ra Sup	119 500	119 500
Opération 2	C 467	Bourses AMI	18 000	18 000
<b>TOTAL</b>			<b>137 500</b>	<b>137 500</b>

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020	PRODUITS	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020
<b>CHARGES</b>							
Personnel	2 163 837	2 447 865	2 741 450	Subventions de l'Etat	1 698 498	1 721 443	1 994 343
dont charges de pensions civiles*				Fiscalité affectée		96 000	124 550
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	2 159 009	2 458 339	2 517 951	Autres subventions	493 408	724 636	582 307
				Autres produits	2 302 753	2 433 257	2 632 504
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>4 322 846</b>	<b>4 901 204</b>	<b>5 259 401</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>4 494 659</b>	<b>4 975 336</b>	<b>5 333 704</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	171 813	74 133	74 304	Résultat prévisionnel : perte (4) = (3) - (2)		0	
<b>TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>4 494 659</b>	<b>4 975 336</b>	<b>5 333 704</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>4 494 659</b>	<b>4 975 336</b>	<b>5 333 704</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>171 813</b>	<b>74 133</b>	<b>74 304</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	345 830	340 000	351 010
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs	113 745	99 000	116 020
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	403 898	315 133	309 294
<b>= CAF ou IAF*</b>			

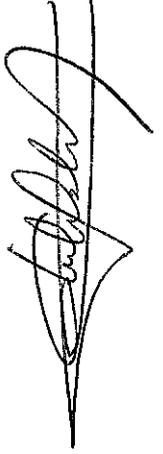
\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020	RESSOURCES	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020
<b>Insuffisance d'autofinancement*</b>				Capacité d'autofinancement*	403 898	315 133	309 294
Investissements	342 884	782 027	1 676 370	Financement de l'actif par l'Etat	0		872 100
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	290 700		750 000
				Autres ressources			
				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>342 884</b>	<b>782 027</b>	<b>1 676 370</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>694 598</b>	<b>315 133</b>	<b>1 891 394</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)</b>	<b>351 715</b>		<b>255 024</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)</b>		<b>466 894</b>	

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020
Variation FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	351 715	-466 894,29	255 024
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-92 539	0	0
Variation TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	444 254	-466 895	255 024
FONDS DE ROULEMENT FINAL	1 805 384	1 338 490	1 593 513
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT FINAL	-811 290	-811 290	-811 290
TRESORERIE FINALE	2 616 674	2 149 780	2 404 804



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020	PRODUITS	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020
Personnel <i>dont charges de pensions civiles*</i>	2 163 837	2 442 865	2 741 450	Subventions de l'Etat	1 698 498	1 721 443	1 994 343
				Fiscalité affectée		96 000	124 550
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	2 159 009	2 458 339	2 517 951	Autres subventions	493 408	724 636	582 307
				Autres produits	2 302 753	2 433 257	2 632 504
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>4 322 846</b>	<b>4 901 204</b>	<b>5 259 401</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>4 494 659</b>	<b>4 975 336</b>	<b>5 333 704</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>171 813</b>	<b>74 133</b>	<b>74 304</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>4 494 659</b>	<b>4 975 336</b>	<b>5 333 704</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>4 494 659</b>	<b>4 975 336</b>	<b>5 333 704</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	171 813	74 133	74 304
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	345 830	340 000	351 010
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	113 745	99 000	116 020
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>403 898</b>	<b>315 133</b>	<b>309 294</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020	RESSOURCES	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	403 898	315 133	309 294
				Financement de l'actif par l'État	0		872 100
Investissements	342 884	782 027	1 676 370	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	290 700		750 000
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>342 884</b>	<b>782 027</b>	<b>1 676 370</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>694 598</b>	<b>315 133</b>	<b>1 931 394</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>351 715</b>		<b>255 024</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>		<b>466 894</b>	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Réalisé 2018	BR 1 2019	BI 2020
Variation FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	351 715	-466 894,29	255 024
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-92 539	0	0
Variation TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	444 254	-466 895	255 024
FONDS DE ROULEMENT FINAL	1 805 384	1 338 490	1 593 513
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT FINAL	-811 290	-811 290	-811 290
TRESORERIE FINALE	2 616 674	2 149 780	2 404 804

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>2 149 780</b>	<b>2 450 879</b>	<b>2 097 981</b>	<b>1 772 325</b>	<b>2 094 730</b>	<b>1 530 528</b>	<b>1 466 970</b>	<b>2 014 943</b>	<b>1 704 482</b>	<b>2 458 657</b>	<b>3 228 680</b>	<b>2 879 367</b>	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>853 843</b>	<b>204 612</b>	<b>208 868</b>	<b>734 093</b>	<b>20 132</b>	<b>527 524</b>	<b>787 893</b>	<b>7 549</b>	<b>365 396</b>	<b>1 277 636</b>	<b>292 885</b>	<b>137 254</b>	<b>5 417 685</b>
Subvention pour charges de service public	520 524			520 524			662 122			291 174			1 994 343
Autres financements de l'Etat						173 152			28 187				201 339
Fiscalité affectée	62 275						62 275						124 550
Autres financements publics	92 374	5 810		133 042		309 076	8 134				11 038	21 496	580 969
Recettes propres	178 670	198 802	208 868	80 527	20 132	45 297	55 363	7 549	337 209	986 462	281 846	115 758	2 516 484
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>550 000</b>	<b>0</b>	<b>872 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 422 100</b>
Financements de l'Etat fléchés									872 100				872 100
Autres financements publics fléchés							550 000						550 000
Recettes propres fléchées													0
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>0</b>												
Emprunts : encaissements en capital													0
Prêts : encaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>0</b>	<b>67 100</b>	<b>0</b>	<b>51 975</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>137 500</b>
TVA encaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		67 100		51 975			18 425						137 500
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													0
<b>A. TOTAL</b>	<b>853 843</b>	<b>271 712</b>	<b>208 868</b>	<b>786 068</b>	<b>20 132</b>	<b>527 524</b>	<b>1 356 318</b>	<b>7 549</b>	<b>1 237 496</b>	<b>1 277 636</b>	<b>292 885</b>	<b>137 254</b>	<b>6 977 285</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>552 743</b>	<b>540 460</b>	<b>516 150</b>	<b>463 663</b>	<b>355 833</b>	<b>581 044</b>	<b>460 845</b>	<b>247 361</b>	<b>403 483</b>	<b>297 613</b>	<b>533 810</b>	<b>511 905</b>	<b>5 464 911</b>
Personnel	331 715	222 057	254 955	227 540	219 316	312 525	348 164	183 677	159 004	156 263	123 365	202 867	2 741 450
Fonctionnement	221 028	281 702	223 195	158 187	136 517	149 519	112 681	4 334	99 679	134 350	346 711	299 038	2 166 941
Intervention													0
Investissement		36 700	38 000	77 936		119 000		59 350	144 800	7 000	63 734	10 000	556 520
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>	<b>228 500</b>	<b>0</b>	<b>347 500</b>	<b>70 650</b>	<b>63 200</b>	<b>210 000</b>	<b>100 000</b>	<b>94 000</b>	<b>1 119 850</b>
Personnel													0
Fonctionnement													0
Intervention													0
Investissement			6 000		228 500		347 500	70 650	63 200	210 000	100 000	94 000	1 119 850
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>0</b>												
Emprunts : remboursements en capital													0
Prêts : décaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
<b>Opérations gérées en compte de tiers :</b>	<b>0</b>	<b>84 150</b>	<b>12 375</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 038</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 638</b>	<b>0</b>	<b>8 388</b>	<b>5 913</b>	<b>137 500</b>
TVA décaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		84 150	12 375			10 038			16 638		8 388	5 913	137 500
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													0
<b>B. TOTAL</b>	<b>552 743</b>	<b>624 610</b>	<b>534 525</b>	<b>463 663</b>	<b>584 333</b>	<b>591 082</b>	<b>808 345</b>	<b>318 011</b>	<b>483 321</b>	<b>507 613</b>	<b>642 197</b>	<b>611 818</b>	<b>6 722 261</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>301 100</b>	<b>-352 898</b>	<b>-325 657</b>	<b>322 405</b>	<b>-564 201</b>	<b>-63 558</b>	<b>547 973</b>	<b>-310 462</b>	<b>754 175</b>	<b>770 023</b>	<b>-349 313</b>	<b>-474 564</b>	<b>255 024</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>2 450 879</b>	<b>2 097 981</b>	<b>1 772 325</b>	<b>2 094 730</b>	<b>1 530 528</b>	<b>1 466 970</b>	<b>2 014 943</b>	<b>1 704 482</b>	<b>2 458 657</b>	<b>3 228 680</b>	<b>2 879 367</b>	<b>2 404 804</b>	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	2020	2021	2022	2023
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		- 52 250	250 000	-	-
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>2 034 900</b>	<b>1 422 100</b>	<b>2 050 000</b>	-	-
Financements de l'État fléchés	2 034 900	872 100	250 000		
Autres financements publics fléchés		550 000	1 100 000	0	
Recettes propres fléchées			700 000		
<b>Dépenses sur recettes fléchées (c)</b>	<b>2 087 150</b>	<b>1 119 850</b>	<b>2 300 000</b>	-	-
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement et intervention					
AE					
CP					
Investissement	2 087 150	1 119 850	2 300 000	0	
AE	2 144 570	1 062 430	2 300 000	-	
CP	2 087 150	1 119 850	2 300 000	-	
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	- 52 250	302 250	- 250 000	-	-
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (c)</b>	- 52 250	250 000	-	-	-

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montants de l'opération			Autorisations d'engagement			Crédits disponibles			Restes			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12) = (11) - (9)	(13) = (12) + (11)
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
Contrats de recherche													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
Contrats de form. continue													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
Contrats d'enseignement													
Plan Campus	2 907 000	2 144 570	0	762 430	762 430	2 144 570	2 144 570	2 067 150	57 420	762 430	819 850	0	0
Immobilier - GER 2018-2022	259 066	3 996	0	122 620	122 620	3 996	3 996	3 996	0	122 620	132 620	0	0
Immobilier - aménagement 2018-2022	987 659	670 659	0	317 000	317 000	670 659	670 659	670 659	0	317 000	317 000	0	0
Immobilier - Fabrique 2018-2022	2 600 000	1 000 000	0	200 000	300 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	200 000	300 000	0	0
Informatique - réseau audiovisuel 2012-2022	1 291 899	1 058 499	0	116 900	116 900	1 058 499	1 058 499	1 058 499	0	116 900	116 900	0	0
SPIE Communications	5 260	5 069	0	191	191	5 069	4 975	4 975	94	191	285	0	0
cm de leasing	85 646	85 646	0	0	0	85 646	55 418	55 418	30 228	0	30 228	0	0
SIS Marché	8 198	8 198	0	0	0	8 198	8 198	8 198	0	0	8 198	0	0
Dematis	1 152	1 152	0	0	0	1 152	768	768	0	0	0	0	0
Dalys	2 843	2 843	0	0	0	2 843	1 137	1 137	1 706	0	1 706	0	0
Neopost	5 889	5 889	0	0	0	5 889	1 178	1 178	0	0	0	0	4 711
UJL	15 725	15 725	0	0	0	15 725	5 242	10 483	0	0	10 483	0	0
Compteur des signaux	3 756	3 756	0	0	0	3 756	1 342	2 414	0	0	2 414	0	0
SCP Seban et associés	367	367	0	0	0	367	157	210	0	0	210	0	0
Mailfinance	2 514	2 514	0	0	0	2 514	425	2 089	0	0	2 089	0	0
Apsitude	24 375	24 375	0	0	0	24 375	7 035	17 340	0	0	17 340	0	0
Chateau d'eau	425	425	0	0	0	425	401	24	0	0	24	0	0
Electricité - Marché DAE	161 697	161 697	0	0	0	161 697	161 697	161 697	0	0	161 697	0	0
ADESOFT	16 680	16 680	0	0	0	16 680	16 680	16 680	0	0	16 680	0	0
<b>Total</b>	<b>8 340 131</b>	<b>4 050 333</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 680 838</b>	<b>1 680 838</b>	<b>4 050 333</b>	<b>3 388 332</b>	<b>2 708 886</b>	<b>2 708 886</b>	<b>1 559 365</b>	<b>1 805 451</b>	<b>2 543 950</b>	<b>1 25 984</b>
SS total personnel	334 527	172 639	0	161 888	161 888	172 639	172 639	172 639	89 466	40 615	130 081	0	125 984
SS total fonctionnement et intervention	8 045 624	3 877 724	100 000	1 518 950	1 618 950	3 877 724	3 877 724	3 877 724	157 420	1 518 950	1 676 370	2 548 950	0
SS total investissement													

B - Recettes

Opérations	Montants de l'opération			Encas sur titres antérieurs			Encas pour l'année n			Restes à encaisser		
	(1)	(14)	(15) = (1) - (14)	(16)	(17)	(18) = (15) - (16) - (17)	(19)	(20)	(21) = (19) - (20)	(22)	(23) = (21) - (22)	(24)
Op. 1												
Op. 2												
Op. 3												
Contrats de recherche												
Op. 1												
Op. 2												
Op. 3												
Contrats de form. continue												
Op. 1												
Op. 2												
Op. 3												
Programme pluriannuel d'investissement												
Plan Campus	2 907 000	0	2 907 000	2 054 900	872 100	0	0	0	0	0	0	0
Immobilier - GER 2018-2022	259 066	0	259 066	0	259 066	0	0	0	0	0	0	0
Immobilier - aménagement 2018-2022	987 659	0	987 659	0	987 659	0	0	0	0	0	0	0
Immobilier - Fabrique 2018-2022	2 600 000	0	2 600 000	0	2 600 000	0	0	0	0	0	0	0
Informatique - réseau audiovisuel 2012-2022	1 291 899	0	1 291 899	0	1 291 899	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>8 045 624</b>	<b>3 038 624</b>	<b>5 007 000</b>	<b>2 054 900</b>	<b>1 622 100</b>	<b>1 350 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévission pluriannuelle	Prévission N (BI + BR)										Prévission N+1 et suivantes					
		Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Dépenses d'investissement (PPI)	Plan Campus	2 907 000	2 144 570	2 144 570	0	762 430	762 430	2 144 570	2 087 150	57 420	762 430	819 850	0	0				
	Immobilier - GER 2018-2022	259 066	3 996	3 996	0	122 620	122 620	3 996	3 996	0	122 620	122 620	104 450	104 450	28 000	28 000		
	Immobilier - aménagement 2018-2022	987 659	670 659	670 659	0	317 000	317 000	670 659	670 659	0	317 000	317 000	0	0				
	Immobilier -Fabrique 2018-2022	2 600 000	100 000	0	100 000	200 000	300 000	100 000	0	100 000	200 000	300 000	2 300 000	2 300 000	0	0		
	Informatique - réseau -audiovisuel 2012-2022	1 291 899	1 058 499	1 058 499	0	116 900	116 900	1 058 499	1 058 499	0	116 900	116 900	68 500	68 500	48 000	48 000		
<b>Total Dépenses d'investissement.1</b>	<b>8 045 624</b>	<b>3 977 724</b>	<b>3 877 724</b>	<b>100 000</b>	<b>1 518 950</b>	<b>1 618 950</b>	<b>3 977 724</b>	<b>3 820 304</b>	<b>157 420</b>	<b>1 518 950</b>	<b>1 676 370</b>	<b>2 472 950</b>	<b>2 472 950</b>	<b>76 000</b>	<b>76 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Contrats et marchés	Personnel																	
	Fonctionnement et intervention Investissement	334 527	172 639	172 639	0	161 888	161 888	172 255	78 078	89 466	40 615	130 081	0	18 109	0	1 746	0	0
<b>Total contrats et marchés.2</b>	<b>334 527</b>	<b>172 639</b>	<b>172 639</b>	<b>0</b>	<b>161 888</b>	<b>161 888</b>	<b>172 255</b>	<b>78 078</b>	<b>89 466</b>	<b>40 615</b>	<b>130 081</b>	<b>0</b>	<b>18 109</b>	<b>0</b>	<b>1 746</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Contrat de formation continue	Personnel																	
	Fonctionnement et intervention Investissement																	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Personnel																	
	Fonctionnement et intervention Investissement																	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	Ss total personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total fonctionnement et intervention	334 527	172 639	172 639	0	161 888	161 888	172 255	78 078	89 466	40 615	130 081	0	18 109	0	1 746	0	0
	Ss total investissement	8 045 624	3 977 724	3 877 724	100 000	1 518 950	1 618 950	3 977 724	3 820 304	157 420	1 518 950	1 676 370	2 472 950	2 472 950	76 000	76 000	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>8 380 151</b>	<b>4 150 363</b>	<b>4 050 363</b>	<b>100 000</b>	<b>1 680 838</b>	<b>1 780 838</b>	<b>4 149 979</b>	<b>3 898 382</b>	<b>246 886</b>	<b>1 806 451</b>	<b>2 472 950</b>	<b>2 491 059</b>	<b>76 000</b>	<b>77 746</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévissions de recettes

Opération	Nature	Prévission	Prévission N		Prévissions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		-18	(19)	(20)	-21	(22)	(23)
Recettes d'investissement	Financement de l'Etat*	3 157 000	2 034 900	872 100	250 000		
	Autres financements publics**	1 750 000		750 000	1 100 000		
<b>Total PPI.1</b>		<b>4 907 000</b>	<b>2 034 900</b>	<b>1 622 100</b>	<b>1 350 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
<b>Total contrat de recherche.2</b>							
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
<b>Total contrat de formation continue.3</b>							
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
<b>Total contrat de formation continue.4</b>							
	Ss total financement de l'Etat						
	Ss total autres financements publics						
	Ss total autres financements						
<b>TOTAL</b>		<b>4 907 000</b>	<b>2 034 900</b>	<b>1 622 100</b>	<b>1 350 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchés

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

C - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	Exécution						Restes à payer	Restes à réaliser	
		Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Dépenses d'investissement (PPI)	Plan Campus										
	Immobilier - GER 2018-2022										
	Immobilier - aménagement 2018-2022										
	Immobilier - Fabrique 2018-2022										
	Informatique - réseau - audiovisuel 2012-2022										
	<b>Total Dépenses d'investissement.1</b>										
Contrats et marchés	Personnel										
	Fonctionnement et intervention Investissement										
	<b>Total contrat de recherche.2</b>										
Contrat de formation continue	Personnel										
	Fonctionnement et intervention Investissement										
	<b>Total contrat de formation continue.3</b>										
Contrat d'enseignement	Personnel										
	Fonctionnement et intervention Investissement										
	<b>Total contrat de formation continue.4</b>										
	Ss total personnel										
	Ss total fonctionnement et intervention										
	Ss total investissement										
<b>TOTAL</b>											

D - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	<b>Total PPI.1</b>				
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	<b>Total contrat de recherche.2</b>				
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	<b>Total contrat de formation continue.3</b>				
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	<b>Total contrat de formation continue.4</b>				
	Ss total financement de l'Etat				
	Ss total autres financements publics				
	Ss total autres financements				
<b>TOTAL</b>					

\*\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\*\* Ressources propres et autres recettes fléchés

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

		Montants dernier budget rectificatif			
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	270 821		
	2	Niveau initial du fonds de roulement	1 338 490		
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-811 290		
	4	Niveau initial de la trésorerie	2 149 780		
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	207 191		
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	1 942 589			
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	6 657 738		
	6	Résultat patrimonial	74 304		
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	309 294		
	8	Variation du fonds de roulement	255 024		
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact	0		
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF		SENS	0
		Variation des stocks		+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables		-	
		Produits divers de gestion courante		+	
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie		SENS	0
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		+ / -	
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		255 024	
	12.a	Recettes budgétaires			
	12.b	Crédits de paiement ouverts			
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		0		
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		255 024		
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		302 250		
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-47 226		
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		0		
16	Variation des restes à payer		0		
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	270 821		
	18	Niveau final du fonds de roulement	1 593 513		
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-811 290		
	20	Niveau final de la trésorerie	2 404 804		
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	509 441		
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	1 895 363			

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale





# **BUDGET 2020**

## **Projet Annuel de Performance**

**CA du 6 décembre 2019**

## Le contexte réglementaire :

L'article 3 du décret n° 2017-959 du 10 mai 2017 relatif à des établissements publics administratifs a modifié le décret n° 89-901 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques.

Ainsi l'article 27 du décret 89-901 dispose désormais que « **Les instituts d'études politiques sont soumis aux dispositions de l'article R. 741-4 du code de l'éducation.** »

**Cet article R. 714-4 dispose que :**

« A l'exception de celles relatives aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire, les dispositions des articles R. 711-10 à R. 711-16 et R. 719-51 à R. 719-112 sont applicables aux établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle exclusive du ministre chargé de l'enseignement supérieur et associés à un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au sens de l'article L. 718-16. En matière de contrôle budgétaire, ces établissements sont soumis aux règles prévues aux articles 220 à 228 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. »

**Toutes ces dispositions sont relatives à l'organisation budgétaire des EPSCP, la plupart étaient déjà applicables aux IEP en tant qu'opérateurs publics.**

**Les articles R719-52 et R719-55 précisent cependant que :**

« [Le budget agrégé de l'établissement](#), désigné ci-après par " budget ", est constitué du budget principal ainsi que, le cas échéant, du budget annexe du service d'activités industrielles et commerciales et d'un budget par fondation universitaire. [Il comporte en annexe un projet annuel de performances](#) et les documents et tableaux permettant le suivi des emplois, des engagements dont l'exécution est pluriannuelle. »

« [Le projet annuel de performances de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur défini à l'article \[L. 123-3\]\(#\) associés à ces objectifs. Ces indicateurs, qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent, concourent à l'information du conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement.](#) »

**L'article R719-101 dispose quant à lui que :**

« Le compte financier est accompagné d'un état retraçant les restes à réaliser sur les contrats de recherche et d'un rapport de présentation retraçant les activités de l'établissement pour l'exercice considéré s'appuyant notamment sur les résultats de la comptabilité analytique. [Le rapport annuel de performances de l'établissement, préparé par l'ordonnateur, est annexé au compte financier.](#) Les comptes sont réputés arrêtés à la date à laquelle l'ensemble des documents est signé et daté conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. »

Ainsi, la direction de l'IEP soumet au Conseil d'Administration le Projet Annuel de Performance (PAP) de l'année 2020 en s'appuyant sur l'analyse du RAP de l'année 2018.

Ce Projet Annuel de performance qui est construit à partir de la trame du contrat pluriannuel d'établissement approuvé par le Conseil d'Administration de l'IEP lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016, inclut, d'une part, une actualisation (données constatées et objectifs pour les années à venir) des indicateurs de performance de ce même contrat (également adoptés lors du CA du 1<sup>er</sup> juillet 2016) et, d'autre part, pour chaque thématique du contrat une présentation des actions prévues au titre de 2020 et des moyens financiers et humains mobilisés par l'IEP.

Les moyens humains ne sont pas quantifiés finement pour ce qui concerne les agents permanents car l'IEP n'a pas encore conduit d'enquête fonctions permettant de le faire.

# **I- Les axes transversaux appelés à se développer dans le cadre de la ComUE UdL**

## **I-1- Le déploiement du cursus sur le campus de St Etienne**

*L'objectif final est de déployer un cursus complet en 2021-2022, avec environ 50 étudiants par promotion.*

### Actions programmées en 2020 :

1. L'augmentation des effectifs au sein des doubles diplôme proposés, la stabilisation des effectifs au sein du DERUSCO.

#### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Des heures en présentiel (2850 HED estimées en 2019-2020 dont 2/3 à la charge SPL-2937 réalisées en 2018-2019) et des HRS (300 HED estimées) ;
  - La prise en charge des déplacements des enseignants et des personnels administratifs (10 000 €- idem 2019);
  - Le temps de travail des personnels de scolarité de l'IEP et de la direction des études impliqués dans cette organisation.
2. Le renforcement du secteur Territoires (anciennement ACT) pour accueillir dans les meilleures conditions possibles des promotions de 40 étudiants à la rentrée 2020

#### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- La création d'une nouvelle spécialité en partenariat avec l'EN3S à la rentrée 2020
  - La coordination des spécialités du secteur sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur;
3. La poursuite du développement de la vie étudiante sur le campus de St-Etienne et d'un sentiment d'appartenance à un établissement unique.

#### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Les crédits dédiés à la vie associative (95 000 € dont 46 000 € issus de la CVEC - 43 000 € en 2019) ;
  - La prise en charge des déplacements entre campus pour les étudiants (6000 €- idem 2019) ;
  - Un poste de contractuel catégorie A à 70 % pour la vie étudiante avec une permanence mensuelle sur le campus stéphanois.
4. Renforcer l'attractivité du campus de St Etienne à la rentrée 2020.

#### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Les crédits de fonctionnement dédiés à la communication sur les salons et le site (15 000 € idem 2019) ;
- Le temps de travail des agents du service communication.

## **I-2- Développer des partenariats équilibrés avec les universités SHS du site (Lyon 2, Lyon 3, Saint-Etienne) et les établissements du CHEL[s]**

**Indicateur du contrat : IS13**

IS 13	EVOLUTION DU NOMBRE DE DOUBLES DIPLOMES						IEP Lyon
	Situation 2015	situation 2016	situation 2017	objectif 2018	objectif 2019	Cible 2020	
Nombre de double diplôme intégré *	2	2	3	4	4	4	
Nombre de double diplôme de master **	6	6	6	7	7	10	

Pour cet indicateur, les données constatées sur 2018 ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2018-2019 à 2019-2020.

La cible 2020 a été revue en 2017 pour les double diplômes intégrés, au vu du double diplôme mis en place avec l'IAE de l'UJM à la rentrée 2017 et avec la faculté de droit de l'UJM à la rentrée 2018.

### Actions programmées en 2020 :

1. La poursuite des actions CHEL[s] : cours commun, cours partagés, labos junior et l'organisation du premier festival des idées du CHEL[s] en avril 2020

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Crédits de fonctionnement dédiés au financement du CHEL[s] (13 145 € -10 570 € en 2019)
- 2. La contribution à la préparation de la prochaine accréditation du master mention science politique

#### Les principaux moyens mis en œuvre pour les 3 parcours sont :

- Masse salariale dédiée au financement des enseignements du master
- Temps de travail des personnels de scolarité en charge de la gestion des parcours
- Crédits de fonctionnement (7500 €)

3. La participation au fonctionnement de la Maison des Sciences de l'Homme

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- La décharge de 96 HED accordée au directeur de la MSH

## II- La formation

### II-1- Renforcer le socle commun de connaissances et la cohérence du diplôme de l'IEP de Lyon

#### Indicateurs contrat : IC1/IC2/IS12

IC 1	DIVERSIFICATION ET DEMOCRATISATION DE L'ACCES : FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS, POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX														IEP Lyon			
FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS	2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		objectif 2019-2020		Cible 2020	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Nombre total	257	100%	265	100%	262	100%	268	100%	272	100%	309	100%	308	100%	360	100%	370	100%
1 <sup>ère</sup> année total	185	72%	183	69%	182	69%	188	70%	189	69%	227	73%	223	72%	240	67%	240	65%
2 <sup>ème</sup> année	34	13%	37	14%	33	13%	37	14%	39	14%	33	11%	41	13%	50	14%	50	14%
4 <sup>ème</sup> année	38	15%	45	17%	47	18%	43	16%	44	16%	49	16%	44	14%	70	19%	80	22%
FA																		
Lauréats de l'Institut de l'engagement	3		4		4		4		5		6		5		5		5	
Double diplôme (EM Lyon et IUJ)	9		6		15		13		14		14		14		15		15	

Pour cet indicateur, les données constatées sur la période 2015- 2018 ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2019-2020.

La mesure a été révisée en 2017 pour porter sur les effectifs entrants en 1A,2A et 4A et non sur le niveau d'études des nouveaux entrants. En effet les actions mises en œuvre par l'IEP doivent avoir avant tout un effet sur les effectifs entrants dans chaque année de formation.

En 2019-2020 est attendu: un effectif de 240 en 1A correspondant à l'inscription effective d'autant d'étudiants que de places ouvertes, un effectif de 45 en 2A avec un nombre de candidatures supérieures à celles de 2017 avec le nouveau concours d'entrée, un effectif de 70 en 4A avec l'ouverture du diplôme en FC et la mise en place d'un test d'entrée spécifique et un concours 4A rénové.

La cible est également revue en projetant un effectif stable à 240 en 1A, un effectif stable à 50 en 2A et un effectif en augmentation à 80 en 4A, l'augmentation reposant sur le nouveau concours 4A 2019 et la réussite de l'ouverture du diplôme en FC.

IC 2	RELATIONS INTERNATIONALES								IEP Lyon
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	objectif 2019-2020	Cible 2020
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	224	288	296	313	200	276	224	290	290
Nombre total d'inscrits	1406	1466	1520	1549	1417	1501	1674	1668	1668
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	16%	20%	19%	20%	14%	18%	13%	17%	17%

Pour cet indicateur, les données constatées sur la période 2015-2019 ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2019-2020.

l'unité de mesure a été revue en 2018 (IA ppales et secondes) pour mettre en cohérence les données des deux catégories observées

Le nombre d'inscrits étrangers pris en compte est celui correspondant au nombre d'étudiants inscrits dans le cadre d'accord internationaux. L'indicateur porte sur internationale des établissements, il s'agit donc bien de mesurer l'activité d'accueil d'étudiants dans le cadre de nos partenariats internationaux.

La cible a été légèrement revue, l'objectif de l'IEP étant d'avoir des flux entrants/sortants annuels équilibrés.

IS 12	ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITE INTERNATIONALE						IEP Lyon
	Situation 2015	situation 2016	Situation 2017	Situation 2018	Situation2019	Cible 2020	
Nombre d'accords internationaux	157	158	161	161	158	160	

Pour cet indicateur, les données constatées sur 2019 ont été intégrées et une projection a été faite pour 2020.

La cible 2020 avait été revue à la hausse en 2017 en fonction des résultats du diagnostic réalisé en 2016-2017 il est réajusté en 2019.

### Actions programmées en 2020 :

#### 1. La mise en place de deux nouveaux cours thématiques en 1<sup>er</sup> cycle

##### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Des heures en présentiel (48 H de CF) et des HRS (10 HED) ;
- Le temps travail de la direction des études et du service scolarité

#### 2. La mise en place du secteur d'International Public Affairs à la rentrée 2020

##### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Le temps de travail dédié par le pôle Stratégie et partenariats internationaux et le service mobilité étudiante

#### 3. La stabilisation du concours d'entrée en 4A (1<sup>ère</sup> session en 2019)

##### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Le temps de travail dédié à ce projet par la direction des études et le service concours.
- Les heures de vacation pour les surveillances

- Les heures payées liées à la correction des copies, des dossiers et aux entretiens de sélections

#### 4. le renforcement du pilotage pédagogique des cours de langues

##### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Le recrutement de deux lecteurs et d'un maître de langue (60 000 € de surcoût /vacations)
- Des HRS (36 HED)

#### 5. La mise en place d'un double diplôme avec le CFJ

##### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- le temps de travail dédié par la direction des études et les responsables de la spécialité pour la coordination du recrutement et des enseignements
- la mise à disposition de salles pour l'organisation des cours dispensés par le CFJ

## II-2- Améliorer le suivi des étudiants et des diplômés

### Indicateurs contrat: IC1-1/ IS7/IS10/IS11

IC 1-1	DIVERSIFICATION ET DEMOCRATISATION DE L'ACCES : FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS, POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX		IEP Lyon
	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits	% de boursiers
2012-2013	358	1141	31%
2013-2014	350	1139	31%
2014-2018	391	1177	33%
2015-2016	378	1198	32%
2016-2017	355	1175	30%
2017-2018	383	1274	30%
2018-2019	382	1338	29%
objectif 2019-2020	420	1390	30%
<b>Cible 2020</b>	<b>443</b>	<b>1465</b>	<b>30%</b>

Pour cet indicateur, les données constatées sur la période 2015- 2019 ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2019-2020.

Le champ de la mesure a été revu en 2017 pour inclure uniquement les étudiants en inscription principale dans le diplôme IEP.

La cible reste la même, une stabilisation à 30% de boursiers, selon les barèmes et règles actuelles d'attribution des BCS.

IS 7		INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS							IEP Lyon
Taux d'insertion professionnelle		Promo 2011	Promo 2012	Promo 2013	Promo 2014	Promo 2015	Promo 2016	Promo 2017	Cible 2020
6 mois après obtention du diplôme	Taux d'insertion professionnelle	61%	72%	67%	57%				70%
	Taux de réponse	60%	49%	53,25%	49,59%				70%
18 mois après obtention du diplôme	Taux d'insertion professionnelle	85%	73%	78%		90,10%	89,20%	95,00%	92%
	Taux de réponse	48%	41,24%	51,80%		75,20%	81%	77%	80%
5 ans après obtention du diplôme									

Délai d'accès à l'emploi actuel

Délai d'accès	Promo 2011	Promo 2012	Promo 2013	Promo 2014	Promo 2015	Promo 2016	Promo 2017	Cible 2020
Avant obtention du diplôme	43%	45%	54%	51%	30,1%	35,5%	32%	35%
0 > 3 mois	32%	36%	22%	34%	34,6%	36,9%	39,5%	38%
3 > 6 mois	25%	19%	24%	16%	16,2%	13,5%	14,3%	18%
>6 mois					19,1%	14,1%	14,3%	9%

Pour cet indicateur les données constatées pour la promotion 2017 ont été intégrées et une projection a été faite pour la promotion 2018.

A compter de 2017, l'IEP a décidé de ne réaliser qu'une seule enquête à 18 mois avec la volonté d'avoir un taux de réponse supérieur à 75% pour que les résultats soient fiables.

L'enquête réalisée en 2017, donne des résultats très différents des enquêtes précédentes quant au délai d'accès à l'emploi, la cible 2020 a été révisée en fonction des résultats de l'enquête 2018.

L'IEP met progressivement en place depuis la rentrée 2016 des actions visant à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, leur efficacité ne pourra pas être mesurée sur ce contrat, la cible fixée pour le taux d'insertion professionnelle est donc proche du résultat actuel. Les délais moyens d'accès à l'emploi doivent pouvoir être réduits, notamment la part de diplômés ayant mis plus de 6 mois à trouver leur emploi actuel.

IS 10	POLITIQUE D'EGALITE DES CHANCES					IEP Lyon
Les politiques d'égalités de l'IEP	Situation 2014/2015	situation 2015/2016	situation 2016/2017	Situation 2017/2018	Situation 2018/2019	Cible 2020
Nombre de lycées partenaires	48	48	48	49	51	50
Nombre de lycéens concernés (élèves de 1ere et de Terminales)	450	497 (321 PEI + 176 auditeurs libres)	492 (335 PEI + 158 auditeurs libres)	554 (386 + 168 auditeurs libres)	441 (340+101 auditeurs libres)	400
dont lycéens boursiers	157 (35%)	242 (49%)	269 (55% )	295 (53%)	59%	60%
Inscrits au concours	145	103	158	153	130	130
Admis au concours (un des IEP du concours commun) 2015	10 (6,7%)	22 (21,35%)	25 (15,8%)	24 (15,68)%	18(13,8)%	15%

Pour cet indicateur, les données constatées sur la période 2014-2015 ont été corrigées, celles de la période 2015- 2019 ont été intégrées et la projection 2019-2020 a été corrigée.

La cible a été revue en 2017 car l'objectif de l'IEP n'est pas d'accroître le nombre de lycées partenaires et d'élèves participant au programme mais de recentrer le dispositif sur la cible du programme PEI: les élèves boursiers du secondaire.

Note: les auditeurs libres (inscrits dans les lycées partenaires mais ne correspondant pas à la cible du dispositif PEI) n'ont accès qu'aux cours du mercredi après-midi et au tutorat mais pas à la plateforme pédagogique PEI, ni aux devoirs d'entraînement, ni au concours blanc.

IS 11	POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES ETUDIANTS					IEP Lyon
Les aides proposées par l'IEP	Situation 2015	situation 2016	situation 2017	situation 2018	objectifs 2019	Cible 2020
<b>Montant prévu au budget</b>	9 000.00 €	9 000.00 €	9 000.00 €	5 000,00 €	7 000,00 €	<b>7 000,00 €</b>
<b>Aides versées</b>	5 étudiants / 2 600.00€	3 étudiants/2070 €	7 étudiants /4815,28€	4 étudiants/2693 €	7	<b>7</b>
Aides à la mobilité monde Arabe	13 étudiants / 3 440.00€ (manque à gagner sur droits d'inscription)		5 étudiants/2110€	7 étudiants/ 3790 €	entre 5 et 10 étudiants	Maintenir ce principe
Droits d'inscription à 0€ pour étudiants RFR < 12000€	378	431	410	437	430	<b>430</b>
Réduction sur droits d'inscription aux étudiants en difficultés qui en font la demande	10			entre 5 et 10 étudiants	entre 5 et 10 étudiants	Maintenir cette souplesse
Bourses de mobilité (4)			12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	<b>12 000,00 €</b>

Pour cet indicateur, les données constatées sur 2018 ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2019-2020.

La cible 2020 a été modifiée comme suit en 2017:

baisse du montant prévu pour l'aide sociale, les aides versées étant très inférieures à ce budget sur les années 2015 à 2017

fixation d'une cible chiffrée pour le nombre d'étudiants bénéficiant de l'exonération des droits d'inscription en cohérence avec les projections de l'indicateur IC1-1

Introduction de la bourse de mobilité mise en place sur le budget 2017.

## Actions programmées en 2020 :

### 1. La pérennisation de l'accompagnement des étudiants en situation de mal-être

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Une présentation du dispositif en début d'année, 160 heures de consultation annuelles et 87 consultations à distance possibles avec une psychologue de l'association Apsytude (de 18 270 à 24375 €, financés par la CVEC – 20575 € en 2019) ;

### 2. L'aide à la recherche d'un logement.

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- La redevance versée à Studapart pour le fonctionnement de la plateforme (3600 € - idem 2019) ;
- Le temps de travail consacré par personnels scolarité et vie étudiante pour communiquer sur la plateforme.

### 3. La poursuite du développement de la politique d'emploi à destination des étudiants de Sciences Po Lyon.

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- La masse salariale dédiée à l'emploi étudiant (45 000 € - 35 000 € en 2019).

### 4. La pérennisation de la politique d'aide sociale existante : aides d'urgence + bourses de mobilité + exonération.

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Les crédits dédiés à l'aide sociale (7000 € dont 2 000 € sur le budget CVEC – idem 2019) ;
- Les crédits dédiés aux bourses de mobilité (12000 € - idem 2019) ;

- la pérennisation du dispositif de financement partiel des cours de langues payants obligatoires au Moyen Orient (4500 € - idem 2019)

## 5. Le renforcement de la préparation PECED pour les élèves de Première et de Terminale

### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- La masse salariale dédiée au paiement des correcteurs (218 copies par épreuve) ;
- Le temps de travail de la responsable du PECED et du service concours PECED
- La masse salariale dédiée à la rémunération des tuteurs (8 000 € inclus dans l'emploi étudiant-nouveau)

## II-3- Articuler formation initiale et continue, développer la certification des compétences

### Indicateurs du contrat : IC1 /IC4/IS14

IC 4	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE						IEP Lyon
	Situation 2015 (S)	Situation 2016	Situation 2017	Situation 2018	objectif 2019	Cible 2020 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	85 888	85 603	63 485	92 702	100 000	126 000	47%
2- Nombre d'inscrits en formation continue	541	989	558	589	1000	1350	150%
3- Nombre de diplômés en formation continue	7	4	5 (2 Master + 3 cpro)	5 (2 Master + 3 cpro)	12	15	114%
<i>Dont Validation des Acquis de l'Expérience</i>					1	1	
4- Recettes de la formation continue	244 244,00 €	240 291,00 €	240 403,00 €	300 071,00 €	350 000,00 €	400 000,00 €	64%

Pour cet indicateur, les données constatées sur la période 2015-2018 ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2019 à 2020.

\* A partir de 2016, cette donnée incorpore l'intégralité des inscrits présents sur l'année civile 2016 soit deux années scolaires glissantes (2015-2016 & 2016-2017)

La cible a été actualisée en fonction des recettes nouvelles attendues en lien avec l'ouverture du diplôme en FC et la refonte de l'offre de formation courte.

IS 14	REUSSITE AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE A/A+ ET AGREGATION SES - EFFICACITE					IEP Lyon
Concours	Nombre d'inscrits 2015	Nombre d'étudiants ayant réussi un concours en 2016	Nombre d'inscrits 2016	Nombre d'étudiants ayant réussi un concours en 2017	Nombre d'inscrits 2017	Nombre d'étudiants ayant réussi un concours en 2018
A (IRA, douanes...)	521	108	630	139 (+ concours hospitaliers en cours de résultats)	311 au 14/11/17 (inscriptions en cours pour formation en ligne)	88
A+ (ENA INET...)		27		6		
Agrégation en SES						
Concours	inscrits 2018	objectif réussite 2019	objectifs d'inscrits 2019	Cible 2020 (inscrits)		
A (IRA, douanes...)	412 au 18/10/18	100	450	500		
A+ (ENA INET...)		15				
Agrégation en SES						

Pour cet indicateur, les données constatées sur 2018 ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2018-2019 à 2019-2020.

La cible 2020 est maintenue pour l'instant mais un renforcement de la préparation pour le concours INET est mis en place en sept 2018 en collaboration avec l'ENS (prépA+)

De même la mise en place de la nouvelle plateforme IEPEL en 2018 devrait permettre d'accroître les effectifs d'inscrits, une actualisation sera faite en 2019.

### Actions programmées en 2020 :

#### 1. La stabilisation du nombre de candidats au diplôme en Formation continue.

##### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- La finalisation du travail d'ingénierie pédagogique FOAD pour les 4 modules du tronc commun de 4A (12 000 €)
- Le temps de travail de la directrice et des agents du pôle FCIP impliqués.

#### 2. L'accroissement du nombre de sessions de FC courtes (y compris formation des élus) effectivement réalisées.

##### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Le temps travail des agents du pôle à travers une démarche commerciale renforcée

#### 3. La collecte des données nécessaires à la rédaction des suppléments au diplôme (pour une délivrance en 2021).

##### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Le temps de travail de la direction des études, des responsables de formation et des personnels de scolarité et de la DSI impliqués dans le projet.

#### 4. La constitution et la réunion des conseils de perfectionnement par secteur.

##### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Le temps de travail de la direction des études et des responsables de secteurs de 4<sup>ème</sup> année (HRS : 60 HETD) pour la constitution et l'animation des conseils ;
- Les crédits de fonctionnement dédiés à la réunion des conseils (1500 € - idem 2019)

## II-4- Mieux prendre en compte l'évaluation des enseignements

Indicateurs du contrat : IC3

IC 3	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS		IEP Lyon	
Année du diplôme	Nb d'unités d'enseignement à évaluer		% d'unités d'enseignement évaluées	
	2014-2015	2019-2020	2014-2015	Cible 2020
1	80	80	Non connus	100%
2	115	115	Non connus	100%
3	0	0	Non connus	100%
4	135	135	Non connus	100%
5	13 *	14	Non connus	100%
DE	57		Non connus	100%
*11 Spécialités et 2 DNM gérés par l'IEP				
Année du diplôme	Nb d'inscrits dans les unités d'enseignement évaluées		% de répondants dans les unités d'enseignement évaluées	
	2014-2015	2019-2020	2014-2015	Cible 2020
1	189	250	Non connus	70%
2	220	290	Non connus	70%
3	/		Non connus	70%
4	300	295	Non connus	70%
5	335	280	Non connus	70%
DE	374	375	Non connus	70%

Cet indicateur n'a pas été actualisé, les données ne sont actuellement pas centralisées. Un travail devra nécessairement être entrepris en 2018 pour collecter et fiabiliser ou redéfinir ces éléments.

### Action programmée en 2020 :

1. Innovation pédagogique : ouverture des enseignements du TC de 4A en FOAD, mise en place de discussions thématiques avec les enseignants et la responsable de l'innovation pédagogique.

#### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Des HRS (15HTD)
- Des crédits de fonctionnement (1500 €)

## II-5- Développer des partenariats avec les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et culturels

### Actions programmées en 2020 :

1. Public Factory : l'accroissement du nombre de cours projets

#### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- le temps de travail d'un Professeur spécialisé en gestion des connaissances, référent pédagogique de la PF;
- le temps de travail de la chargée de la Public Factory (IGR contractuelle)
- Heures d'enseignement pour dix groupes projet de 4A (450 HED)
- Frais de déplacement des étudiants et enseignants (29 000 €)
- une journée de rentrée à la Cité du Design, un sprint créatif et une séance de restitution (10 000 €)

2. L'organisation d'une soirée de remerciements/échanges avec nos partenaires (intervenants professionnels, organismes d'accueil des stagiaires, financeurs)

**Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Les crédits de fonctionnement dédiés à l'évènement (5000 € - idem 2019 projet non réalisé)
- Le temps de travail des agents impliqués dans l'organisation

## **III- La recherche**

### **III-1- Orienter la recherche autour de deux thématiques prioritaires**

1. Villes : gouvernement, société, représentation
2. Risques : discours, décisions, sociétés, sciences et techniques

Actions programmées en 2020:

1. La poursuite du soutien aux équipes de recherche du site et la redéfinition du deuxième axe prioritaire : Innovations dans l'action publique

**Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Les crédits de fonctionnement attribués aux laboratoires dont l'IEP est tutelle (40 000 €) ;
- Les crédits de fonctionnement attribués à la commission scientifique pour le financement de l'appel à projet interne, colloques, publication d'ouvrages (38 000 € - 35 000 € en 2019).

2. La mise en œuvre du partenariat signé avec la Maison Française d'Oxford pour des séjours Recherche (enseignants-chercheurs et étudiants)

- Financement de 2 séjours enseignants et 2 séjours étudiants (transport et hébergement) (7500 € - 5000 € en 2019)

3. Le renforcement des moyens administratifs dédiés à l'appui à la recherche

- Temps de travail dédié par l'IGE affectée en partie en soutien à la recherche (25 %)

### **III-2- Accroître la valorisation de la recherche, renforcer les liens avec le monde socio-économique**

Action programmée en 2020 :

1. Le démarrage des activités de la chaire en transformation de l'action publique.

**Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- Temps de travail de la chargée de la Public Factory également impliquée dans le développement de la chaire
- Crédits de fonctionnement (5 000 € issus de la Fondation)

## **IV- La gouvernance**

### **IV-1- Améliorer la gouvernance de l'établissement notamment via usages du numérique**

## Indicateurs contrat : IS9

IS 9	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS					IEP Lyon
Thèmes	Situation 2015	situation 2016	situation 2017	situation 2018	objectifs 2019	Cibles 2020
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	1	1	1	2	2	3
2-Le système d'information et les services numériques	1	2	2	2	3	3
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	2	2	2	2	2	3
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	2	2	2	2	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	1	1	1	1	1	2
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	2	2	2	2	3	3

Pour cet indicateur, les données constatées sur 2018 ont été intégrées et une projection a été faite pour 2019 et 2020

Les cibles 2020 restent inchangées, l'évolution des effectifs et les projets portés par la DSI restent conformes à la projection établie en 2015

1- Le schéma directeur numérique devrait être prêt en 2020

3-La mise en route de la scol et d'ADE en particulier devrait améliorer les services rendus aux étudiants en 2020

5-Pas d'amélioration prévue en 2020 pour la recherche

6-Le travail de l'ingénieur pédagogique devrait permettre de tenir l'objectif 2020

### Actions programmées en 2020 :

#### 1. la mise en place d'une newsletter interne

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- le temps de travail dédié du service communication

#### 2. La traduction du site web institutionnel

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- les crédits de fonctionnement dédiés au projet (5000 € - idem 2019 projet non réalisé) ;
- Le temps de travail des agents impliqués dans le projet.

#### 3. La poursuite du déploiement du nouveau SI scolarité.

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Le temps de travail des agents de la DSI et du service scolarité impliqués dans le projet.
- Le temps de travail des étudiants salariés qui sont recrutés pour les inscriptions (18 000 € inclus dans l'emploi étudiant – 22 000 € en 2019)

#### 4. L'entrée dans Parcoursup pour l'organisation du concours d'entrée en première année

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- le temps de travail de la direction, du service concours et du service informatique ;
- les moyens dédiés à l'organisation et à la correction des épreuves.

#### 5. La poursuite de la rédaction de cartographies des processus, de procédures de gestion et tableaux de bord (service concours, scolarité, RH, finances).

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Le temps travail des agents, chefs de service, impliqués dans les projets.

## IV-2- Développer le pilotage prospectif

### Indicateurs du contrat : IC5 /IC6/IS8

IC 5	PILOTAGE FINANCIER					IEP Lyon
I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :						
Actions prévues	Situation 2015	Situation 2016	Situation 2017	Situation 2018	objectifs 2019	Cible 2020
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 97%	87%	87%	89%	92%	Fonctionnement 95 %
	Investissement : 47%	22%	60%	100%	85%	Investissement 90 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	0	0	1	1	2	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	0	0	0	1	2	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	1	1	1	1	1	1
II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :						
Actions prévues	Situation 2015	Situation 2016	Situation 2017	Situation 2018	objectif 2019	Cible 2020
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	1	0	1	1	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	0	0	0	1	1	2

Pour cet indicateur, les données constatées sur la période 2015-2018 ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2019 à 2020. Le faible taux d'exécution en Investissement pour 2016 s'explique par la reprogrammation de l'opération plan campus (800000 €) alors que l'IEP n'avait pas mis en place de PPI.

La mise en place du PPI en 2018, ainsi que d'un BR de reprogrammation en 2017 ont permis d'améliorer ce taux d'exécution.

Le travail débuté sur la sécurisation et l'optimisation des procédures achat doit également permettre d'améliorer la prévision et l'exécution en fonctionnement.

Concernant le suivi des immobilisations, l'outil GFC format GBCP ne propose pas encore cette brique.

Concernant le CIBC, la resp du service finances a suivi une formation en 2018 et a amorcé la mise en place en 2019.

IC 6	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX				IEP Lyon				
Occupation des locaux	Situation (2016) 2015				Situation (2017) 2016				
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	3 400,5	3	720,6	101,21	3259,54	3	720,6	97,01	
Salles banalisées	19 766,5	22	1254	80,22	19317,98	22	1254	79,61	
<b>Total</b>	<b>23 167</b>	<b>25</b>	<b>1974,6</b>	<b>82,74</b>	<b>22577,52</b>	<b>25</b>	<b>1974,6</b>	<b>80,63</b>	
Occupation des locaux	Situation (2018) 2017				Situation (2019) 2018				Taux d'occupation attendu en 2020
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	3 607,75	3	720,6	107,37	3 920,75	3	720,6	116,69	102
Salles banalisées	17438,5	20	1083,94	77,85	21100,75	20	1083,94	85,64	85
<b>Total</b>	<b>21046,25</b>	<b>23</b>	<b>1804,54</b>	<b>81,70</b>	<b>25 022</b>	<b>23</b>	<b>1804,54</b>	<b>97,13</b>	<b>91,20</b>

Pour cet indicateur, les données constatées sur la période 2018-2019 ont été intégrées.

2 salles ont été transformées en bureau au sein du bâtiment L, une salle informatique du bâtiment bibliothèque a été réaménagée pour avoir un taux

d'occupation supérieur en 2018-19 avec du mobilier modulable pour compenser en partie cette perte. Le taux d'occupation des locaux est en forte augmentation

Globalement, l'IEP a conscience des faiblesses de son système actuel de réservation et de l'absence d'optimisation des plannings.

Le passage à un nouveau SI SCOL en 2019 sera l'occasion d'acquérir un outil plus performant interfacé avec ce SI.

IS 8	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES						IEP Lyon
	2014	2015	2016	2017	2018	objectif 2019	Cible 2020
Droits d'inscription (1)	970 980.30	1 002 245.32	1 145 393,82	1 375 162	1 474 304	1 533 505,00	1 565 000,00
Formation continue (2)	281 969.97	252 473,83	244 590,93	294 891	331 740	347 588,80	400 000,00
Taxe d'apprentissage (3)	34 486,21	14 976.00	24 447,42	40 289	34 300	30 000,00	40 000,00
Contrats et prestations de recherche (4)							
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	0	0		0	0		
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	0	0		0	0		
<i>Autres (704 - 705 - 7062 - 751)</i>	0	0		5 184	9 331		
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)							
<i>Régions (7442)</i>	189 279.51	247 783.80	70 487,40	215 850	82 622	134 025,77	100 000,00
<i>Union européenne (7446)</i>	171 239.45	176 415.00	113 350,81	183 412	206 109	272 742,20	200 000,00
<i>Autres (7418 - 7443 - 7444 - 7447 - 7448 - 7488)</i>	121 507.0	153 607.00	138 795,00	114 984	170 377	272 787,03	100 000,00
Dons et legs des fondations (6)				0	0		
Produits exceptionnels (7)	28 430.93	373.59			0		
Autres ressources propres (8)	387 160.34	339 707,14	419 387,00	415 924	373 633	423 163,20	380 000,00
<b>Total</b>	<b>2 185 053.71</b>	<b>2 187 581.68</b>	<b>2 156 452,38 €</b>	<b>2 645 696,00</b>	<b>2 682 416</b>	<b>3 013 812,00</b>	<b>2 785 000,00</b>

Pour cet indicateur, les données constatées sur 2018(CF) ont été intégrées et une projection a été faite pour la période 2019 (BR) puis 2020.

Concernant la cible 2020, les modifications suivantes ont été apportées en 2017:

les recettes liées aux droits d'inscriptions ont été revues à la hausse en lien avec la hausse des effectifs et la revalorisation des montants votée en 2016.

les recettes liées à la FC ont été actualisées en cohérence avec l'indicateur IC4.

Les subventions Région ont été révisées à la baisse, en cohérence avec les données disponibles sur la période écoulée ou en cours.

les subventions "Autres" ont été révisées à la baisse pour les mêmes raisons.

les "Autres ressources propres" ont été révisées à la hausse pour les mêmes raisons.

### Actions programmées en 2020 :

1. La mise en œuvre Programme Pluriannuel d'Investissement - immobilier (PPI) -Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

#### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- 1 467 670 € pour les travaux 2020 (dernière phase du Plan Campus, déménagement de la cafeteria du CROUS, début des travaux PF, rénovation des locaux associatifs) ;
- Le temps de travail des agents du service patrimoine impliqués dans le suivi des travaux.

2. La mise en œuvre PPI-Informatique/audiovisuel

#### **Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- 114 900 € pour les investissements informatique et audiovisuel 2020 (renouvellement firewall, renouvellement parc info et vidéo, renouvellement réseau,) ;
- Le temps de travail des agents de la DSI impliqués dans la réalisation et le suivi.

### 3. La maîtrise de la charge d'enseignement et de la masse salariale vacances et heures complémentaires.

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- La masse salariale inscrite pour le financement des vacances et heures complémentaires 790 000 € inscrits BI ;
- La pleine exploitation du nouvel outil de gestion des charges prévisionnelles et des services.

### 4. La maîtrise de la consommation énergétique

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Recrutement d'un économe de flux partagé avec l'Université Lyon2 (10% du temps de travail dédié à Sciences Po Lyon et 25% du coût pris en charge par l'UdL en 2020 : soit un coût de 4100 €)
- Adaptation, amélioration de la GTC selon préconisations (20 000 €)
- Le déploiement des campagnes éco-gestes pilotées par l'UdL par un agent du service patrimoine

## IV-3- Veiller à la situation et aux conditions de travail des personnels

### Actions programmées en 2020 :

1. Poursuite du déploiement d'un plan de formation adapté aux demandes validées dans le cadre des entretiens professionnels et déployer des actions de formation à destination des enseignants.

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Les crédits de fonctionnement dédiés au plan de formation (17000 € - idem 2019) ;
- La participation au plan de formation Convergence construit par les établissements de l'Université de Lyon ;
- Le temps travail des agents du service Ressources Humaines impliqués dans cette action.

2. La poursuite du soutien aux actions de l'association des personnels créée en 2017.

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- Les crédits de fonctionnement dédiés au versement d'une subvention à l'association (15 000 € - idem 2019).

3. La pérennisation de la journée de rentrée hors les murs instaurée en 2017.

#### Les principaux moyens mis en œuvre sont :

- les crédits de fonctionnement dédiés à l'évènement (6500 € - idem 2019) ;
- le temps de travail dédié à l'organisation de l'évènement et le temps de travail de tous les personnels ayant participé à cette journée.

#### 4. Identification des risques et construction d'un programme de prévention en collaboration avec AST Grand Lyon.

**Les principaux moyens mis en œuvre sont :**

- le coût de cette prestation dans notre cotisation à AST ;
- Le temps de travail dédié de l'assistant de prévention, et des autres personnels impliqués dans le travail



## Marché public

### Prestation de services : nettoyage

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu la délibération n° 1-20180302 du conseil d'administration du 2 mars 2018 relative aux catégories de contrats, conventions et marchés soumis pour approbation ;

#### Exposé des motifs

La convention de prestation de service « nettoyage » de Sciences Po Lyon arrive à échéance.

Du fait des montants envisagés sur cette famille d'achat, il a été procédé à un appel d'offre ouvert en application de la réglementation relative à la commande publique.

Il est proposé au conseil d'administration de retenir le prestataire Soclean – 40, Rue de Bruxelles – 69100 VILLEURBANNE., conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

#### **Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019,**

**Après avoir délibéré a approuvé** le choix du prestataire Soclean dans le cadre du marché public de service « Nettoyage ».

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER

# SCIENCES PO LYON

## Marché de nettoyage et entretien des locaux de Sciences Po Lyon

Procès-verbal de la commission du 8 novembre 2019

### Examen des offres

#### **1- Ouverture des plis**

10 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis. Il s'avère que toutes les entreprises ont présenté les documents obligatoires et réglementaires pour pouvoir soumissionner au présent marché.

Le PV d'ouverture des candidatures est joint à ce PV.

#### **2- Examen et jugement des offres**

Sciences Po Lyon a procédé au jugement des offres. Pour cette mission, les candidats devaient remettre :

- Acte d'engagement
- Cahier des clauses techniques particulières paraphé, daté, et signé par une personne habilitée à engager la société sans aucune modification
- Cahier des clauses administratives particulières paraphé, daté, et signé par une personne habilitée à engager la société sans aucune modification
- Mémoire technique comprenant l'affectation des agents, l'encadrement de l'équipe, les qualifications, expériences professionnelles des agents, les moyens mis en œuvre au sein de l'entreprise pour la formation des agents, le nombre d'agents (y compris pour les remplacements), le nombre d'heures de travail, les matériels mis en place pour l'exécution du marché, ainsi que tout autre élément permettant de juger son offre.

Les critères de jugement des offres sont les suivants, avec leur pondération :

##### 1. Valeur technique (pondération : 60) :

- Les moyens techniques : Produits avec leurs fiches, méthodologie, matériels notés sur 25 points
- Les moyens humains : Nombre de personnes sur site, heures de travail, formation sur 25 points
- Le suivi de la prestation : Fréquence de contrôle, personnel d'encadrement sur site noté sur 10 points

##### 2. Prix (pondération : 30)

3. Performances en matière de protection de l'environnement (pondération : 10) :  
Action mise en place dans le but de maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement.

Une analyse des offres, sous forme de tableau, est jointe à ce PV.

### **Analyse des offres :**

Tout d'abord, la commission décide de qualifier l'offre de la société La Professionnelle du nettoyage irrégulière du fait qu'elle n'a pas fourni de mémoire technique à son offre.

#### **CRITÈRE PRIX**

Ensuite, on peut remarquer une véritable disparité sur le critère prix, d'ailleurs l'étendue des prix est de 89 696.68 euros. 2 choix ont été faits entre le respect de l'annexe 7 donné par la société Arcade et le non-respect de cette annexe 7 et la mise en place de moins d'agents.

Offre la plus basse : 68 463.32 euros pour une note de 30 (Challancin)

Offre la plus haute : 158 160 euros pour une note de 12.99 (MJCM Propreté)

La moyenne des offres est de 132 114.37 euros. La médiane est de 138 479.70 euros.

#### **CRITÈRE ENVIRONNEMENT**

Concernant le critère environnement, beaucoup de sociétés ont la note maximale de 10 car elles proposent le tri des déchets, des produits ecolabels, des certifications ISO et diverses actions pour le respect de l'environnement (Formation à l'environnement, ...), voir même la fabrication de leurs produits d'entretien avec de l'eau, du sel et de l'électricité (Société Akesa). Certaines proposent même de diluer les produits sur site avec une machine implantée à l'IEP de Lyon.

#### **CRITÈRE VALEUR TECHNIQUE**

##### **- Moyens techniques**

Concernant les moyens techniques, beaucoup d'entreprises n'ont, tout d'abord, pas décrites complètement les travaux hebdomadaires, mensuels et annuels demandés dans le CCTP ce qui fait leur fait perdre beaucoup de points (ESP, City Services ont la note de 0). Ces critères sont assez importants et ont donc été notés sur 7. Seule la société Soclean a obtenu la note maximale en décrivant parfaitement les travaux hebdomadaires et mensuels dans les fiches « planning » mises à disposition de leurs agents. Les prestations annuelles sont aussi décrites avec le nombre de personnels et le matériel utilisé. La société GSF Mercure a fait une proposition de mise en place des travaux annuels sur 2 périodes (hiver et été) qui peut faciliter ces actions.

Concernant les produits, matériels et méthodes pour une note globale de 15 points, 3 entreprises obtiennent la note maximale en ayant répondu à cette problématique avec des procédés bien détaillés, et des fiches produits et matériels incluses. Il s'agit de MJCM Propreté, Soclean et GSF Mercure,

Enfin, concernant l'approvisionnement du site, la gestion est confiée en grande partie au chef d'équipe. Seule l'entreprise Challancin propose une gestion automatisée des stocks

via un logiciel avec une livraison à J+2 grâce à leur plateforme lyonnaise. Ils ont donc la meilleure note sur ce critère.

- Moyens humains

Le nombre de personnes présentes sur site, les heures de travail journalières et leur répartition par bâtiment, notés sur 14 points, nous permet de voir une vraie diversité dans les propositions. Pour avoir la note maximale, il a été jugé qu'il faut 1 responsable de secteur, un chef d'équipe et au moins 7 agents selon la répartition suivante : 2 agents bâtiment administratif, 2 agents bâtiment bibliothèque, 3 agents bâtiment pédagogique + Amphi Aubrac pour un minimum de 21 heures par jour, auquel il faut ajouter les heures d'encadrement et la repasse d'au moins 2 heures, oubliée par quelque candidats. Les sociétés Arcade, MJCM propreté et Soclean proposent des organisations optimales pour le nettoyage et l'entretien de Sciences Po Lyon.

En parallèle, le rôle du chef d'équipe, notamment en matière de management, de contrôle et de logistique est jugé sur 2. Presque toutes les entreprises ont bien explicités ses missions et ont obtenu la note maximale.

Il en est de même pour la formation des agents, notée sur 3, pratiquement tous les candidats obtiennent la meilleure note en proposant une évaluation à la reprise du marché et la mise en place d'un plan de formation. Les formations proposées concernent l'hygiène et la sécurité, les méthodes de nettoyage, les postures de travail et le respect de l'environnement.

Concernant la mise à disposition des EPI, notée sur 2, quatre sociétés proposent d'équiper leurs agents avec des vêtements de travail identifié et des EPI correspondant aux travaux demandés (gants, chaussures de sécurité par exemple). Deux d'entre elles évoquent le problème du travail isolé en proposant des solutions pour réduire les risques sur ce sujet. Elles obtiennent donc la note maximale.

Enfin, le problème du remplacement des personnels est noté sur 4. Ce thème a été abordé par 6 candidats sur 9 en apportant des réponses assez similaires. Il faut prendre en compte deux types d'absence :

- Absence non prévues : Les sociétés proposent en général de répartir les tâches aux autres agents et que le chef d'équipe devienne œuvrant pour que la prestation puisse être effectuée.
- Absence prévue : Remplacement par un personnel formé au site

Dans les 2 cas, l'IEP de Lyon doit être prévenu par mail de la présence d'un agent non habituel dans ces locaux, ce qui est bien intégré dans les offres, sauf pour Challancin qui perd un point sur ce critère.

- Suivi de la prestation

Quant au critère sur le suivi des prestations, il s'agit de juger de la fréquence des autocontrôles, contrôles contradictoires, voir audit ou tout autre moyen d'améliorer la prestation, leurs réponses et suivi des problèmes, et enfin les moyens de communication entre l'attributaire et Sciences Po Lyon.

Dans beaucoup d'offres, le chef d'équipe, et même les agents effectuent des autocontrôles quotidiens, aidé par des outils informatiques ou des fiches contrôles.

Les contrôles contradictoires sont pour presque toutes les entreprises mensuels, qui semble une bonne périodicité. La société Soclean propose que chacune des deux parties remplissent une fiche de contrôle et une synthèse est faite par la suite.

Des audits qualités et des enquêtes de satisfaction sont proposés annuellement pour améliorer la prestation.

Par la suite, plus de la moitié des entreprises proposent une réflexion et une résolution du problème sous 48 heures.

Enfin, 7 sociétés proposent un espace web qui permet de récupérer les suivis de contrôles, planning des agents et présence des agents. Le plus pour les sociétés Arcade, MJCM propreté, ESP, Soclean et GSF est la possibilité de communiquer via cette plateforme ce qui permet d'effectuer des demandes de dernière minute pour l'arrivée des équipes à 5h30, horaire où aucun agent de Sciences Po Lyon n'est présent.

### **Classement des 5 premiers candidats sur l'ensemble des critères avec leurs forces et faiblesses**

- **Soclean : 80.86** – Leur note technique est de 57.5 sur 60. Le dossier a été bien compris par la société. Il y a beaucoup d'agents prévus avec un nombre d'heures conséquent de travail (26h30 + 1 heure de management + 3h30 de repasse). En contrepartie, il s'agit de la 3eme offre la plus onéreuse du marché (153 705.60 euros TTC)
- **SAS Guy Challancin : 80.50** – Leur offre est la moins chère (68 463.32 euros TTC) mais en contrepartie leur note technique est faible du fait du peu d'heures de prestation proposées par jour et du nombre d'agents présents sur site.
- **MJCM Propreté : 79.99** - Leur note technique est de 57 sur 60. Ils ont obtenu la note de 25 sur 25 sur les moyens humains (9 agents pour 32h50 de présence sur site) et une bonne répartition des ressources humaine entre les bâtiments. En contrepartie, il s'agit de l'offre la plus onéreuse du marché (158 160 euros TTC)
- **GSF Mercure : 79.48** – Leur offre est la seconde moins chère (111 154.69 euros TTC). De plus, les méthodes de fonctionnements et contrôles sont cohérentes avec les besoins de Sciences Po Lyon. Mais, le nombre d'agent, le temps de travail journalier et la répartition entre les bâtiments sont insuffisants.
- **Arcade – 79.33** - Ils ont obtenu la note de 25 sur 25 sur les moyens humains (7 agents pour 24h25 de présence journalière). De plus, les contrôles proposés correspondent aux besoins de Sciences Po Lyon. Leur prix est la médiane. Mais, leur dossier sur les prestations hebdomadaires, mensuelles et annuelles n'est pas complet.

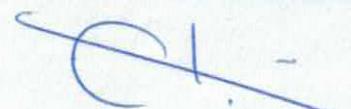
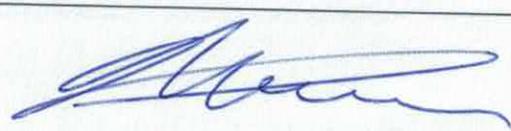
### **Décisions de la commission :**

Au vu de l'analyse des offres et du classement opéré, il apparait une homogénéité des notes pour les cinq premiers candidats.

La commission propose d'attribuer le marché de nettoyage et d'entretien des locaux de Sciences Po Lyon à la société classée première, la société Soclean - 40, Rue de Bruxelles - 69100 VILLEURBANNE.

Les prestations débuteront au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois au maximum.

**Signature des membres de la commission d'ouverture des offres**

Nom, prénom et qualité	Signature
Renaud Payre Directeur de Sciences Po Lyon	
Delphine Gardette Directrice Générale des Services de Sciences Po Lyon	
Sophie Klopp Directrice de la bibliothèque de Sciences Po Lyon	
Aurélie Bordas Responsable du service Finances, Patrimoine et Logistique de Sciences Po Lyon	
Arnaud Marcon Service Finances, Patrimoine et Logistique de Sciences Po Lyon Responsable Patrimoine et Logistique	
Xavier Eymard Agent Comptable de Sciences Po Lyon	Absent
Adel Souibki Agent Technique du Service Patrimoine et Logistique de Sciences Po Lyon	



# OFFRE IR

Moyens humains sur 25 points	<p>Chef d'équipe sur 2</p> <p>Téléphone portable Fiche de poste détaillé Présence 2,5 h par jour Arrive à 6h et les 1er personnels arrivent à 5h30</p>	<p>Il n'y a pas les bâtiments</p>	<p>2</p>	<p>Téléphone portable Équipe de personnel leur donne les produits qu'elle commande via le responsable de Secteur et lui fait part de ses besoins. Il est interconnecté au quotidien du Client.</p>	<p>Présence de 5h30 à 10h45 tous les jours pour faire quoi après 8h30/7777</p>	<p>2</p>	<p>Téléphone portable Organisation du travail, des contrôles internes, journaliers et de la tenue du cahier de liaison si est particulièrement ouvrier</p>	<p>2</p>	<p>Semi ouvrier 4 heures par jour Téléphone + voiture</p>	<p>2</p>	<p>Non ouvrier présent 3 heures par jour 3h15 pour vérifier les prises de poste puis vérification prestation Téléphone portable</p>	<p>2</p>
	<p>Remplacement personnel sur 4</p> <p>Prévu : Remplacement CDD Non prévu : réorganisation le jour même si remplacement &gt;1 si besoin</p>	<p>Ne prévient pas l'IEP</p>	<p>3</p>	<p>Absence 1 journée : Réorganisation + participation CE + voir remplaçants sur site Avisant Plus de 1 jour : Prévenir l'IEP de suite par mail 72 h avant avec le nom du nouveau personnel</p>	<p>4</p>	<p>Si absence non prévue, remplacement sous 2 heures du personnel grâce à l'outil de pointeuse avec information du nouveau personnel Si absence prévue, mise en place la veille pour formation au poste</p>	<p>4</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>4</p>	<p>0</p>	
	<p>Bonne répartition des tâches par Bat sur 3</p>	<p>5 heures Bat D 5 heures Bat L 3 heures Bat B 1 heure ampli Leclair</p>	<p>Parat Batier sur bat B et L</p>	<p>1</p>	<p>6 heures Bat D et Leclair 8,5 heures Bat L 5,5 heures Bat B</p>	<p>3</p>	<p>9 heures Bat D 8 heures Bat B 12,75 heures Bat L 2,5 heures Amphi Leclair</p>	<p>3</p>	<p>8,5 heures Bat D 4,25 heures Bat B 6,75 heures Bat RL 3 heures ampli Leclair</p>	<p>1,5</p>	<p>1,5</p>	<p>0</p>
	<p>Total Moyens humains sur 25 points</p>	<p>15</p>	<p>23</p>	<p>25</p>	<p>15</p>	<p>15</p>	<p>15</p>	<p>15</p>	<p>15</p>	<p>15</p>	<p>15</p>	<p>15</p>

Suivi de la prestation sur 10 points	<p>Qualité contrôle interne sur 3</p> <p>Contrôle de l'agent en fin de prestation contrôle inopinée - Resp exploitation</p>	<p>3</p>	<p>3</p>	<p>Contrôle par CE quotidien toutes les 2 semaines par l'inspecteur Tous les mois contrôle contradictoire avec Responsable Exploitation</p>	<p>2</p>	<p>Autocontrôle</p>	<p>Pas de périodicité</p>	<p>2</p>	<p>CE Durant 1h30 par jour avec personnels</p>	<p>3</p>		
	<p>Contrôle avec IEP sur 2</p> <p>Mensuel</p>	<p>Utilisation d'une tablette</p>	<p>2</p>	<p>Mensuel</p>	<p>2</p>	<p>Bimensuel</p>	<p>Périodicité A définir</p>	<p>1</p>	<p>Hebdomadaire</p>	<p>Mise à plat des méthodes si besoin</p>	<p>2</p>	
	<p>Moyen de rapport et contact IEP sur 2</p> <p>Cahier de liaison Encadrant : Téléphone + mail Site extranet avec suivi des contrôles qualité et portail mail Réunion mensuelle ou trimestrielle</p>	<p>2</p>	<p>Cahier de liaison Encadrant : Téléphone + mail Site extranet avec suivi des contrôles qualité et portail mail Réunion mensuelle ou trimestrielle</p>	<p>2</p>	<p>Extranet dédié avec accès pour demande de rapport, simple d'utilisation, cahier de liaison électronique Réunion mensuelle</p>	<p>2</p>	<p>Espace web édition de rapport</p>	<p>2</p>	<p>Espace web édition de rapport Cahier de liaison électronique</p>	<p>2</p>	<p>Permet si demande exceptionnelle pour le lendemain de prévenir même tard le soir</p>	<p>1</p>
	<p>Contrôle supplémentaire (audit...) sur 1</p> <p>Audit pour certification qualité</p>	<p>1</p>	<p>Enquête de satisfaction annuel</p>	<p>1</p>	<p>Enquête de satisfaction mensuelle Audit</p>	<p>1</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>		

<p>Réponse au problème sur 2</p> <p>48h</p>	<p>2</p>	<p>Sur contrôle de l'agent, immédiate Si non, on parle de mise en place de correction, mais pas de délai indiqué</p>	<p>2</p>	<p>4 heures</p>	<p>2</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>		
<p>Total Suivi de la prestation sur 10 points</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>9</p>	<p>5</p>	<p>6</p>	<p>6</p>	<p>6</p>	<p>6</p>	<p>6</p>		
<p>TOTAL VALEUR TECHNIQUE</p>	<p>40,5</p>	<p>54,5</p>	<p>57</p>	<p>31,5</p>	<p>33,5</p>	<p>33,5</p>	<p>33,5</p>	<p>33,5</p>	<p>33,5</p>		
<p>Montant</p>	<p>68 463,32</p>	<p>ONB 777</p>	<p>30</p>	<p>138 479,70</p>	<p>14,83</p>	<p>158 160,00</p>	<p>12,99</p>	<p>123 710,39</p>	<p>16,6</p>	<p>137 724,00</p>	<p>14,91</p>
<p>TOTAL PRIX</p>	<p>30</p>	<p>14,83</p>	<p>12,99</p>	<p>16,6</p>	<p>14,91</p>	<p>14,91</p>	<p>14,91</p>	<p>14,91</p>	<p>14,91</p>		

Performances environnementales sur 10 points	<p>Machines faibles consommations écotablet Norme ISO Sensibilisation personnels aux Eco gestes</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>Produit Ecolabel Recyclage matériel hors d'usage Eco conduite Formation limitation d'énergie</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>Produit Ecolabel Formation Eco gestes Utilisation de véhicules électriques Action pour préserver l'environnement et baisser le bilan carbone</p>	<p>10</p>	<p>Produits Ecolabel Campagne de sensibilisation environnement (ex. co-voiturage, Eco conduite)</p>	<p>10</p>	<p>Produits biologiques bon pour environnement</p>	<p>3</p>
	<p>TOTAL PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>3</p>	
	<p>TOTAL GLOBAL</p>	<p>80,5</p>	<p>79,33</p>	<p>79,99</p>	<p>58,1</p>	<p>51,41</p>	<p>51,41</p>	<p>51,41</p>	<p>51,41</p>	<p>51,41</p>	<p>51,41</p>	<p>34,14</p>
	<p>CLASSEMENT</p>	<p>2</p>	<p>5</p>	<p>3</p>	<p>6</p>	<p>8</p>	<p>8</p>	<p>8</p>	<p>8</p>	<p>8</p>	<p>8</p>	<p>9</p>

<p>Gestion de stock Maintenance matériels</p>	<p>1,5</p>	<p>Prise en charge cahier de liaison pour organiser la prestation Autocostruite 3 heures : 2 encadrement et 1 ouvrier</p>	<p>2</p>	<p>Forme son équipe, met en oeuvre solution adaptée et organise des briefings pour informer, donner des directives et sensibiliser l'équipe</p>	<p>1</p>	<p>Non ouvrier 1 heure par jour Contrôle interne</p>	<p>2</p>	
<p>Absence gérée par le Responsable de secteur Si prévu, il prévient IEP au moins 15 jours avant Si non prévues : Remplacement sous 2 heures Pendant congés, formation du remplaçant par titulaire (en essayant de ne pas donner de congés simultanés)</p>	<p>4</p>	<p>Chaque poste sera connu par l'ensemble de l'équipe afin d'anticiper au mieux les absences En cas d'absences plus graves, notamment en raison de grèves de bus ou d'intempéries, nos inspecteurs devront être réaffectés pour assurer la présence d'une équipe remanée (prise en charge de tous par exemple) pour garantir les prestations prioritaires et essentielles au bon déroulement des prestations (Sanitaires, accueil, vitrage, bat corbeilles...) Si l'inspectrice est avertie la veille pour une prestation du lendemain l'absence sera automatiquement comblée par la proactivité de l'inspectrice. Dans le cas où nous constaterions des</p>	<p>4</p>	<p>L'IEP dispose d'une liste d'agent ponctuel aux absences et formations au site</p>	<p>0</p>	<p>0</p>		
<p>5,50 heures Bat D (+15 min CE) 5,5 heures Bat B (+15 min CE) 13 heures Bat L et ampli Leclair (+30 min CE)</p>	<p>3</p>	<p>4h30 Bat D 8h Bat L 4h30 pour Bat B 1h Amphi Leclair</p>	<p>1 personne sur plusieurs bâtiments D et B</p>	<p>2</p>	<p>6h45 Bat D 8h Bat B 8h15 Bat L 3h15 ampli Leclair</p>	<p>3 agents sur 2 bat - ceux du B partent sur L pour faire ces 2 bâtiments</p>	<p>2,5</p>	<p>0</p>
<p>Total Moyens humains sur 25 points</p>	<p>24</p>	<p>20,5</p>	<p>11,5</p>	<p>12</p>	<p>12</p>	<p>12</p>	<p>12</p>	

<p>3 visites de contrôle par semaine par le chef de secteur Autocostruite des agents avec fiche de poste</p>	<p>3</p>	<p>Autocontrôle CE</p>	<p>2</p>	<p>Par agent par mise en place d'une grille 1 fois par mois inopinée par le Resp. de secteur</p>	<p>3</p>	<p>Régulièrement par CE chargé clientèle Rapport mensuel envoyé</p>	<p>2</p>
<p>L'IEP et le technicien rédigent une fiche de contrôle écoposte et un bilan et fait tous les trimestres</p>	<p>2</p>	<p>effectué avec tablettes mensuelle</p>	<p>2</p>	<p>Planifié mensuellement, Note de 1 à 3 sur les exigences du cahier des charges</p>	<p>2</p>	<p>0</p>	
<p>Plateforme Extranet (demandes, remarques, courriers, rapport de visite et extraction de performance</p>	<p>2</p>	<p>Extranet : Messages, contrôle Cahier de liaison papier</p>	<p>2</p>	<p>Cahier de liaison intranet et appli mobile Réunion de suivi hebdomadaire</p>	<p>Pas de fonction messages</p>	<p>1,5</p>	<p>1</p>
<p>1 audit sécurité en 2020 1 révision trimestrielle : passé et futur Annuel : Réunion de direction pour établir une feuille de route pour suite du marché</p>	<p>0</p>	<p>1 audit sécurité en 2020 1 révision trimestrielle : passé et futur Annuel : Réunion de direction pour établir une feuille de route pour suite du marché</p>	<p>1</p>	<p>Enquête de satisfaction Contrôle de pilotage semestrielle</p>	<p>1</p>	<p>0</p>	
<p>Dans le cas où une non-conformité a été détectée lors d'une évaluation inopinée, analyse pour origine puis mise en place de solution</p>	<p>2</p>	<p>Pur délai apportée une réflexion pour garantir la conformité des prestations</p>	<p>2</p>	<p>Délai de réponse : 1 heure action - 48h</p>	<p>2</p>	<p>0</p>	

<p>9</p>	<p>9</p>	<p>7,5</p>	<p>3</p>				
<p>57,5</p>	<p>51</p>	<p>29,5</p>	<p>18</p>				
<p>153 705,60</p>	<p>13,36</p>	<p>111 154,69</p>	<p>18,48</p>				
<p>141 329,36</p>	<p>14,53</p>	<p>156 302,30</p>	<p>13,14</p>				
<p>13,36</p>	<p>18,48</p>	<p>14,53</p>	<p>13,14</p>				
<p>Mise en place machine à diluer pour utilisation large d'eau et produits Matériau qui permet une économie d'eau (Marque Karcher) Incitation TCI pour agents en prenant en charge les frais de déplacement</p>	<p>10</p>	<p>Produits écotablet Matériaux consommation eau réduite FORMATION</p>	<p>10</p>	<p>Machines permettant de faire ces produits avec eau, sel et électrolyse Produits écotablet Moins de papiers, recyclage, Tri des papiers, bouchons plastiques, moins de carburant Formation Eco gestes</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>3</p>
<p>TOTAL PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>10</p>	<p>3</p>			
<p>TOTAL GLOBAL</p>	<p>80,86</p>	<p>79,48</p>	<p>56,03</p>	<p>34,14</p>			
<p>CLASSEMENT</p>	<p>1</p>	<p>4</p>	<p>7</p>	<p>9</p>			





### Sorties d'inventaire

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

L'agent comptable de l'IEP de Lyon entendu,

#### Exposé des motifs

Suite à l'inventaire des biens réalisés en 2019, il apparaît qu'une partie de biens comptabilisés a été réformée et ne figure plus dans l'existant physique reconnu. Il convient donc d'en enregistrer la sortie. Cela représente 50 lignes d'inventaire ancien pour un montant de 115 434 euros.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019, approuve les sorties d'inventaire retracées dans le document joint en annexe.**

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

Gilles de Chatelier

**NEPTUNE - LISTE IMMOBILISATIONS A SORTIR DE L'INVENTAIRE - VALIDATION par le CA**

N°	NUMERO	Date Achat	UB	CR	COMPTE	DUREE	TYPE AMORT	MONTANT Ouverture	CUMUL AMORT 31/12/2018	AMORT. 2019	CUMUL AMORT 31/12/2019	VNC	Date de Sortie	INFORMATIONS	MANDAT	FOURNISSEUR	FACTURE
57	45100038 // 1997/00008	1997	451	1PAT	2053	3	Lineaire	1 801,76	1 801,76	0,00	1 801,76	0,00	31/12/2019	LOGICIEL	0001561	AURIGA - CONSEIL ET LOGICIEL	9712.1714/IEP
58	451000015 // 1998/00015	1998	451	4DIP	2053	3	Lineaire	1 286,97	1 286,97	0,00	1 286,97	0,00	31/12/2019	LOGICIEL I.O. CLASSE	0000998	ERIC	FA983004/411IEP
61	451000004 // 1998/00004	1998	451	4DIP	2053	3	Lineaire	1 890,01	1 890,01	0,00	1 890,01	0,00	31/12/2019	1 LOGICIEL QUARK PASSEPORT 4.0	0000194	MC ZONE PC	FA/97017330/49319/IE
1	451000045 // 1999/00003	1999	451	5DOCU	2053	3	Lineaire	947,89	947,89	0,00	947,89	0,00	31/12/2019	LICENCE LOGICIEL	0000727	STARDIVISION CORPORATION	4960
2	451000001 // 2000/00001	2000	451	5DOCU	2053	3	Lineaire	678,42	678,42	0,00	678,42	0,00	31/12/2019	LOGICIEL GRAPHIQUE	0000164	INMAC SA	F7282908
3	451000003 // 2000/00003	2000	451	4DIP	2053	3	Lineaire	3 256,05	3 256,05	0,00	3 256,05	0,00	31/12/2019	LOGICIEL SUPPORT TELEPHONIQUE	0000331	ADESOF	A0197
4	451000237 // 2000/00043	2000	451	5DOCU	2053	3	Lineaire	10 939,74	10 939,74	0,00	10 939,74	0,00	31/12/2019	MISE A JOUR LOGICIEL	0001632	MINGAT LOCATION DE VEHICULES	1163
5	451000254 // 2000/00060	2000	451	5DOCU	2053	3	Lineaire	17 328,55	17 328,55	0,00	17 328,55	0,00	31/12/2019	LOGICIEL RESEAU DE CDROM CONTR	0001955	PULCRA CD MEDIA	21998
60	451000040 // 2000/00040	2000	451	4INSP	2053	3	Lineaire	2 055,76	2 055,76	0,00	2 055,76	0,00	31/12/2019	LOGICIEL QUARKPRESS	0001622	CAMIF COLLECTIVITE	196691566
10	451000410 // 2001/00070	2001	451	1FG	2053	3	Lineaire	5 615,74	5 615,74	0,00	5 615,74	0,00	31/12/2019	SERVEURS FACT 98017126 DU 05.	0002103	JMC INDUSTRIE	FNP-0002141-0000174
6	451000343 // 2001/00003	2001	451	5DOCU	2053	3	Lineaire	2 267,81	2 267,81	0,00	2 267,81	0,00	31/12/2019	PIII 800MHZ COMPLET	0000215	JMC INDUSTRIE	98015905
7	451000344 // 2001/00004	2001	451	4INSP	2053	3	Lineaire	3 887,45	3 887,45	0,00	3 887,45	0,00	31/12/2019	SYSTEME EXPERT PERFORMANCE ORI	0000216	PERFORMANCE SA	PBNV/011402-014
8	451000405 // 2001/00065	2001	451	4DIP	2053	3	Lineaire	1 640,96	1 640,96	0,00	1 640,96	0,00	31/12/2019	LOGICIEL SERVEUR AWD	0001699	ARCHIMED	FC-20010928-IEPL
9	451000406 // 2001/00066	2001	451	4DIP	2053	3	Lineaire	1 981,55	1 981,55	0,00	1 981,55	0,00	31/12/2019	LOGICIEL ANGLAIS ALLEMAND	0002078	INTER CONGRES LYON	0112167
11	451000460 // 2003/00004	2003	451	5DOCU	2053	3	Lineaire	1 435,20	1 435,20	0,00	1 435,20	0,00	31/12/2019	MAINTENANCE LOGICIELS/PACK DE 30 DECHARGEMENTS	0001414	PULCRA CD MEDIA	000025079
12	451000516 // 2004/00017	2004	451	1INAU	2053	3	Lineaire	1 255,80	1 255,80	0,00	1 255,80	0,00	31/12/2019	PROGICIEL AWD 3.1	0002331	ARCHIMED	FC-20041020-IEPL
13	451000596 // 2005/00016	2005	451	1INAU	2053	3	Lineaire	3 248,34	3 248,34	0,00	3 248,34	0,00	31/12/2019	MC AFEE (PART FEU)	0002286	NOUVELLES TECHN ET SECURITE INFORMATIQUE	FC106
14	451000625 // 2006/00001	2006	451	1INAU	2053	3	Lineaire	8 483,92	8 483,92	0,00	8 483,92	0,00	31/12/2019	SOLUTIONS ANTIVIRUS ASP 501POSTES	0000010	NOUVELLES TECHN ET SECURITE INFORMATIQUE	F0000064
15	451000628 // 2006/00004	2006	451	1INAU	2053	3	Lineaire	442,52	442,52	0,00	442,52	0,00	31/12/2019	MAJ VERSION 5 FORFAIT 12 LICENCES	0000650	LE SPHINX DEVELOPPEMENT	FO3-02746
16	451000632 // 2006/00008	2006	451	1INAU	2053	3	Lineaire	261,92	261,92	0,00	261,92	0,00	31/12/2019	3 LICENCES INDESIGN CS2	0001083	ASAP SOFTWARE	FA01250052
17	451000653 // 2006/00029	2006	451	1INAU	2053	3	Lineaire	119,98	119,98	0,00	119,98	0,00	31/12/2019	LOGICIEL AVANQUEST FINEREADER 8.0	0002687	INMAC MICRO WAREHOUSE FRANCE	J8797344
18	451000663 // 2007/00001	2007	451	1INAU	2053	3	Lineaire	4 241,96	4 241,96	0,00	4 241,96	0,00	31/12/2019	LOGICIEL ANTIVIRUS ASP MCAFFEE	0000300	NOUVELLES TECHN ET SECURITE INFORMATIQUE	F0000064
19	451000664 // 2007/00002	2007	451	1INAU	2053	3	Lineaire	4 241,96	4 241,96	0,00	4 241,96	0,00	31/12/2019	LOGICIEL ANTIVIRUS ASP MCAFFEE	0000301	NOUVELLES TECHN ET SECURITE INFORMATIQUE	F0000064
20	451000666 // 2007/00004	2007	451	1INAU	2053	3	Lineaire	84,93	84,93	0,00	84,93	0,00	31/12/2019	LOGICIEL MISE A JOUR CD/INMACWSTORE	0000654	INMAC MICRO WAREHOUSE FRANCE	J8770281
21	451000671 // 2007/00009	2007	451	1INAU	2053	3	Lineaire	35,88	35,88	0,00	35,88	0,00	31/12/2019	LOGICIEL CLPC 4 ACROBAT PROFESSIONAL	0000984	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7152491
22	451000672 // 2007/00010	2007	451	1INAU	2053	3	Lineaire	71,76	71,76	0,00	71,76	0,00	31/12/2019	LOGICIEL ADOBE CLPC 4INDESIGN CS2	0000985	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7151992
23	451000673 // 2007/00011	2007	451	1INAU	2053	3	Lineaire	71,76	71,76	0,00	71,76	0,00	31/12/2019	LOGICIEL ADOBE CLPC 4CREATIVE SUITES PREM	0000986	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7151659
24	451000674 // 2007/00012	2007	451	1INAU	2053	3	Lineaire	35,88	35,88	0,00	35,88	0,00	31/12/2019	LOGICIEL ADOBE CLPC 4 PRODUCTIONSTUDIO PRM	0000987	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7152282
27	451000680 // 2007/00018	2007	451	1INAU	2053	3	Lineaire	89,40	89,40	0,00	89,40	0,00	31/12/2019	REMBOURSEMENT LOGICIEL ANTIVIRUS	0001520	LAURE DEVAUX	CA11JUILLET20071INF
30	451000686 // 2007/00024	2007	451	1INAU	2053	5	Lineaire	29,90	29,90	0,00	29,90	0,00	31/12/2019	LICENCE ADOBE CLPC 4FLASH PRO CS3	0002679	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7169572
31	451000687 // 2007/00025	2007	451	1INAU	2053	5	Lineaire	35,88	35,88	0,00	35,88	0,00	31/12/2019	LICENCE SYMANTEC REW SUITE 2.0	0002680	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7120271
32	451000688 // 2007/00026	2007	451	1INAU	2053	5	Lineaire	448,50	448,50	0,00	448,50	0,00	31/12/2019	LICENCE ADOBE CLPE 4FLASH PRO CS3	0002681	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7169406
33	451000693 // 2007/00031	2007	451	1INAU	2053	5	Lineaire	1 345,50	1 345,50	0,00	1 345,50	0,00	31/12/2019	5 LICENCES ADOBE CLPE 4	0002928	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7174894
34	451000694 // 2007/00032	2007	451	1INAU	2053	5	Lineaire	59,80	59,80	0,00	59,80	0,00	31/12/2019	LICENCE ADOBE CLPC 4	0002929	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7175053
35	451000702 // 2007/00040	2007	451	1INAU	2053	5	Lineaire	238,00	238,00	0,00	238,00	0,00	31/12/2019	LICENCE ANTIDOTE RX1.1NUX FILIERE JOURNALISME	0003212	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	7176073
36	451000709 // 2008/00003	2008	451	1INAU	2053	3	Lineaire	21 001,76	21 001,76	0,00	21 001,76	0,00	31/12/2019	LOGICIEL MCAFFEE ANTIVIRUS 3 ANS	0000759	NOUVELLES TECHN ET SECURITE INFORMATIQUE	FC492
37	451000720 // 2008/00014	2008	451	1INAU	2053	3	Lineaire	1 196,00	1 196,00	0,00	1 196,00	0,00	31/12/2019	2 LICENCES ADOBE CLPE4 CS3 MASTER	0001309	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	2193308
38	451000721 // 2008/00015	2008	451	1INAU	2053	3	Lineaire	27,27	27,27	0,00	27,27	0,00	31/12/2019	ADOBE CLPC 4CS3 MASTER COLLECTION	0001310	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	2192425
39	451000722 // 2008/00016	2008	451	1INAU	2053	3	Lineaire	763,05	763,05	0,00	763,05	0,00	31/12/2019	DIVERS LOGICIELS FORMATION	0001311	ELEPHORM	13690
40	451000740 // 2008/00034	2008	451	1INAU	2053	3	Lineaire	1 554,80	1 554,80	0,00	1 554,80	0,00	31/12/2019	LOGICIEL EDUC.SPHINXONLINE.NET	0002519	LE SPHINX DEVELOPPEMENT	H10-09572
41	451000777 // 2009/00025	2009	451	1INAU	2053	3	Lineaire	1 443,57	1 443,57	0,00	1 443,57	0,00	31/12/2019	3 LOGICIELS ADOBE CLPE 4 CS4	0002593	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	07238509
42	451000778 // 2009/00026	2009	451	1INAU	2053	3	Lineaire	59,80	59,80	0,00	59,80	0,00	31/12/2019	2 LOGICIELS ADOBE CLPC 4 CS4	0002594	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	07238604
43	451000784 // 2009/00032	2009	451	1INAU	2053	3	Lineaire	897,00	897,00	0,00	897,00	0,00	31/12/2019	LOGICIEL EDUC.SPHINX.NET/12 MOIS	0003213	LE SPHINX DEVELOPPEMENT	J10-12875
44	451000808 // 2010/00003	2010	451	1INAU	2053	3	Lineaire	179,40	179,40	0,00	179,40	0,00	31/12/2019	LICENCE RED HAT ENTERPRISE LINUX 3	0000898	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	07256542
45	451000809 // 2010/00004	2010	451	1INAU	2053	3	Lineaire	418,60	418,60	0,00	418,60	0,00	31/12/2019	LICENCE 'LE SPHINX EN DIRECT'	0000899	LE SPHINX DEVELOPPEMENT	K03-14209
46	451000814 // 2010/00009	2010	451	1INAU	2053	3	Lineaire	3 339,88	3 339,88	0,00	3 339,88	0,00	31/12/2019	LICENCE ORACLE STANDARD	0001202	INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS S A	07259141
47	451000816 // 2010/00011	2010	451	1INAU	2053	3	Lineaire	49,67	49,67	0,00	49,67	0,00	31/12/2019	ABONNEMENT "TUTORIUM DE LUXE"	0001430	VIDEOBRAIN GMBH	2010001596
48	451000817 // 2010/00012	2010	451	1INAU	2053	3	Lineaire	248,33	248,33	0,00	248,33	0,00	31/12/2019	LICENCE ABONNEMENT "TUTORIUM DE LUXE"	0001431	VIDEOBRAIN GMBH	2010001596
52	451000837 // 2010/00032	2010	451	1INAU	2053	3	Lineaire	707,75	707,75	0,00	707,75	0,00	31/12/2019	5 LICENCES SITEKIOSK BASIC VERSION	0003333	PROVISIO	58169
713	451000044 // 1996/00004	1996	451	1PAT	2188	5	Lineaire	1 689,67	1 689,67	0,00	1 689,67	0,00	31/12/2019	COFFRE FORT BLUNDE	0001232	JPG-JEAN PAUL GUISSET	663.949/IEP-13/11/96
<b>TOTAL</b>								<b>115 434,00</b>	<b>115 434,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 434,00</b>	<b>0,00</b>					

Compte	Libellé	MONTANT Ouverture	CUMUL AMORT 31/12/2018	AMORT. 2019	CUMUL AMORT 31/12/2019	VNC
2053	LOGICIELS	113 744,33	113 744,33		113 744,33	0,00
2135	ENSEMBLES IMMOBILIERS					
2154	MATERIEL Acquis					
2182	MATERIEL DE TRANSPORT					
2183	MATERIEL de BUREAU					
2184	MOBILIER					
2187	MATERIEL INFORMATIQUE					
2188	MATERIEL Divers	1 689,67	1 689,67		1 689,67	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>115 434,00</b>	<b>115 434,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 434,00</b>	<b>0,00</b>



### Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu l'avis du Contrôleur budgétaire régional en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avis de la Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation en date du 2 avril 2019 ;

Vu l'avis du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 20 mai 2019 ;

Vu l'avis du Directeur Général des Finances Publiques en date du 12 septembre 2019 ;

#### Exposé des motifs

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) représente une étape de la politique immobilière de l'État et de ses opérateurs que sont en particulier les établissements publics.

Il a pour objet :

- D'améliorer les connaissances de chacun des opérateurs sur les biens immobiliers qu'il utilise, tant dans ses aspects techniques, environnementaux qu'économiques ;
- D'accroître la performance immobilière, tant dans ses aspects d'occupation de l'espace que dans la gestion, la maintenance et l'exploitation des immeubles ;
- De s'inscrire dans la démarche stratégique quinquennale de l'établissement comme un outil de développement de l'établissement. Le SPSI concerne aussi bien les immeubles de bureau que les autres bâtiments occupés par les opérateurs de l'État, qu'il s'agisse d'immeubles mis à disposition ou loués par une collectivité publique, des biens en pleine propriété, des locaux pris à bail ou occupés à un titre quelconque par l'opérateur.

Le SPSI de Sciences Po Lyon a été construit à partir de mars 2017 suite aux consignes ministérielles reçues en janvier et février, la partie diagnostic a été achevée fin 2017 et le projet au printemps 2018.

#### **Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019,**

**Après avoir délibéré a approuvé** le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Institut d'Études Politiques de Lyon pour la période 2016-2020 tel que présenté en annexe.

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 28

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6

Fait à Lyon, 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER

# **Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'opérateur IEP de Lyon**

**Période 2016-2020**

# Table des matières

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>4</b>
1. Bilan du SPSI 2010 de l'opérateur IEP de Lyon .....	4
2. Projets de l'opérateur IEP DE LYON pour la période 2017-2020 .....	5
<b>I – PHASE DIAGNOSTIC</b> .....	<b>7</b>
<b>A. Du parc immobilier</b> .....	<b>7</b>
1. Recensement et inventaire des biens de l'opérateur IEP DE LYON.....	7
a) Bâtiment Bibliothèque .....	7
b) Bâtiment administratif .....	8
c) Bâtiment pédagogique .....	8
d) Amphithéâtre Leclair .....	8
2. Diagnostic technique, réglementaire et fonctionnel des biens .....	9
a) Bâtiment Bibliothèque .....	9
b) Bâtiment administratif .....	10
c) Bâtiment pédagogique .....	10
d) Amphithéâtre Leclair .....	10
3. Etat des lieux financiers du parc.....	11
a) Bâtiment Bibliothèque .....	11
b) Bâtiment administratif .....	11
c) Bâtiment pédagogique .....	12
d) Amphithéâtre Leclair .....	12
<b>B. Des moyens financiers</b> .....	<b>12</b>
1. Budget immobilier propre de l'opérateur IEP DE LYON.....	12
2. Subventions ministérielles .....	12
3. Autres sources de financement .....	13
<b>C. Des moyens humains et compétences</b> .....	<b>13</b>
1. État des lieux .....	13
2. Besoin en formation/possibilités de mutualisation .....	13
<b>II – PHASE STRATÉGIQUE</b> .....	<b>14</b>
<b>A. « Données d'entrée » préalables à la stratégie immobilière de l'opérateur</b> ....	<b>14</b>
1. Spécificités « singulières » de l'opérateur.....	15
2. Spécificités « métier » de l'opérateur.....	15
3. Critères de la politique immobilière de l'État (PIE).....	16
4. Définition et expression d'un besoin immobilier.....	16
a) Besoin en surfaces spécifiques à usage d'enseignement et de recherche .....	16
b) Besoin en surfaces spécifiques à usage d'archives .....	17
5. Inscription dans la dynamique stratégique nationale .....	17
<b>B. Stratégie patrimoniale</b> .....	<b>18</b>
1. Principes directeurs et objectifs de la stratégie.....	18
2. Opérations patrimoniales envisagées.....	18
□ Création de la Public Factory et du campus exécutif.....	18
<b>C. Stratégie d'intervention sur le parc projeté</b> .....	<b>19</b>
1. Réhabilitation des toitures du bâtiment administratif et du bâtiment bibliothèque.....	19
2. Amélioration de son taux d'accessibilité pour le bâtiment pédagogique.....	20
3. Modification de fonctions de certaines salles .....	20
4. Réhabilitation des amphithéâtres du bâtiment pédagogique .....	21

Focus amiante.....	21
Focus accessibilité .....	21
Focus Transition Energétique et Ecologique.....	22
<b>D. Mise en œuvre de la stratégie : montage des projets immobiliers.....</b>	<b>22</b>
1. Dimension économique .....	22
a) Dépenses.....	22
b) Recettes.....	23
2. Dimension budgétaire.....	23

## PRÉAMBULE

---

### 1. Bilan du SPSI 2010 de l'opérateur IEP de Lyon

Le SPSI 2010 de l'opérateur IEP DE LYON présentait les enjeux et projets de l'établissement. Il effectuait dans un premier temps :

- Le recensement du parc immobilier de l'établissement ;
- Le diagnostic technique, fonctionnel et réglementaire de l'état de santé des biens de son parc ;
- L'étude de l'évolution des surfaces occupées ;
- L'évaluation du contexte urbain et ses impacts sur le parc immobilier de l'opérateur IEP DE LYON ;
- Le chiffrage des dépenses immobilières de fonctionnement et d'entretien du parc.

Dans un second temps, un volet stratégique venait expliciter :

- Les problématiques immobilières de l'opérateur IEP DE LYON à l'échelle de son parc : rationalisation de l'utilisation des surfaces disponibles (bâtiment administratif, pédagogique et bibliothèque), amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle des bâtiments (consommation énergétique, accessibilité, qualité environnementale), extension des surfaces d'enseignement;
- Les orientations stratégiques retenues pour résoudre ces problématiques ;
- Les opérations immobilières envisagées à l'échelle de son parc.

A la fin de l'année 2016, l'opérateur IEP DE LYON avait répondu à une grande partie de ses problématiques immobilières à travers les opérations suivantes :

1/ Dans le cadre du plan campus :

- remplacement de 120 fenêtres avec installation double-vitrage, réfection de la toiture du bâtiment administratif.
- Mise en place d'une GTC dans le bâtiment administratif et le bâtiment de la bibliothèque

Coût total : 2 070 038 euros

2/ Travaux de réaménagement de la Bibliothèque : reconfiguration des espaces de lecture, consultation, création de carrels et salle de travail. De plus, des fenêtres avec double vitrage et brise-soleil ont été posées pour une meilleure isolation thermique et phonique.

Coût total : 1 224 283 euros

3/ Travaux de réaménagement du bâtiment administratif :

- Transformation d'une tisanière en bureau
- Rénovation et changement du mobilier dans les bureaux dédiés aux enseignants-chercheurs pour optimiser l'occupation, création de bureaux partagés (ATER, doctorants)

Certaines opérations restent à réaliser :

1/ dans le cadre du plan campus :

- Réfection de la toiture du bâtiment de la bibliothèque et du bâtiment administratif
- Fin des travaux d'accessibilité
- Réfection de la verrière du bâtiment pédagogique (si le projet est retenu dans ce cadre et qu'une part de l'enveloppe reste disponible).

2/ l'extension des surfaces d'enseignement n'a pas été possible faute d'opportunité, il est

indispensable que l'IEP optimise sa gestion des plannings d'enseignement, le changement de SI scolarité en 2019 doit permettre de s'équiper ensuite d'un logiciel facilitant cette gestion optimale des locaux et emplois du temps.

Certaines opérations n'ont pas pu être réalisées :

- Bilan carbone ; Un personnel du service Patrimoine et logistique a suivi une formation mais le travail est trop important pour un établissement comme l'IEP de Lyon. Néanmoins, un marché public d'agence de voyage est passé avec la possibilité de réaliser une extraction sur la consommation de CO2 lors des déplacements des agents de l'IEP de Lyon.
- Les travaux sur les infiltrations dans le local archives du bâtiment bibliothèque n'ont pas été réalisés. Ce dossier n'est pas clôturé et une étude des canalisations va être effectuée pour améliorer l'écoulement des eaux dans ce bâtiment.
- le projet de pompe à chaleur dans le bâtiment administratif n'a pas été réalisé et n'est plus d'actualité

## 2. Projets de l'opérateur IEP DE LYON pour la période 2017-2020

D'un point de vue métier, l'établissement a décliné ses projets pour la période 2016-2020 dans le cadre du volet spécifique du contrat de site, avec notamment:

- Le déploiement d'un cursus IEP complet sur le site de Saint-Etienne en collaboration étroite avec l'université Jean Monnet, avec la mise en place de doubles diplômes ;
- Conforter son attractivité nationale et la richesse de ses partenariats internationaux (157 établissements partenaires, 250 étudiants accueillis chaque année et autant d'étudiants en mobilité sortante) ;
- Accroître la valorisation de la recherche, renforcer les liens avec le monde socio-économique ;
- Développer son offre de formation continue (courte, diplômante, préparation aux concours administratifs)
- Renforcer la qualité et la diversité des services offerts aux usagers étudiants ;
- Optimiser le pilotage des services et développer la formation des personnels.

Par ailleurs, l'IEP est porteur d'un projet de création d'une Fabrique de l'Innovation Publique (Public Factory) en partenariat avec la métropole de Lyon et l'Université de Lyon via, notamment, sa Fabrique de l'Innovation. Ce projet qui a été initié au début du mandat du directeur (rentrée 2016) est doté d'un comité de pilotage depuis septembre 2017, auquel participe outre l'IEP de Lyon, la métropole de Lyon, l'université de Lyon, le SGAR (via le laboratoire Archipel), la cité du design de St Etienne, la métropole de St Etienne. Ce projet sera détaillé dans la partie « spécificités singulières de l'opérateur ».

D'un point de vue immobilier, l'établissement souhaite s'orienter vers :

- Pour la réalisation du projet de Public Factory, l'IEP travaille depuis l'automne 2016 à la recherche d'un bien immobilier adapté aux besoins du projet. L'IEP de Lyon a, via le rectorat de Lyon, sollicité le RPIE pour savoir si des surfaces seraient disponibles dans le secteur du campus de l'IEP mais aucune option n'a semblé possible. Au printemps 2017, la métropole de Lyon a proposé une solution potentielle au sein du parc Blandan qui s'avère répondre aux besoins du projet et sera détaillée dans la partie « stratégie patrimoniale ».
- La réalisation de la dernière phase des travaux du plan campus : réfection de la

- toiture du bâtiment de la bibliothèque et du bâtiment administratif, accessibilité des bâtiments;
- La rénovation des amphis du bâtiment pédagogique et des travaux de réaménagement des salles d'enseignement et de la scolarité, ainsi que de la réhabilitation de la verrière;
  - Un possible déménagement de la cafeteria du CROUS du bâtiment de la bibliothèque vers le bâtiment pédagogique et en conséquence la transformation de la cafeteria en salle du conseil/ salle de réunion. Cet aménagement impactera tout le bâtiment pédagogique avec la mise en place d'un contrôle d'accès sur toutes les salles.

## I – PHASE DIAGNOSTIC

---

- L'opérateur IEP DE LYON est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche non titulaire des RCE. Il délivre le diplôme d'IEP valant grade de master, des diplômes d'Etablissement, met en œuvre des parcours de master, des préparations aux concours administratifs (CPAG, IEPenLigne).
- Il emploie 120 agents (BIATSS et Enseignants) et dispose de 130 postes de travail. Il accueille sur son site de Lyon 1 536 étudiants (2015-2016) et dispose d'une surface SHON de 8 263 m<sup>2</sup> dont 1 974 m<sup>2</sup> sont dédiés à l'enseignement. Il dispose d'un budget consolidé de l'ordre de 4,5 millions d'Euros (hors masse salariale Etat).

### A. Du parc immobilier

#### 1. Recensement et inventaire des biens de l'opérateur IEP DE LYON

L'opérateur IEP DE LYON a actualisé et fiabilisé les données renseignées au sein de Chorus ReFX. Voici le report sommaire de ces données, pour chacun des quatre biens de son parc. Il faut noter que les 4 biens décrit ci-dessous ont une proximité géographique immédiate.

L'Etat a acquis ces volumes qui ne laissent aucune surface à bâtir et donc aucune possibilité d'extension.

De plus, l'IEP de Lyon a ouvert un campus à Saint-Etienne en partenariat avec l'Université Jean Monnet. La convention signée entre les 2 établissements n'implique aucun coût immobilier, de maintenance et d'entretien ou d'énergie pour l'IEP de Lyon. L'UJM prend en charge tous ces frais et met à disposition ces locaux d'une surface de 2 343 m<sup>2</sup> selon l'article 3 de la convention « d'un accès à l'ensemble des salles de cours et de formation dédiées aux enseignements de Sciences Po Lyon au sein du bâtiment dit Baulier, situé 34, rue Francis Baulier (42100 Saint-Étienne), sur une surface totale d'environ 2 400 m<sup>2</sup>. »

#### Annexe 1 : Vue aérienne de l'Espace Berthelot

##### *a) Bâtiment Bibliothèque*

Le Bâtiment bibliothèque est un bien domanial d'une emprise foncière de 485.56 m<sup>2</sup>. Un total de de 2 136 m<sup>2</sup> SHON y est construit avec un sous-sol et 3 étages.

Il se situe au 12 Avenue Berthelot, à LYON 7. Il permet l'accueil des 300 étudiants au maximum et l'activité de 19 agents.

Les surfaces du bâtiment bibliothèque se décomposent, principalement, comme suit :

- 528 m<sup>2</sup> de surface à usage de prêt d'ouvrages et périodiques ;
- 270 m<sup>2</sup> de surfaces à usage de stockage pour le service bibliothèque et service informatique ;

- 203 m<sup>2</sup> de bureau à usage des personnels du service bibliothèque et du service informatique pour un ratio de 10.68 m<sup>2</sup>/personne;
- 184 m<sup>2</sup> de salle de travail à destination des enseignants et des étudiants ;
- 131 m<sup>2</sup> à usage d'enseignements, qui représentent 3 salles, avec un taux d'occupation de 27% car 2 salles servent également de zone libre accès pour les étudiants et la dernière est dédiée aux étudiants de la spécialité journalisme ;
- 80 m<sup>2</sup> de locaux à destination des associations étudiantes. Cette surface est insuffisante pour couvrir tous les besoins (41 associations étudiantes domiciliées à l'IEP). L'IEP souhaiterait pouvoir les étendre mais sans surface disponible actuellement.
- 160 m<sup>2</sup> mis à disposition du CROUS pour assurer un service de restauration dans l'Espace Berthelot

#### *b) Bâtiment administratif*

Le Bâtiment administratif est un bien domanial d'une emprise foncière de 505.99 m<sup>2</sup> et une SHON de 2 290 m<sup>2</sup> sur 4 étages. Il est situé au 14, Avenue Berthelot Lyon 7.

Ce bâtiment contient 49 bureaux pour une surface totale de 1 001 m<sup>2</sup>, répartie ainsi :

- 569 m<sup>2</sup> de bureaux consacrés à la recherche, à l'enseignement et entretiens avec les étudiants ;
- 432 m<sup>2</sup> de bureaux consacrés aux personnels administratifs et techniques.

Le bâtiment administratif est composé également de 2 salles de réunions, dont la salle du conseil pour l'organisation des conseils d'administrations pour une surface totale de 97 m<sup>2</sup>

Ces surfaces permettent l'accueil de 30 postes de travail pour les personnels administratifs et de 70 postes dédiés aux enseignants-chercheurs, ATER et doctorants, donc dédiés à la recherche. Le ratio est de 10.01 m<sup>2</sup>/poste de travail.

#### *c) Bâtiment pédagogique*

Le bâtiment pédagogique est un bien domanial de 3 149m<sup>2</sup> de SHON sur 4 étages et un sous-sol avec une emprise au sol de 802 m<sup>2</sup> situé Rue Charles Appleton Lyon 7eme. Ces surfaces abritent 9 postes de travail. Il permet l'accueil de 1330 étudiants.

Les surfaces de ce bâtiment se décomposent principalement ainsi :

- 1 434 m<sup>2</sup> de salle d'enseignements, dont 2 amphithéâtres et 19 salles
- Un hall d'entrée, appelé atrium, de 240.15 m<sup>2</sup>
- 81 m<sup>2</sup> de bureaux pour les personnels de scolarité. Le ratio est de 9m<sup>2</sup>/poste de travail.

L'IEP de Lyon dispose de 2 places de stationnement dans cet ilot.

#### *d) Amphithéâtre Leclair*

L'amphithéâtre Leclair est un bien domanial d'une SHON de 688 m<sup>2</sup>. Il est intégré dans le bâtiment C de l'Espace Berthelot, qui est occupé par l'Institut des Sciences de l'Homme (Université Lyon2).

Sa capacité d'accueil est de 253 personnes. Il accueille également un bureau de 11,59 m<sup>2</sup> pour 2 personnels du service patrimoine et logistique. L'IEP de Lyon possède également un stationnement derrière cet amphithéâtre.

L'IEP de Lyon va effectuer une étude pour le réaménagement du sous-sol de l'amphithéâtre Leclair, avec en priorité le raccordement de cet espace au SSI. Cette zone servira à augmenter l'espace de stockage archives de l'IEP de Lyon.

Les taux d'occupation des locaux sont détaillés dans l'annexe 2.

Le taux d'occupation de l'amphithéâtre Leclair est de 70%, d'où la baisse significative entre 2016 et 2017 du taux pour les amphithéâtres.

Les objectifs attendus pour 2020 pourront être réalisés grâce à la mise en place d'un nouveau SI scolarité, avec l'acquisition d'un outil plus performant interfacé sur ce SI.

Le taux d'occupation des salles se calcule grâce à la formule suivante :

$$T = (U/S)/H$$

avec T : Taux d'occupation, U : nombre d'heure d'utilisation pour un type de salle, S : Nombre de ce type de salle, H : quota horaire de référence (1 120 h)

## 2. Diagnostic technique, réglementaire et fonctionnel des biens

L'opérateur IEP DE LYON a renseigné le formulaire en ligne du Référentiel Technique dont les données ont été fiabilisées et actualisées. La plupart des données manquantes ont pu être renseignées.

Ci-dessous le report sommaire des données du Référentiel Technique de chacun des biens du parc de l'établissement.

	Note de préservation > 12/20 + note d'optimisation > 15/20	Note de préservation > 12/20 + note d'optimisation comprise entre 12 et 15/20	Note de préservation comprise entre 8 et 12/20	Note de préservation inférieure à 8/20
Nombre de bâtiments	2			
SUB Totale (m <sup>2</sup> )	4832			
Part de biens pris à bail (%)	0	0	0	0

### *a) Bâtiment Bibliothèque*

État technique : Ce bâtiment a subi 2 périodes de travaux. En 2012, une réhabilitation quasi-complète, due à la vétusté du bâtiment a été réalisée (sauf le sous-sol). Ces travaux ont engendré une réorganisation du service pour les personnels de bibliothèque. Du fait des travaux, il a un état de santé satisfaisant.

En 2015, des travaux pour l'amélioration des performances énergétiques, dans le cadre du Plan Campus, ont été réalisés avec, en particulier, le changement des fenêtres par du double vitrage et la pose de brise-soleil.

Ces travaux ont permis un rafraichissement complet des locaux, seule la toiture est à rénover avec la présence de nombreuses fuites.

État réglementaire : Il s'agit d'un bâtiment ERP de type S et de catégorie 3. Il a fait l'objet d'un diagnostic amiante en octobre 2012 qui a révélé la présence de fibre d'amiante dans des colles. Le désamiantage a été fait en 2013.

La dernière commission de sécurité a été réunie le 16 mars 2016 et s'est révélée positive.

Les contrôles réglementaires des installations des équipements électriques et du système de sécurité incendie n'ont pas décelé de non-conformité; celui des ascenseurs et monte-charges présente une non-conformité sur le fonctionnement du dispositif de demande de secours téléphonique.

#### *b) Bâtiment administratif*

État technique : Ce bâtiment a été rénové en 2015 dans le cadre du Plan Campus afin d'améliorer ses performances énergétiques. Il est dans un état de santé satisfaisant. Dans ce cadre, les fenêtres ont été remplacées par du double vitrage, des brise-soleil ont été déposés sur sa façade sud et tous les murs de la façade nord ont été isolés.

Ces travaux ont permis un rafraichissement complet des locaux, seule la toiture est à revoir.

État réglementaire Il s'agit d'un bâtiment code du travail, non ERP, et des contrôles réglementaires sont effectués régulièrement. Ces contrôles en matière d'équipements électriques, d'ascenseurs et monte-charges et du système de sécurité incendie n'ont révélé aucune anomalie.

Un diagnostic amiante a été réalisé en octobre 2012 et a attesté l'absence de fibres d'amiante.

Concernant l'accessibilité, une enquête a été effectuée en mars 2015 et a révélé un taux d'accessibilité de 45% avec un potentiel de 87%. Ce faible taux s'explique par la non-accessibilité de la salle du conseil au 4eme étage du bâtiment.

#### *c) Bâtiment pédagogique*

État technique : Cet immeuble a été inauguré en 1997. Ce bâtiment, plutôt récent, a un état de santé satisfaisant. Seules quelques fuites au niveau de la verrière sont constatées.

État réglementaire : Il s'agit d'un bâtiment ERP de type R et de catégorie 2. Ce bien n'a pas fait l'objet d'un diagnostic amiante. Une enquête accessibilité a été réalisée et présente un taux de 64% avec un potentiel de 100% pour une enveloppe d'environ 45 000 euros HT.

La dernière commission de sécurité a été réalisée le 17 février 2017 et s'est révélée positive.

Les contrôles réglementaires en matière d'équipements électriques, d'ascenseurs et monte-charges et du système de sécurité incendie n'ont révélé aucune anomalie.

#### *d) Amphithéâtre Leclair*

Etat technique : L'amphithéâtre Leclair a été inauguré en octobre 2012. Ce bâtiment a un état de santé très satisfaisant du fait de sa modernité.

État réglementaire : Il s'agit d'un ERP de type R et de catégorie 4. Il n'y a jamais eu de diagnostic amiante du fait de sa date de construction. Une enquête accessibilité a été réalisée et montre un problème de lavabo trop bas dans les sanitaires, ainsi qu'un manque d'équipements pour les escaliers d'accès aux gradins.

Les contrôles réglementaires en matières d'équipements électriques et de système de sécurité incendie n'ont dévoilé aucune anomalie.

La dernière commission de sécurité a été réalisée le 18 octobre 2017 et s'est révélée positive.

#### Consommations énergétiques par bâtiments – Année 2017

	Bâtiment Administratif	Bâtiment pédagogique	Bâtiment Bibliothèque	Amphithéâtre Leclair
Eau en M3/an	440	950	554	320 (estimation)
Electricité en Kwh/an	68 928	72 305	105 868	8 951 (estimation)
Chauffage en Kwh/an	177 000	134 000	173 000	17 000 (estimation)

Les bâtiments bibliothèque et administratif sont sous contrôle d'accès en dehors des heures d'ouvertures. L'amphithéâtre Leclair et le bâtiment pédagogique sont en accès libre.

### 3. Etat des lieux financiers du parc

Les quatre bâtiments font l'objet d'une convention d'utilisation à partir du 1er octobre 2016 pour une durée de 30 ans. Ils ne font pas supporter de loyer à l'IEP de Lyon.

#### *a) Bâtiment Bibliothèque*

Le montant des charges de fonctionnement s'élèvent à 49 791 euros par an, dont une grande partie concerne le nettoyage et l'entretien des locaux.

Les besoins en GER sont estimés à 264 000 euros pour la période 2016-2020 concernant la rénovation des clos et couverts prévue en 2019.

Les charges de fluides (chauffage, électricité et eau) sont de 31 598 euros annuellement.

#### *b) Bâtiment administratif*

Le montant des charges de fonctionnement s'élèvent à 36 943 euros par an, dont une grande partie concerne le nettoyage et l'entretien des locaux.

Les besoins en GER sont estimés à 228 200 euros pour la période 2016-2020 pour la rénovation des clos et couverts prévue en 2019.

Les charges de fluides (chauffage, électricité et eau) sont de 20 979 euros annuellement.

### *c) Bâtiment pédagogique*

Le montant des charges de fonctionnement s'élèvent à 54 927 euros par an, dont une grande partie concerne le nettoyage et l'entretien des locaux.

Les besoins en GER sont estimés à 290 000 euros pour la période 2016-2020 pour, notamment, l'amélioration de la mise en accessibilité du bâtiment

Les charges de fluides (chauffage, électricité et eau) sont de 27 965 euros annuellement.

### *d) Amphithéâtre Leclair*

Le montant des charges de fonctionnement s'élèvent à 9 000 euros par an, dont 66% concerne les frais de nettoyage et d'entretien.

Les frais de GER ont été estimés à 15 000 euros pour un réaménagement du sous-sol de l'amphithéâtre.

Les charges de fluides ne sont pas évaluables car l'amphithéâtre est branché sur les réseaux de l'ISH-Université Lyon 2 et nous n'avons pas encore été refacturés de ces frais.

## **B. Des moyens financiers**

L'IEP DE LYON bénéficie d'un budget immobilier de 1 438 200 € sur la période 2018-2020. Ces données proviennent du PPI immobilier de l'établissement voté au Conseil d'Administration de décembre 2017. Des différences de montants et d'année de réalisation peuvent apparaître entre ce document et le PPI car certains projets ont été modifiés et le PPI mis à jour sera voté lors de la présentation d'un budget rectificatif lors d'un prochain Conseil d'Administration. Ce budget est financé par ses fonds propres et les subventions en provenance de sa tutelle ministérielle.

### 1. Budget immobilier propre de l'opérateur IEP DE LYON

Pendant ces 3 années, l'IEP de Lyon prévoit une enveloppe de 960 000 euros sur ses fonds propres. Ce budget servira à financer principalement les projets suivants :

- Projet de Public Factory : 600 000 euros. Le projet global est estimé à 1 200 000 euros supporté à part égale par les 2 parties.
- Création d'une nouvelle salle du Conseil, qui permettra également d'améliorer le taux d'accessibilité de notre structure : 75 000 euros. Un montant de 478 euro/m<sup>2</sup> a été retenu pour la rénovation de cette salle.
- Projet de rénovation des 2 amphithéâtres du bâtiment pédagogique : 165 000 euros. Cette estimation a été faite grâce à du sourcing d'entreprises.
- Travaux dans le bâtiment pédagogique pour création d'un pôle scolarité : 120 000 euros. Cette estimation est donnée par l'architecte du projet.

### 2. Subventions ministérielles

L'IEP de Lyon va initier la 2ème phase du projet Plan Campus pour la rénovation des toitures du bâtiment bibliothèque et du bâtiment administratif. Une estimation du coût des travaux d'un montant de 463 200 euros a été faite. Cette estimation est à revoir à la hausse du fait de l'augmentation des matières premières et coût de personnel. Ces travaux ont été décalés pour une livraison à l'été 2019 du fait des travaux importants menés en tant qu'assistant à maîtrise d'œuvre de l'Université de Lyon sur les campus des Berges

du Rhône, et leur impossibilité de mener simultanément tous les projets. Un planning prévisionnel est joint en annexe 3.

Pour le bâtiment pédagogique, une enveloppe de 60 000 euros est réservée pour la mise en accessibilité du bâtiment. Pour la rénovation de la verrière, un diagnostic a été réalisé en janvier 2018. En fonction des préconisations techniques et budgétaires ces travaux seront effectués sur le reliquat du budget Plan Campus et si besoin, le solde sur le budget propre de l'IEP de Lyon.

### 3. [Autres sources de financement](#)

Le projet de Public Factory, rénovation d'un bâtiment du parc Blandan sera en partie financé par la métropole de Lyon. Les discussions ne sont pas assez avancées pour que nous puissions estimer le coût correspondant.

## C. Des moyens humains et compétences

### 1. [État des lieux](#)

L'IEP de Lyon ne dispose, à ce jour, pas de ressources nécessaires pour mener en autonomie tous ces projets immobiliers.

En effet, le service Patrimoine et Logistique est composé de 4 personnes :

- 1 Responsable de service : Gestion des projets, procédure d'appels pour travaux, négociation commerciale ;
- 3 adjoints techniques : Suivis de chantiers, maintenance de niveau 1 sur les équipements dont dispose l'IEP de Lyon (ascenseur, électricité, chauffage, ventilation), diagnostics des pannes pour demande de devis

Ce service est en lien direct avec la Direction Générale des Services et la Direction de l'IEP de Lyon pour la validation des projets.

En annexe 4 est joint le tableau de recensement des moyens humains opérateurs

### 2. [Besoin en formation/possibilités de mutualisation](#)

Les agents de l'IEP de Lyon ont des lacunes, et des formations sont à prévoir, en matière de :

- Gestion des habilitations des agents du service Patrimoine et Logistique au niveau électrique : Demande d'intervention à des sociétés extérieures et conclusion d'un contrat de maintenance
- Gestion des habitations des agents du service Patrimoine et Logistique pour le travail en hauteur : Intervention de sociétés extérieures.

## II – PHASE STRATÉGIQUE

---

Le premier SPSI rédigé par l'IEP de Lyon s'articulait principalement autour des travaux inscrits dans le cadre du plan campus.

Les travaux programmés à ce titre ont presque tous été réalisés dans le cadre du calendrier initial, la dernière tranche, concernant principalement les toitures et l'accessibilité, programmée de façon ferme sur la période 2018 (diagnostic, lancement des appels d'offre) /2019 (réalisation des travaux) dans le cadre du nouveau SPSI.

Au titre de son 2<sup>ème</sup> SPSI, l'IEP de Lyon porte de nouveaux projets en phase avec la politique d'innovation voulue par le directeur nommé le 1<sup>er</sup> juillet 2016 mais également des travaux de GER et de rénovation et sécurisation des locaux d'enseignements et de vie étudiante inscrits dans le cadre d'un PPI.

### A. « Données d'entrée » préalables à la stratégie immobilière de l'opérateur

En novembre 2016, le Conseil d'Administration de Sciences Po Lyon a adopté le projet d'ouverture d'un nouveau campus à Saint-Etienne reposant sur une collaboration entre l'établissement et l'Université Jean Monnet. Le campus a ouvert ses portes à la rentrée 2017. Quarante-cinq étudiants – recrutés par le concours commun – ont fait leur rentrée en première année. Des étudiants de quatrième et cinquième année (une cinquantaine) sont également présents.

L'ouverture de ce campus a été un levier de transformation de l'offre de formation de Sciences Po Lyon.

- Dans le cadre du premier cycle, le campus a permis de créer un nouveau diplôme d'établissement sur la Russie contemporaine (qui s'ajoute aux six diplômes proposés aux étudiants du campus de Lyon : Europe, Etats-Unis, Amérique Latine, Monde Arabe, Extrême Orient, Afrique subsaharienne). Par ailleurs, les étudiants de premier cycle peuvent suivre en parallèle de leur formation une licence d'économie et gestion. Ce partenariat sera probablement étendu au droit dès la rentrée 2018.
- Le deuxième cycle doit monter en puissance et devra accueillir une cinquantaine d'étudiants par année dès la rentrée 2020. Pour ce faire la direction de l'établissement souhaite ouvrir de nouvelles spécialités. Une réflexion est ouverte sur le thème des politiques sociales territoriales.

La nouvelle équipe de direction a souhaité mettre en place une réforme de la maquette. Un rapport a été confié sur ce sujet à deux enseignants-chercheurs. Au cours du premier semestre 2018, leurs conclusions alimentera un projet de nouvelle maquette avec l'introduction de nouveaux enseignements transversaux (par lesquels probablement des enseignements sur les enjeux du numérique, sur le genre, etc.)

Concernant le développement des enseignements à Saint-Etienne, les besoins immobiliers sont couverts par les locaux mis à disposition par l'Université Jean Monnet au sein du bâtiment BAULIER d'une surface de 2 400 m<sup>2</sup>.

Par contre, des espaces d'enseignements supplémentaires nécessaires pour le développement de la formation continue, enjeu majeur pour l'IEP de Lyon, sont intégrés dans le cadre de la création de la Public Factory. En renforçant les liens avec des collectivités, administrations et entreprises autour de la co-production de politiques

publiques, la Public Factory permettra à Sciences Po Lyon de proposer une nouvelle offre de formation continue. Deux à trois salles de cours dédiées à la formation continue seront nécessaires

## 1. Spécificités « singulières » de l'opérateur

Sciences Po Lyon possède deux spécificités principales au regard des autres Instituts d'Etudes Politiques.

L'Ecole est très fortement orientée vers l'international. Dès le premier cycle les étudiants ont la possibilité de suivre un des sept Diplômes d'établissement consacrés à une aire culturelle : Europe, Etats-Unis, Amérique Latine, Monde Arabe, Extrême Orient, Afrique subsaharienne et Russie contemporaine. Ces diplômes développent une perspective pluridisciplinaire (géopolitique, économique) et proposent des cours en langues. Le volume horaire est d'environ 300 heures sur les deux premières années de Sciences Po Lyon. L'année de mobilité permet, à travers 161 accords internationaux, à l'ensemble des étudiants de suivre des formations dans des universités étrangères dans l'ensemble du monde. En contrepartie, Sciences Po Lyon accueille chaque année entre 250 et 300 étudiants internationaux. Enfin en 5<sup>ème</sup> année, dans certaines spécialités, les étudiants peuvent bénéficier, à nouveau, d'une mobilité internationale lors de leur dernier semestre. La seconde spécificité concerne l'orientation de l'école vers l'enseignement et la transformation des affaires publiques. Les Instituts d'Etudes Politiques ont été créés pour former les cadres de la nation et préparer aux concours de la haute fonction publique. Aujourd'hui, deux tiers des diplômés travaillent dans le secteur privé. Néanmoins, Sciences Po Lyon cherche à développer une culture et une connaissance du service public. Sur le plan de l'enseignement, Sciences po Lyon a porté dans le cadre de la candidature Idex un projet d'Ecole d'Affaires Publiques de Lyon. L'Ecole permettrait de mutualiser des masters (en sciences politique, sociologie, sciences économiques, gestion) dédiés aux affaires publiques et ajouterait des modules électifs sur les enjeux émergents de l'action publique (santé, numérique, risques, etc.).

Par ailleurs, comme évoqué en préambule, Sciences Po Lyon porte – avec la Métropole de Lyon et l'Université de Lyon – un projet novateur de fabrique de l'innovation publique (Public factory). Cette fabrique ouverte à l'ensemble des étudiants de SHS de l'Université de Lyon permettra aux étudiants d'être en situation et de répondre à des commandes liées à la transformation de l'action publique qu'elles soient formulées par des collectivités ou des entreprises. Les étudiants encadrés par des enseignants chercheurs, des chercheurs, des praticiens pourront livrer un prototype de politique publique (du design à l'évaluation en passant par la concertation et l'expérimentation). Le comité de pilotage qui a débuté ses travaux en septembre 2017, a abouti à une proposition de démarrage en mode pré-fabrique dès 2018 avec un sprint créatif le 31 mai et la mise en place de quatre groupes projets (soixantaine d'étudiants de 4<sup>ème</sup> année du diplôme IEP) à la rentrée 2018. Pour que la réalisation soit conforme au projet, l'IEP de Lyon doit impérativement concrétiser un projet immobilier pérenne à échéance de 2 ans maximum.

## 2. Spécificités « métier » de l'opérateur

L'opérateur IEP DE LYON est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. A ce titre, **ses surfaces immobilières sont à 69% à usage spécifique**

**d'enseignement et de recherche.** En effet, l'amphithéâtre Leclair, toute la surface du bâtiment pédagogique, une très grande partie du bâtiment bibliothèque et les étages 3 et 4 du bâtiment administratif ont cet usage.

L'opérateur IEP DE LYON est confronté à la contrainte **d'accueil de public** universitaire et est ainsi concerné par la **réglementation des établissements recevant du public** : la sécurité anti-incendie et la mise en accessibilité de ses surfaces.

L'IEP de Lyon, en matière de restauration pour ses personnels et étudiants, a signé en 2005 une convention de mise à disposition d'un local de 140 m<sup>2</sup> dans le bâtiment bibliothèque avec le Crous pour l'implantation d'une cafétéria. De plus, un restaurant universitaire Crous est à proximité de l'IEP de Lyon.

### 3. Critères de la politique immobilière de l'État (PIE)

L'opérateur IEP DE LYON rappelle disposer d'environ 7 000 m<sup>2</sup> de SUB et de 1259.74 m<sup>2</sup> de SUN, pour 130 postes de travail.

Son ratio moyen d'occupation est de 9.69 m<sup>2</sup>/poste de travail, soit peu en dessous des préconisations de la PIE.

### 4. Définition et expression d'un besoin immobilier

#### *a) Besoin en surfaces spécifiques à usage d'enseignement et de recherche*

Sciences Po Lyon a besoin de locaux répondant à trois types de demandes :

- D'abord le projet de fabrique de l'innovation publique (Public factory) nécessite un lieu spécifique. Il correspond à un espace de 600 m<sup>2</sup> avec un mobilier favorisant l'innovation pédagogique et le travail en groupes réduits. Ce lieu pourra être couplé avec un espace de 200 à 400 m<sup>2</sup> avec des salles de cours et de réunions dont l'usage principal sera la formation continue : campus exécutif de Sciences Po Lyon.
- Ensuite Sciences Po Lyon est à la recherche d'une salle des actes (ou du conseil) permettant à la fois de réunir les instances mais également d'accueillir les colloques et les manifestations scientifiques. Cette solution rendrait l'organisation de ces événements scientifiques moins dépendant des contraintes d'enseignement, les disponibilités des amphis étant réduites, et leurs capacités inadaptées pour certains colloques et journées d'études, voire inexistantes sur certaines périodes de l'année. L'espace concerné pourrait représenter 150m<sup>2</sup>.
- Enfin l'établissement a un besoin de salles de travail mais aussi d'un espace de détente pour que les étudiants puissent rester sur le campus en dehors de leurs heures d'enseignement. Cet espace pourrait représenter une centaine de m<sup>2</sup>.

Une première piste envisagée pour ces deux besoins est la relocalisation de la cafet du CROUS actuellement située au rdc du bâtiment B au rdc du bâtiment pédagogique. Cette piste a été présentée au directeur du CROUS en décembre 2017, il a donné son accord en janvier 2018 pour qu'une discussion sur la faisabilité soit entamée avec la directrice du service restauration. L'IEP de Lyon souhaite que cet espace puisse être ouvert aux étudiants en dehors des stricts horaires d'ouverture de la prestation cafet.

La relocalisation de la cafet U dans le bâtiment pédagogique prend du sens pour le CROUS du fait de la piétonisation de la rue Appleton qui permet de créer un lieu de vie étudiante sécurisé en dehors de la cour Berthelot et de l'installation prévue d'une école d'enseignement supérieur privée dans le bâtiment en cours de

rénovation situé à l'angle des rues Rognon et Appleton.

Ces nouveaux locaux sont nécessaires au développement de l'établissement. Le taux d'occupation des salles banalisées est de 80%, mais un ou des groupes d'étudiants peuvent avoir des créneaux disponibles dans leur emploi du temps sans pour autant que des salles d'enseignement dirigées soient libres sur l'intégralité de ce créneau. Ces raisons expliquent le besoin de l'IEP de Lyon de déplacer ces cours de formation continue et certains séminaires dans la Public Factory.

Parallèlement, l'école est conduite à développer le campus de saint Etienne qui sera davantage occupé à compter de la rentrée 2018 (avec l'ouverture de la deuxième année). A la rentrée 2020 les effectifs de deuxième cycle seront conduits à doubler (avec l'ouverture d'un nouveau parcours de master ou d'une nouvelle spécialité).

#### *b) Besoin en surfaces spécifiques à usage d'archives*

L'opérateur IEP DE LYON considère comme très insuffisantes ses 60 m<sup>2</sup> de surfaces d'archives situées en sous-sol du bâtiment pédagogique (51 m<sup>2</sup>), à usage du pôle scolarité et du service finances majoritairement, et 9 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif à usage du service des Ressources Humaines.

Une étude doit être menée pour estimer les besoins de l'IEP de Lyon en surface d'archivage à destination de ses services, avec l'accueil d'un stagiaire archiviste de Master 2 au 2<sup>ème</sup> semestre 2017-2018, mais une augmentation des surfaces est nécessaire.

### 5. Inscription dans la dynamique stratégique nationale

L'IEP DE LYON souligne que le SGAR est pleinement associé au projet de Public Factory via son laboratoire Archipel et que par ailleurs le projet a été présenté au Délégué Interministériel à la Transformation Publique qui envisage un soutien financier du projet.

## B. Stratégie patrimoniale

La stratégie patrimoniale demande un raisonnement à l'échelle du parc de l'opérateur dans son ensemble et vise à définir des orientations en termes de localisation d'implantation.

La stratégie patrimoniale de l'IEP de Lyon découle des principes directeurs retenus par l'opérateur et son conseil d'administration (1.). Elle a pour objectifs la concrétisation de ses besoins immobiliers et notamment la réhabilitation des clos et couverts des bâtiments administratifs et bibliothèque, ainsi que son projet de public factory avec la création de nouveaux espaces.

### 1. Principes directeurs et objectifs de la stratégie

L'établissement ne dispose pas de surfaces pouvant être mutualisées ou davantage optimisées. Pour rappel, le ratio d'occupation pour le personnel est de 9.69 m<sup>2</sup>/personne et qu'aucune extension n'est possible sur le site « Espace Berthelot ». Ainsi, la projection de son parc immobilier en 2020 est identique à son parc actuel (fiabilisé au 17 juillet 2015) d'un point de vue quantitatif car il est peu probable que la public factory soit pleinement opérationnelle d'ici là. Qualitativement, le parc de l'opérateur devrait subir de larges améliorations techniques et faire l'objet d'une revalorisation.

L'IEP de Lyon souhaite ainsi :

- Réhabiliter les toitures de ses bâtiments administratif et bibliothèque ;
- Améliorer son taux d'accessibilité pour le bâtiment pédagogique ;
- Effectuer une redistribution des fonctions de certaines salles : La cafeteria Crous serait déménagée dans le bâtiment pédagogique pour créer une nouvelle salle du conseil – Travaux Pôle scolarité;
- Concrétiser le projet de rénovation d'un bâtiment au sein du parc Blandan (bâtiment 7) dont la surface (864 m<sup>2</sup> SHON) moyennant soit un réaménagement intérieur (mezzanine) soit une extension permet de répondre aux besoins de la Public Factory et du campus exécutif de l'IEP de Lyon.
- Réhabiliter les amphithéâtres du bâtiment pédagogique (priorité est donnée au grand amphithéâtre).

### 2. Opérations patrimoniales envisagées

- Création de la Public Factory et du campus exécutif

Au printemps 2017, la métropole de Lyon a proposé à l'IEP de Lyon une solution potentielle au sein du parc Blandan. Une visite des locaux actuellement vacants et à rénover a été organisée et l'option du bâtiment 7 d'une surface SHON de 864 m<sup>2</sup> a été vue, moyennant réaménagement intérieur (mezzanine), par les deux parties comme répondant aux besoins de l'IEP : Public Factory et campus exécutif.

Le coût de rénovation du bâtiment a été estimé à 1.2 M€ TTC par les services de la métropole. La métropole de Lyon et l'IEP de Lyon se sont accordés sur un financement de l'investissement à hauteur de 600 000 € par l'IEP de Lyon. Financement pris sur le fond de roulement de l'IEP et inscrit dans son PPI.

De son côté la métropole a également inscrit le projet à son PPI.

Ensuite concernant les loyers, la métropole de Lyon a garanti à l'IEP de Lyon que le calcul serait équivalent à celui appliqué pour la résidence de la réussite du CROUS également localisé dans le Parc Blandan et donc parfaitement compatible avec les moyens de l'IEP de Lyon.

Concernant le coût d'exploitation et d'entretiens du bâtiment, il sera intégré dans le modèle économique de la Public Factory et des actions de FC.

L'IEP de Lyon est conscient que la réalisation de ce projet nécessitera une labellisation préalable par le RRPIE.

Dès que la question de la maîtrise d'ouvrage sera tranchée, probablement confiée à l'UdL selon les derniers échanges, l'IEP de Lyon se rapprochera du RRPIE pour avancer au mieux dans cette démarche de labellisation.

### C. Stratégie d'intervention sur le parc projeté

La démarche à mettre en œuvre pour construire la stratégie d'intervention consiste à :

- Bâtir des scénarios d'intervention hiérarchisés

A cette fin, les actions à conduire pourront être inventoriées et classées dans les typologies suivantes, correspondant à la finalité de l'intervention :

- Sécurisation du parc (garantir la sécurité des biens et des personnes et maîtriser les risques sanitaires) : L'IEP de Lyon alloue environ 10 000 euros par an pour l'installation de contrôle d'accès dans ses bâtiments. Ils sont installés en priorité sur les points les plus sensibles de l'établissement. Il n'y a pas de contrôle d'accès pour les étudiants sur le bâtiment pédagogique. De plus, la mise en place d'un nouvel SI scolarité avec un outil de gestion de salles, en 2019, permettra d'optimiser la sécurité du parc et des personnes.
- Pérennité du parc (garantir un état satisfaisant du patrimoine immobilier) : Un travail sur le GER en lien avec une AMO dans le cadre du Plan Campus nous a permis de construire un PPI immobilier qui permet de maintenir le parc immobilier dans un état satisfaisant de fonctionnement.
- Mise en accessibilité : Elle sera effectuée pour le bâtiment pédagogique en 2019 pour atteindre un taux d'accessibilité de 100%.
- Efficacité énergétique et environnementale : De nombreux travaux ont été effectués dans le cadre du Plan Campus – 1ère phase et il n'est pas prévu d'autres aménagements jusqu'en 2020 pour l'amélioration des performances énergétiques. En effet, suite à un travail avec l'Université de Lyon, il est ressorti que les dépenses à engager seraient trop lourdes au regard du gain potentiel. Concernant l'efficacité environnementale, des clauses sont insérées dans tous les appels d'offres afin de favoriser les entreprises, qui viennent travailler sur site, polluant le moins (par exemple le marché de nettoyage).

#### 1. [Réhabilitation des toitures du bâtiment administratif et du bâtiment bibliothèque](#)

Un diagnostic toiture, effectué en novembre 2014, a révélé :

- pour le bâtiment administratif des pathologies et non conformités relevées sur les couvertures qui laissent apparaître que des mesures conservatoires doivent être réalisées afin de pérenniser l'ouvrage.
- pour le bâtiment bibliothèque, les investigations menées sur la couverture laissent apparaître des pathologies majeures liées principalement à l'usure naturelle des matériaux. Les matériaux (tuiles et zinc) sont en fin de vie et des infiltrations se produisent régulièrement. La réfection complète de la couverture est conseillée.

L'IEP de Lyon dispose d'une enveloppe d'environ 460 000 euros pour effectuer ces travaux. Ce budget provient d'un reliquat de l'opération Plan Campus menée en 2014.

## 2. Amélioration de son taux d'accessibilité pour le bâtiment pédagogique

En mars 2015, un diagnostic accessibilité des ERP a été effectué sur le bâtiment pédagogique. Il a révélé un taux d'accessibilité de 64%.

Les manques les plus importants sont :

- Création d'une place conforme surélevée de niveau avec le trottoir
- Remplacement des paillassons existant par des modèles conformes
- Pose de lavabos conformes avec pictogrammes
- Abaissement d'un urinoir
- Pose d'un miroir sphérique et une barre d'appui dans la cabine d'ascenseur

L'IEP de Lyon dispose d'une enveloppe d'environ 60 000 euros pour effectuer ces travaux. Ce budget provient d'un reliquat de l'opération Plan Campus menée en 2014.

## 3. Modification de fonctions de certaines salles

La salle du conseil, dans le bâtiment administratif restera inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant faute de solution possible. L'IEP de Lyon prévoit de récupérer la cafeteria Crous du bâtiment bibliothèque afin de pouvoir créer sa nouvelle salle du conseil. Cette salle accueillera les réunions organisées par l'IEP de Lyon, mais aussi des colloques et manifestations scientifiques car les amphithéâtres sont essentiellement réservés pour l'enseignement, donc avec des disponibilités limitées.

Cette cafeteria serait déménagée dans la salle Michel Seurat, d'une surface 120 m<sup>2</sup> dans le bâtiment pédagogique. Des études de faisabilité vont être faites et vont permettre de déterminer une enveloppe financière sans savoir encore si le Crous participera financièrement à cette opération. Sur le principe, le CROUS partage pleinement l'idée qu'une localisation de la cafeteria au sein du bâtiment pédagogique serait plus profitable à tous, surtout avec la piétonisation de la rue Appleton début 2018 (travaux effectués par la Métropole).

L'actuelle salle du conseil, d'une SUN de 88,2m<sup>2</sup>, pourra être utilisée en espace de travail « open space » pour des enseignants, ce qui pourrait nous permettre de récupérer quelques bureaux au sein du bâtiment administratif

De plus, des travaux vont être entrepris dans le bâtiment pédagogique afin de restructurer le pôle scolarité, jusqu'ici implanté sur deux bâtiments. Deux salles d'enseignements vont être transformées en bureau et un escalier reliera tous les bureaux du pôle scolarité. Ces

travaux sont prévus pour l'été 2018 pour une enveloppe prévisionnelle de 120 000 euros.

#### 4. Réhabilitation des amphithéâtres du bâtiment pédagogique

Le bâtiment pédagogique de l'IEP de Lyon a été inauguré en 1997. Toutes les installations des deux amphithéâtres, mobilières et audiovisuelles, sont d'origine. Un projet de réhabilitation est prévu pour :

- Le grand amphithéâtre d'une capacité de 270 places
- Le petit amphithéâtre d'une capacité de 180 places

Pour le mobilier, il est prévu un changement de la chaire ainsi que de toutes les assises. Pour l'audiovisuel, il est prévu un nouveau système de sonorisation en adéquation avec la technologie actuelle.

Ces travaux seront réalisés durant la période estivale 2019 pour une mise en fonctionnement à la rentrée 2019.

#### **A titre informatif, deux focus sont développés :**

##### Focus amiante

*Pour le bâtiment bibliothèque, un diagnostic amiante a été réalisé en novembre 2012 et a décelé des fibres d'amiante dans les colles de faïence et les colles de plinthes au 3eme étage. Le désamiantage a été fait en 2013 pour pouvoir effectuer les travaux de rénovation. Un autre diagnostic avant travaux, concernant cette fois les toitures, a été réalisé en décembre 2017. Il a décelé la présence e d'amiante dans les combles, sur 3 conduits.*

*Pour le bâtiment administratif, un diagnostic avant travaux a été réalisé en octobre 2012 et un diagnostic pour les toitures en décembre 2017 et aucune trace d'amiante n'a été décelée.*

*Pour le bâtiment pédagogique et l'amphithéâtre Leclair, aucun diagnostic n'a été réalisé car il n'y a pas eu de travaux, et la date de construction des bâtiments est postérieure à l'interdiction de l'amiante.*

##### Focus accessibilité

#### *i. Mise en accessibilité du Bâtiment Pédagogique dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée*

*Le Bâtiment pédagogique est un établissement recevant du public (ERP) de catégorie 2 et de type R. Son indice d'accessibilité moyen est de 64 %. Ce bien est intégré dans un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui a été voté par le Conseil d'Administration de l'IEP de Lyon le 28 septembre 2015 et qui a été déposé ensuite auprès du Préfet de région.*

*En raison du fort enjeu que représente le Bâtiment pédagogique occupé par l'IEP de Lyon, il va faire l'objet d'une mise en accessibilité totale.*

*Ces travaux seront réalisés en 2019 dans le cadre du Plan Campus.*

#### *ii. Accessibilité confirmée du bâtiment bibliothèque et de l'amphithéâtre Leclair*

*La bâtiment bibliothèque et l'amphithéâtre Leclair sont des bâtiments ERP et sont conformes avec la réglementation relative à l'accessibilité des ERP.*

*iii. Absence de nécessité de mise en accessible le bâtiment administratif*

*Le bâtiment administratif n'est classé ni ERP ni ERT. Il n'est donc pas soumis à l'exigence de sa mise en accessibilité.*

*Focus Transition Energétique et Ecologique*

*Lors de sa 1ere phase de travaux Plan Campus, une GTB a été installée sur le site de l'IEP de Lyon pour faciliter aux agents du service Patrimoine et Logistique la gestion des fluides et réaliser des économies. Cet outil doit encore être amélioré pour être plus efficace et des rencontres entre le prestataire et l'IEP de Lyon vont être organisées.*

*De plus, L'IEP de Lyon, en lien étroit avec l'Université de Lyon en intégrant une stratégie de site Lyon-Saint-Etienne, a effectué un diagnostic pour l'amélioration de sa politique de transition énergétique et écologique. Les bâtiments pédagogique, administratif et bibliothèque ont été classés en type 3, c'est-à-dire « bâtiment à performance incertaine ». Le constat est que les travaux à engager serait trop important pour le gain énergétiques.*

*Suite à ce diagnostic, le tri des déchets a été mis en place sur tout l'établissement à partir de novembre 2017 et des campagnes eco-gestes sont menées conjointement avec l'Université de Lyon.*

## **D. Mise en œuvre de la stratégie : montage des projets immobiliers**

L'analyse économique des opérations immobilières envisagées est une **aide à la décision**. Elle vise à définir des scénarios différents pour une même opération et à les présenter en coût complet.

Elle permet de faire ressortir la **viabilité** de l'opération et des scénarios envisagés, les **économies potentielles** mais aussi l'étude du **retour sur investissement** à court et moyen termes de l'opération envisagée.

### 1. Dimension économique

Les prévisions sont données pour la période 2018-2020

#### *a) Dépenses*

- Charges de fonctionnement : 143 408 euros/an
- Coûts préventifs des travaux de GER : 797 200 euros. Les montants sont surlignés dans l'annexe 6 – PPI Immobilier
- Coût de la maîtrise d'œuvre : 40 000 euros
- Coût mobiliers : 31 000 euros
- Fabrique de l'innovation publique : 600 000 euros (Montant différent du PPI, sa mise à jour sera votée au prochain BR de l'établissement)

## b) Recettes

- Solde de la Subvention Plan Campus qui sera versée par l'UDL lorsque les travaux seront initiés par tranche de 290 700 euros : 981 900 euros

## 2. Dimension budgétaire

- Capacité d'autofinancement des projets envisagés : 667 498 euros (voir tableau ci-dessous)
- Retour sur investissement à court et moyen termes : Le modèle économique envisagé de la fabrique de l'innovation publique inclut la prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien du nouveau bâtiment.

En annexe, sont joints, le tableau 9 – Tableau des opérations pluriannuelles - du budget initial 2018 (Annexe 5) et le PPI immobilier de l'IEP de Lyon de 2018 à 2022 (Annexe 6), voté au Conseil d'Administration du 11 décembre 2017.

### RESULTAT / CAF (L'exercice 2018 reprend les données après BR 1 du 21/09/18)

(En Euros)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	3 786 157	3 822 423	3 808 463	3 906 031	4 210 192	4 544 041	4 600 000	4 600 000	4 600 000	4 600 000
Total des produits	3 809 182	3 938 540	3 791 958	3 944 802	4 466 884	4 544 539	4 600 000	4 600 000	4 600 000	4 600 000
<b>RESULTAT</b>	<b>23 025</b>	<b>116 117</b>	<b>-16 505</b>	<b>38 770</b>	<b>256 692</b>	<b>498</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat</b>	<b>23 025</b>	<b>116 117</b>	<b>-16 505</b>	<b>38 770</b>	<b>256 692</b>	<b>498</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Dotations aux amortissements	147 311	153 760	237 322	320 164	330 576	337 000	319 000	321 000	316 000	313 000
- Quote-part subventions d'équipement	22 696	26 401	60 337	101 270	100 319	99 000	105 943	105 057	105 057	105 057
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	702	0						
- Produits de cessions d'elts d'actifs	0	0	0	0						
<b>CAF</b>	<b>147 639</b>	<b>243 476</b>	<b>160 479</b>	<b>257 664</b>	<b>486 948</b>	<b>238 498</b>	<b>213 057</b>	<b>215 943</b>	<b>210 943</b>	<b>207 943</b>
CAF / Produits encaissables	3,9%	6,2%	4,3%	6,7%	11,2%	5,4%	4,7%	4,8%	4,7%	4,6%

### Hypothèse :

Sur le résultat d'exploitation, on retient par prudence un résultat égal à 0. Du coup, la CAF évolue seulement de la variation des amortissements et des quotes-parts de subvention (Le résultat éventuel viendrait la majorer [bénéfice] ou la minorer [déficit]).

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

(En Euros)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations incorporelles	2 279	1 728	32 780	4 841	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 196 450	1 912 580	570 789	237 238	194 177	319 982	976 700	845 000	275 341	76 000
<i>Install. agenc. mat &amp; out.</i>	1 032 077	84 382	41 546	20 650	7 392	0				
<i>Mobilier</i>	104 595	14 936	20 738	29 992	39 026	23 830				
<i>Matériel informatique</i>	32 883	55 622	185 545	96 522	45 431	62 000	120 500	165 000	73 500	48 000
<i>Matériel divers</i>	26 895	53 858	32 495	35 189	73 051	15 000				
<i>Opérations en cours</i>	0	1 703 783	290 464	54 886	29 276	219 152	856 200	680 000	201 841	28 000
<i>Plan Campus</i>		1 703 783	290 464	54 886	29 276	40 000	691 200	0	97 391	0
<i>Amphi Leclair</i>						15 000	0	0	0	0
<i>Bâtiment B</i>						5 000	0	75 000	40 000	8 000
<i>Bâtiment D</i>						33 152	0	0	34 450	10 000
<i>Bâtiment L</i>						126 000	165 000	5 000	30 000	10 000
<i>Fabrique innovation</i>								600 000		
Immobilisations financières	0	0	0	0	0					
Réduction des capitaux propres	0	521 756	0	256 900	0					
<b>EMPLOIS</b>	<b>1 198 729</b>	<b>2 436 064</b>	<b>603 569</b>	<b>498 979</b>	<b>194 177</b>	<b>319 982</b>	<b>976 700</b>	<b>845 000</b>	<b>275 341</b>	<b>76 000</b>
Capacité d'autofinancement	147 639	243 476	160 479	257 664	486 948	238 498	213 057	215 943	210 943	207 943
Cession d'immobilisations	0	0	0	0						
Financements externes de l'actif	0	1 740 850	359 623	0		290 700	691 200		97 391	
Augmentation des capitaux propres	0	0	0	0						
<b>RESSOURCES</b>	<b>147 639</b>	<b>1 984 326</b>	<b>520 102</b>	<b>257 664</b>	<b>486 948</b>	<b>529 198</b>	<b>904 257</b>	<b>215 943</b>	<b>308 334</b>	<b>207 943</b>
<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-1 051 090</b>	<b>-451 738</b>	<b>-83 467</b>	<b>-241 315</b>	<b>292 771</b>	<b>209 216</b>	<b>-72 443</b>	<b>-629 057</b>	<b>32 993</b>	<b>131 943</b>

<b>FR Final</b>	1 936 717	1 484 977	1 402 213	1 160 898	1 453 669	1 662 885	1 590 442	961 384	994 377	1 126 319
<b>Trésorerie au 31/12</b>	2 006 865	1 036 975	1 502 256	1 917 762	2 172 420	1 963 204	2 035 647	2 664 705	2 631 712	2 499 770

<i>Charges de fonctionnement décaissables</i>	3 638 846	3 668 663	3 571 141	3 585 867	3 879 616	4 207 041	4 281 000	4 279 000	4 284 000	4 287 000
<i>FR en nb de jours de charges de fonct.</i>	192	146	141	117	135	142	134	81	84	95

Le PPI informatique inclut des achats de logiciels ainsi que du matériel audiovisuel, par conséquent, il n'est pas ajouté d'hypothèse sur ces lignes.  
Les seuls financements externes attendus correspondent au Plan Campus (fonds versés par l'UDL).

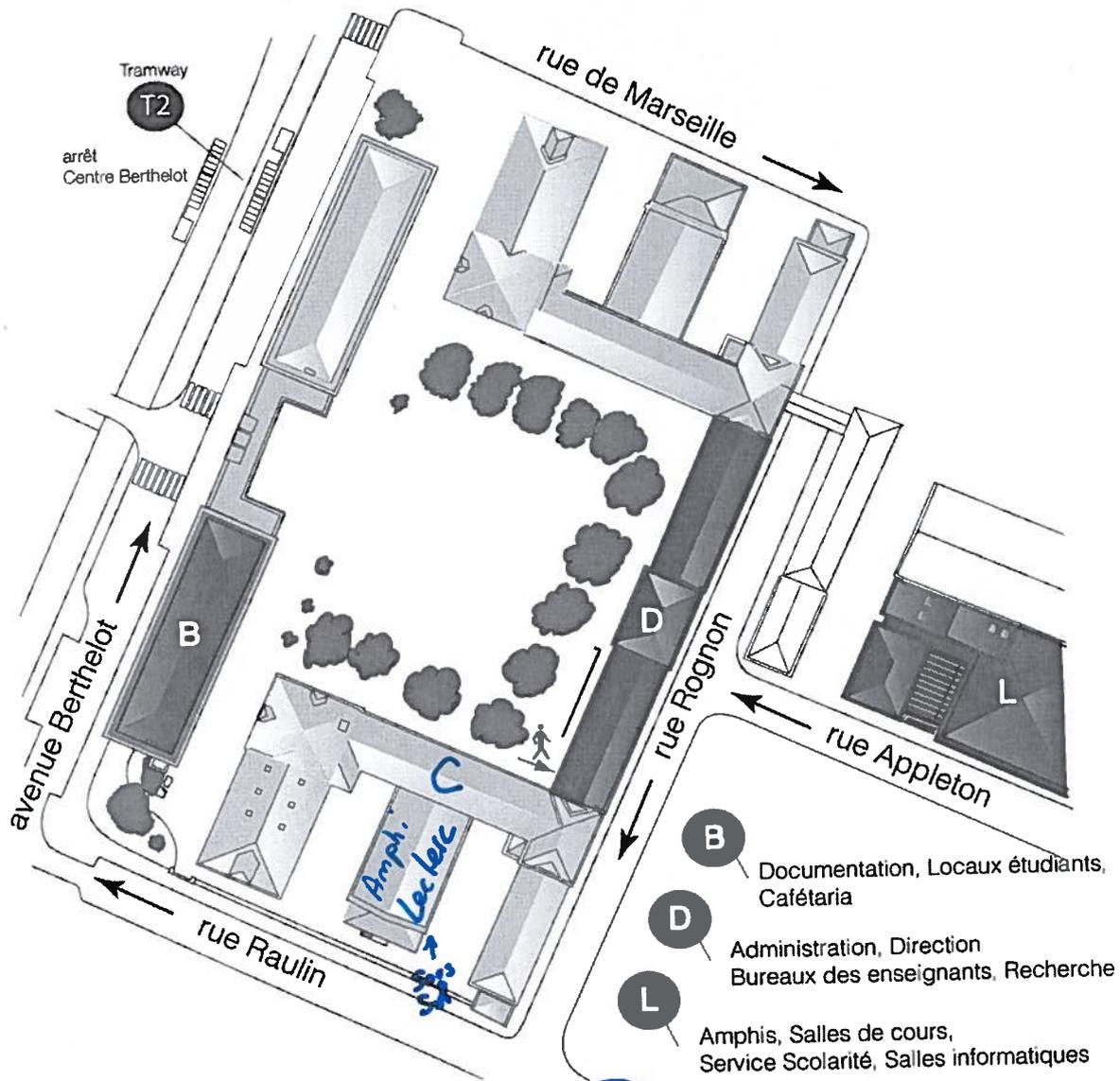
Conclusion :

Les investissements envisagés et leur phasage sont cohérents avec les moyens financiers de l'IEP tels qu'ils ressortent des comptes financiers et de la prévision budgétaire sur les prochains exercices.

Le fonds de roulement est principalement amputé de la participation de l'IEP à la Fabrique de l'innovation en 2020, mais demeure à un niveau supportable.

# Plan détaillé des Bâtiments

## Sciences Po Lyon



- B** Documentation, Locaux étudiants, Cafétaria
- D** Administration, Direction, Bureaux des enseignants, Recherche
- L** Amphis, Salles de cours, Service Scolarité, Salles informatiques

**© I S H**  
*Amphi Leclerc*  
*Sous Sol*

Accès

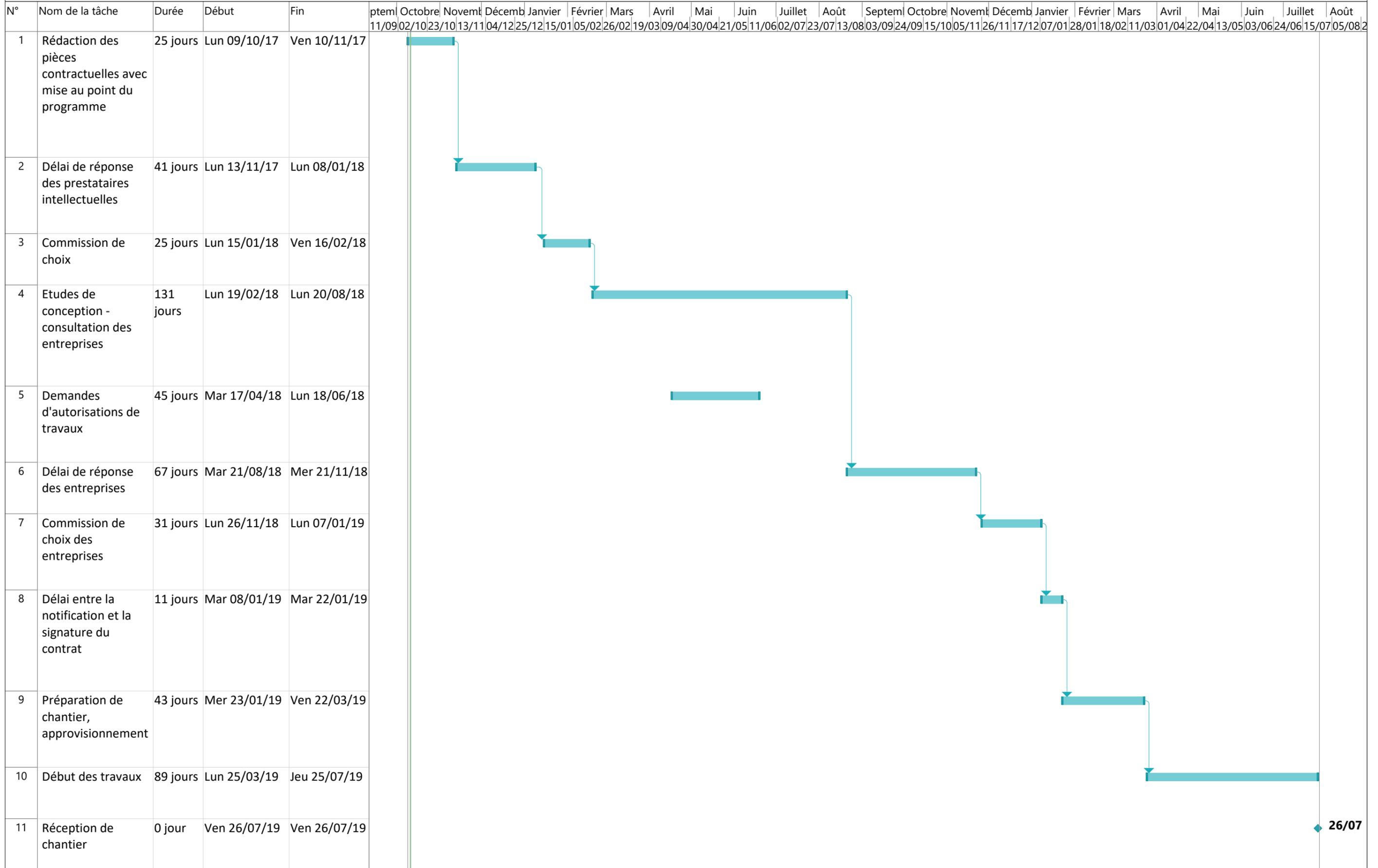
**Tram:** ligne T2 , arrêt: Centre Berthelot  
**Métro:** Métro Jean Macé et Métro Perrache  
 (environ 7 minutes à pied)

Annexe 2 : Taux d'occupation

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016) 2015				Taux d'occupation attendu en 2020
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	3 400.5	3	720.6	101.21	102
Salles banalisées	19 766.5	22	1254	80.22	85
<b>Sous-total</b>	23 167	25	1974.6	82,74	
Salles dédiées	-	-	-	-	
<b>Total</b>	23 167	25	1974.6	82,74	91.20

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017) 2016			
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel
Amphithéâtres	3259,54	3	720,6	97,01
Salles banalisées	19317,98	22	1254	79,61
<b>Sous-total</b>	22577,52	25	1974,6	80,63
Salles dédiées				
<b>Total</b>	22577,52	25	1974,6	80,63

Planning Prévisionnel Sciences PO Lyon  
Opération Lyon cité campus



**1 Rédaction des pièces contractuelles avec mise au point du programme**

Actuellement les pièces du marché de maîtrise d'oeuvre sont en cours de rédaction

**2 Délai de réponse des prestataires intellectuelles**

Aucune marge dans le délai de réponse des prestataires intellectuels afin d'avoir des offres cohérentes

**4 Etudes de conception - consultation des entreprises**

Une marge sur les études pourrait être envisageable afin de réduire les délais. Ce délai est difficile à estimer car d'autres facteurs peuvent entrer en jeu.

**6 Délai de réponse des entreprises**

Aucune marge dans le délai de réponse des entreprises afin d'avoir des offres cohérentes et abouties

**7 Commission de choix des entreprises**

Les tâches de 7 à 10 font partie du chemin critique qui impacteront inévitablement sur la date de réception si elles sont retardées

**Phase Diagnostic**  
**Recensement "Moyens humains et compétences"**

Structure				Effectifs	Moyens humains (Moyens humains déployés en ETP sur chaque mission)														
					Gestion administrative			Gestion budgétaire et technique (gestion de l'entretien du parc occupé)				Montage et maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières		Gestion stratégique d'un portefeuille d'actifs (bâti et non bâti)		Gestion bâtiminaire (gestion du site occupé)	Total ETP		
Opérateur	Commune implantation	Service	Complément nom du service	Effectif total dédiés à l'immobilier	Alimentation et suivi de l'inventaire physique et comptable (Chorus Ré-PT)	Evaluations	Rédaction et suivi des actes	Gestion budgétaire des recettes/dépenses	Règles de la comptabilité du parc occupé (volumes, surface, auto-diagnostic, partage d'audit)	Gestion et planification des contrats d'exploitation : - maintenance des équipements, - suivi des interventions, - suivi des budgets	Alimentation de la base de données et validation de restrictions	Recensement des besoins en termes de occupants et programmation des opérations	Définition du cadre des charges, prospection de nouveaux acteurs, sécurisation de l'opération, conduite d'opération	Recherche et valorisation de foncier	Elaboration et suivi du SDU	Analyse d'usage des actifs occupés par l'Etat : - besoins, expertise de programmation (partage stratégique patrimoniale)	Participation aux instances de pilotage / vote animation et communication	Gestion stratégique du bâtiment : - alimentation du dossier de maintenance des lieux de travail - gestion de l'entretien - mise en conformité réglementaire - gestion des excédents - contact avec les services prestataires	
IEP de Lyon	Lyon	Patrimoine et Logistique		4	0,1				0,2		0,2	0,1	0,1					2,80	3,6

Compétences (identifier le nombre d'agents experts sur chaque domaine de compétence et préciser le nom de chacun avec son adresse mé)														Correspondant enquête				
Bâtiment				Juridique			Economique et budgétaire				aménagement et pilotage de parc immobili						Autres (à préciser)	
Connaissances techniques générales en bâtiment	Réglementation ERP	Accessibilité aux personnes handicapées	Sécurité et santé des personnes (qualité de l'air et amiante, ascenseurs, installations électriques, sécurité incendie...)	Thermique du bâtiment (réglementation, équipements, enveloppe, solutions d'isolation...)	Performance environnementale (analyse cycle de vie et réglementation)	Exploitation maintenance des bâtiments	Droit de l'immobilier (Code général de la propriété des personnes publiques, Code de l'urbanisme, ...)	Connaissance du code des marchés publics et loi MOP	Economie de la construction	Gestion budgétaire (connaissance des règles budgétaires et comptables)	Financement de l'immobilier (estimation prévisionnelle, montage financier et gestion financière d'une opération)	Achats	Négociation immobilière	Développement foncier	Stratégie de pilotage et de gestion de parc	Nom	Courriel	Téléphone
		1	1					1		1		1				MARCON Arnaud	<a href="mailto:arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr">arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr</a>	04-37-28-38-15 07-71-04-19-78
<a href="mailto:christophe.marques@sciencespo-lyon.fr">christophe.marques@sciencespo-lyon.fr</a>		<a href="mailto:christophe.marques@sciencespo-lyon.fr">christophe.marques@sciencespo-lyon.fr</a>						<a href="mailto:arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr">arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr</a>		<a href="mailto:arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr">arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr</a>		<a href="mailto:arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr">arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr</a>						

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antér.	AE consommées au titre des années antér.	AE reportées ou reprogr. en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antér.	CP consommés au titre des années antér.	CP reportés ou reprogr. en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(2)	(3)	(4)=-(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Op. 1 Op. 2 Op. 3													
<b>Contrats de recherche</b>													
Op. 1 Op. 2 Op. 3													
<b>Contrats de form. continue</b>													
Op. 1 Op. 2 Op. 3													
<b>Contrats d'enseignement</b>													
Plan Campus	2 907 000	2642142	2078409	0	40000	40 000	2642142	2078409	0	40000	40 000	788 591	-
Immobilier - GER 2018-2022	137 450	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-	137 450	-
Immobilier - aménagement 2018-2022	304 000	140000	0	140000	89000	229 000	140000	0	140000	89000	229 000	75 000	-
Immobilier - Fabrique 2018-2022	570 000	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-	570 000	-
Informatique - réseau - audiovisuel 2012-2022	1 104 674	679660	581174	0	143500	143 500	679660	581174		143500	143 500	380 000	-
SPIE Communications	5 068	5068,82	1622,96	0			1622,96	1622,96	0	1634,1	1 634	1 811	
cm cic leasing	70 532		20152,04	0	50379,96	50 380	20152,04	20152,04	0	20152,04	20 152	30 228	
SIS Marché	8 197	8197,92	2732,64	0			2732,64	2732,64	0	2732,64	2 733	2 732	
Studapart	10 800	10800	3600	0			3600	3600	0	3600	3 600	3 600	
Apsyttude	9 470	9470	4270	0			4270	4270	0	5200	5 200	-	
<b>Total</b>	<b>5 023 124</b>	<b>3 461 802</b>	<b>2 659 583</b>	<b>140 000</b>	<b>272 500</b>	<b>412 500</b>	<b>3 461 802</b>	<b>2 659 583</b>	<b>140 000</b>	<b>272 500</b>	<b>412 500</b>	<b>1 952 852</b>	<b>-</b>
<b>pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :</b>													
Ss total personnel													
Ss total fonctionnement et intervention													
Ss total investissement	5 023 124	3 461 802	2 659 583	140 000	272 500	412 500	3 461 802	2 659 583	140 000	272 500	412 500	1 952 852	-

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélève sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaiss. au titre années antérieures	Encaiss. pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
<b>Contrats de recherche</b>						
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
<b>Contrats de form. continue</b>						
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
<b>Contrats d'enseignement</b>						
Plan Campus	2 907 000		2 907 000	2 034 900	-	872 100
Immobilier - GER 2018-2022	137 450	137 450				
Immobilier - aménagement 2018-2022	304 000					
Immobilier - Fabrique 2018-2022	570 000					
Informatique - réseau - audiovisuel 2012-2022	1 104 674	1 104 674				
<b>Programme pluriannuel d'investissement</b>	<b>5 023 124</b>	<b>2 116 124</b>	<b>2 907 000</b>	<b>2 034 900</b>	<b>-</b>	<b>872 100</b>



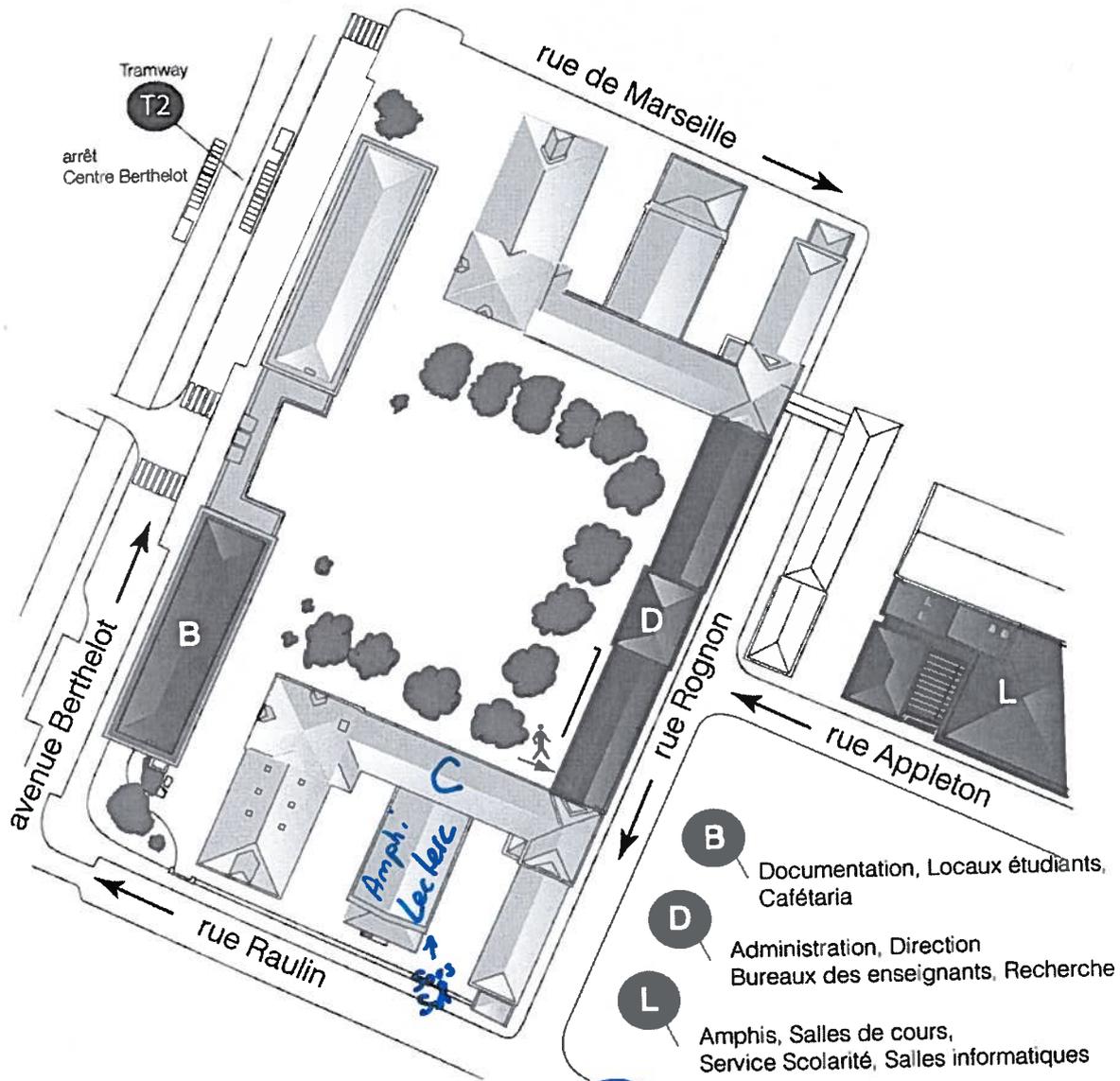
## PPI Immobilier

Réalisé le 06/10/2017  
Mis à jour le 16/04/2018

	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>PPI Immobilier</b>						
<b>Bâtiment B</b>						
Chauffage			- €	20 000,00 €		
Ventilation - Traitement d'air			- €		8 000,00 €	
Climatisation			- €			
Plomberie - Sanitaire			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Sécurité Incendie			- €	20 000,00 €		
Ascenseur			- €			
Clos et couvert		264 000,00 €				
Projet "salle du conseil" (150m²)			75 000,00 €			
Mobilier	5 000,00 €					
<b>Bâtiment D</b>						
Clos et couvert		199 200,00 €				
Chauffage			- €	34 450,00 €		
Ventilation - Traitement d'air			- €		10 000,00 €	
Climatisation			- €			
Plomberie - Sanitaire			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Sécurité Incendie			- €			
Ascenseur			- €			
Projets "SAS accueil"	9 000,00 €					
Mobilier "Banque d'accueil" "bureaux enseignants et administratifs"	20 000,00 €					
<b>Bâtiment L</b>						
Clos et couvert			5 000,00 €			
Chauffage			- €	15 000,00 €		
Ventilation - Traitement d'air			- €		10 000,00 €	
Climatisation			- €			
Plomberie - Sanitaire			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Sécurité Incendie			- €	15 000,00 €		
Ascenseur			- €			
Mise en accessibilité		60 000,00 €				
Projets "Rénovation grand amph" "Aménagement Scolarité" "Travaux de peinture"	120 000,00 €	85 000,00 €				
Projet rénovation petit amphithéâtre		80 000,00 €				
Mobilier	26 000,00 €					
<b>Amphi Leclair</b>						
Clos et couvert			- €			
Chauffage			- €			
Ventilation - Traitement d'air			- €			
Climatisation			- €			
Plomberie - Sanitaire			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Sécurité Incendie			- €			
Ascenseur			- €			
Projet "Mise en conformité du sous sol"	15 000,00 €	- €				
<b>Divers</b>						
Chauffage			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Voiture	15 000,00 €					
Maitrise maitre d'œuvre - architecte	40 000,00 €					
<b>Blandan</b>						
Projet "Public Factory"			600 000,00 €			
<b>Sous Total PPI Immobilier</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>688 200,00 €</b>	<b>680 000,00 €</b>	<b>104 450,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>Total PPI Immobilier</b>
						<b>1 750 650,00 €</b>

# Plan détaillé des Bâtiments

## Sciences Po Lyon



- B** Documentation, Locaux étudiants, Cafétaria
- D** Administration, Direction, Bureaux des enseignants, Recherche
- L** Amphis, Salles de cours, Service Scolarité, Salles informatiques

**C** I S H  
- Amphitheatre  
Sous Sol

Accès  
**Tram:** ligne T2 , arrêt: Centre Berthelot  
**Métro:** Métro Jean Macé et Métro Perrache  
 (environ 7 minutes à pied)

Annexe 2 : Taux d'occupation

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016) 2015				Taux d'occupation attendu en 2020
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	3 400.5	3	720.6	101.21	102
Salles banalisées	19 766.5	22	1254	80.22	85
<b>Sous-total</b>	23 167	25	1974.6	82,74	
Salles dédiées	-	-	-	-	
<b>Total</b>	23 167	25	1974.6	82,74	91.20

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017) 2016			
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel
Amphithéâtres	3259,54	3	720,6	97,01
Salles banalisées	19317,98	22	1254	79,61
<b>Sous-total</b>	22577,52	25	1974,6	80,63
Salles dédiées				
<b>Total</b>	22577,52	25	1974,6	80,63

Planning Prévisionnel Sciences PO Lyon  
Opération Lyon cité campus

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	ptem	Octobre	Novemb	Décemb	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem	Octobre	Novemb	Décemb	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août																
1	Rédaction des pièces contractuelles avec mise au point du programme	25 jours	Lun 09/10/17	Ven 10/11/17	11/09	02/10	23/10	13/11	04/12	25/12	15/01	05/02	26/02	19/03	09/04	30/04	21/05	11/06	02/07	23/07	13/08	03/09	24/09	15/10	05/11	26/11	17/12	07/01	28/01	18/02	11/03	01/04	22/04	13/05	03/06	24/06	15/07	05/08	26/08					
2	Délai de réponse des prestataires intellectuelles	41 jours	Lun 13/11/17	Lun 08/01/18																																								
3	Commission de choix	25 jours	Lun 15/01/18	Ven 16/02/18																																								
4	Etudes de conception - consultation des entreprises	131 jours	Lun 19/02/18	Lun 20/08/18																																								
5	Demandes d'autorisations de travaux	45 jours	Mar 17/04/18	Lun 18/06/18																																								
6	Délai de réponse des entreprises	67 jours	Mar 21/08/18	Mer 21/11/18																																								
7	Commission de choix des entreprises	31 jours	Lun 26/11/18	Lun 07/01/19																																								
8	Délai entre la notification et la signature du contrat	11 jours	Mar 08/01/19	Mar 22/01/19																																								
9	Préparation de chantier, approvisionnement	43 jours	Mer 23/01/19	Ven 22/03/19																																								
10	Début des travaux	89 jours	Lun 25/03/19	Jeu 25/07/19																																								
11	Réception de chantier	0 jour	Ven 26/07/19	Ven 26/07/19																																								

◆ 26/07

**1 Rédaction des pièces contractuelles avec mise au point du programme**

Actuellement les pièces du marché de maîtrise d'oeuvre sont en cours de rédaction

**2 Délai de réponse des prestataires intellectuelles**

Aucune marge dans le délai de réponse des prestataires intellectuels afin d'avoir des offres cohérentes

**4 Etudes de conception - consultation des entreprises**

Une marge sur les études pourrait être envisageable afin de réduire les délais. Ce délai est difficile à estimer car d'autres facteurs peuvent entrer en jeu.

**6 Délai de réponse des entreprises**

Aucune marge dans le délai de réponse des entreprises afin d'avoir des offres cohérentes et abouties

**7 Commission de choix des entreprises**

Les tâches de 7 à 10 font partie du chemin critique qui impacteront inévitablement sur la date de réception si elles sont retardées

**Phase Diagnostic**  
**Recensement "Moyens humains et compétences"**

Structure				Effectifs	Moyens humains (Moyens humains déployés en ETP sur chaque mission)														
					Gestion administrative			Gestion budgétaire et technique (gestion de l'entretien du parc occupé)				Montage et maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières		Gestion stratégique d'un portefeuille d'actifs (bâti et non bâti)		Gestion bâtiminaire (gestion du site occupé)	Total ETP		
Opérateur	Commune implantation	Service	Complément nom du service	Effectif total dédiés à l'immobilier	Alimentation et suivi de l'inventaire physique et comptable (Chorus Ré-PT)	Evaluations	Rédaction et suivi des actes	Gestion budgétaire des recettes/dépenses	Règles de la comptabilité du parc occupé (volumes, surface, auto-diagnostic, partage d'audit)	Gestion et planification des contrats d'exploitation : - maintenance des équipements, - suivi des interventions, - suivi des aides	Alimentation de la base de données et validation de restrictions	Recensement des besoins en termes de occupants et programmation des opérations	Définition du cadre des charges, prospection de nouveaux acteurs, sécurisation de l'opération, conduite d'opération	Recherche et valorisation de foncier	Elaboration et suivi du SDU	Analyse d'usage des actifs occupés par l'Etat : - besoins, expertise de programmation (parc immobilier, pilotage stratégique patrimonial)	Participation aux instances de pilotage / vote animation et communication	Gestion stratégique du bâtiment : - alimentation du dossier de maintenance des lieux de travail - gestion de l'entretien - mise en conformité réglementaire - gestion des excédents - contact avec les services prestataires	
IEP de Lyon	Lyon	Patrimoine et Logistique		4	0,1				0,2		0,2	0,1	0,1					2,80	3,6

Compétences (identifier le nombre d'agents experts sur chaque domaine de compétence et préciser le nom de chacun avec son adresse mail)														Correspondant enquête				
Bâtiment				Juridique			Economique et budgétaire				aménagement et pilotage de parc immobilière						Autres (à préciser)	
Connaissances techniques générales en bâtiment	Réglementation ERP	Accessibilité aux personnes handicapées	Sécurité et santé des personnes (qualité de l'air et amiante, ascenseurs, installations électriques, sécurité incendie...)	Thermique du bâtiment (réglementation, équipements, enveloppe, solutions d'isolation...)	Performance environnementale (analyse cycle de vie et réglementation)	Exploitation maintenance des bâtiments	Droit de l'immobilier (Code général de la propriété des personnes publiques, Code de l'urbanisme, ...)	Connaissance du code des marchés publics et loi MOP	Economie de la construction	Gestion budgétaire (connaissance des règles budgétaires et comptables)	Financement de l'immobilier (estimation prévisionnelle, montage financier et gestion financière d'une opération)	Achats	Négociation immobilière	Développement foncier	Stratégie de pilotage et de gestion de parc	Nom	Courriel	Téléphone
		1	1					1		1		1				MARCON Arnaud	<a href="mailto:arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr">arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr</a>	04-37-28-38-15 07-71-04-19-78
<a href="mailto:christophe.marques@sciencespo-lyon.fr">christophe.marques@sciencespo-lyon.fr</a>		<a href="mailto:christophe.marques@sciencespo-lyon.fr">christophe.marques@sciencespo-lyon.fr</a>						<a href="mailto:arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr">arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr</a>		<a href="mailto:arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr">arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr</a>		<a href="mailto:arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr">arnaud.marcon@sciencespo-lyon.fr</a>						

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération (1)	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antér. (2)	AE consommées au titre des années antér. (3)	AE reportées ou reprogr. en année n (4)=- (2)-(3)	AE nouvelles ouvertes en année n (5)	Total des AE ouvertes pour l'année n (6) = (4)+(5)	CP ouverts au titre des années antér. (7)	CP consommés au titre des années antér. (8)	CP reportés ou reprogr. en année n (9)<=(7-8)	CP nouveaux ouverts en année n (10)	Total des CP ouverts pour l'année n (11)=(9)+(10)	Restes à engager en fin d'année n (AE) (12)=(1)-(3)-(6)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP) (13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Op. 1 Op. 2 Op. 3													
<b>Contrats de recherche</b>													
Op. 1 Op. 2 Op. 3													
<b>Contrats de form. continue</b>													
Op. 1 Op. 2 Op. 3													
<b>Contrats d'enseignement</b>													
Plan Campus	2 907 000	2642142	2078409	0	40000	40 000	2642142	2078409	0	40000	40 000	788 591	-
Immobilier - GER 2018-2022	137 450	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-	137 450	-
Immobilier - aménagement 2018-2022	304 000	140000	0	140000	89000	229 000	140000	0	140000	89000	229 000	75 000	-
Immobilier - Fabrique 2018-2022	570 000	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-	570 000	-
Informatique - réseau - audiovisuel 2012-2022	1 104 674	679660	581174	0	143500	143 500	679660	581174		143500	143 500	380 000	-
SPIE Communications	5 068	5068,82	1622,96	0			1622,96	1622,96	0	1634,1	1 634	1 811	
cm cic leasing	70 532		20152,04	0	50379,96	50 380	20152,04	20152,04	0	20152,04	20 152	30 228	
SIS Marché	8 197	8197,92	2732,64	0			2732,64	2732,64	0	2732,64	2 733	2 732	
Studapart	10 800	10800	3600	0			3600	3600	0	3600	3 600	3 600	
Apsyttude	9 470	9470	4270	0			4270	4270	0	5200	5 200	-	
<b>Total</b>	<b>5 023 124</b>	<b>3 461 802</b>	<b>2 659 583</b>	<b>140 000</b>	<b>272 500</b>	<b>412 500</b>	<b>3 461 802</b>	<b>2 659 583</b>	<b>140 000</b>	<b>272 500</b>	<b>412 500</b>	<b>1 952 852</b>	<b>-</b>
<b>pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :</b>													
Ss total personnel													
Ss total fonctionnement et intervention													
Ss total investissement	5 023 124	3 461 802	2 659 583	140 000	272 500	412 500	3 461 802	2 659 583	140 000	272 500	412 500	1 952 852	-

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération (1)	Prélève sur la trésorerie (14)	Financements extérieurs			
			Montant (15)=(1)-(14)	Encaiss. au titre années antérieures (16)	Encaiss. pour l'année n (17)	Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
<b>Contrats de recherche</b>						
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
<b>Contrats de form. continue</b>						
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
<b>Contrats d'enseignement</b>						
Plan Campus	2 907 000		2 907 000	2 034 900	-	872 100
Immobilier - GER 2018-2022	137 450	137 450				
Immobilier - aménagement 2018-2022	304 000					
Immobilier - Fabrique 2018-2022	570 000					
Informatique - réseau - audiovisuel 2012-2022	1 104 674	1 104 674				
<b>Programme pluriannuel d'investissement</b>	<b>5 023 124</b>	<b>2 116 124</b>	<b>2 907 000</b>	<b>2 034 900</b>	<b>-</b>	<b>872 100</b>



## PPI Immobilier

Réalisé le 06/10/2017  
Mis à jour le 16/04/2018

	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>PPI Immobilier</b>						
<b>Bâtiment B</b>						
Chauffage			- €	20 000,00 €		
Ventilation - Traitement d'air			- €		8 000,00 €	
Climatisation			- €			
Plomberie - Sanitaire			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Sécurité Incendie			- €	20 000,00 €		
Ascenseur			- €			
Clos et couvert		264 000,00 €				
Projet "salle du conseil" (150m²)			75 000,00 €			
Mobilier	5 000,00 €					
<b>Bâtiment D</b>						
Clos et couvert		199 200,00 €				
Chauffage			- €	34 450,00 €		
Ventilation - Traitement d'air			- €		10 000,00 €	
Climatisation			- €			
Plomberie - Sanitaire			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Sécurité Incendie			- €			
Ascenseur			- €			
Projets "SAS accueil"	9 000,00 €					
Mobilier "Banque d'accueil" "bureaux enseignants et administratifs"	20 000,00 €					
<b>Bâtiment L</b>						
Clos et couvert			5 000,00 €			
Chauffage			- €	15 000,00 €		
Ventilation - Traitement d'air			- €		10 000,00 €	
Climatisation			- €			
Plomberie - Sanitaire			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Sécurité Incendie			- €	15 000,00 €		
Ascenseur			- €			
Mise en accessibilité		60 000,00 €				
Projets "Rénovation grand amphî" "Aménagement Scolarité" "Travaux de peinture"	120 000,00 €	85 000,00 €				
Projet rénovation petit amphithéâtre		80 000,00 €				
Mobilier	26 000,00 €					
<b>Amphi Leclair</b>						
Clos et couvert			- €			
Chauffage			- €			
Ventilation - Traitement d'air			- €			
Climatisation			- €			
Plomberie - Sanitaire			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Sécurité Incendie			- €			
Ascenseur			- €			
Projet "Mise en conformité du sous sol"	15 000,00 €	- €				
<b>Divers</b>						
Chauffage			- €			
Electricité - Courant forts			- €			
Voiture	15 000,00 €					
Maitrise maitre d'œuvre - architecte	40 000,00 €					
<b>Blandan</b>						
Projet "Public Factory"			600 000,00 €			
<b>Sous Total PPI Immobilier</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>688 200,00 €</b>	<b>680 000,00 €</b>	<b>104 450,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>Total PPI Immobilier</b>
						<b>1 750 650,00 €</b>



### Conventions signées par le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 relatif aux instituts d'études politiques ayant le statut d'établissement public administratif associés à une université,

Vu la délibération n°1-20180302 du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Lyon du 2 mars 2018,

Le directeur de l'IEP de Lyon informe les administratrices et les administrateurs des conventions pluriannuelles signées entre le 21 septembre 2019 et le 5 décembre 2019 :

Partenaire	Objet
CROUS Lyon Saint-Étienne	Accès au service de restauration pour les personnels de Sciences Po Lyon
Université de Lyon	Subvention à une journée d'étude en science politique
ViaNumerica	Contrat d'acquisition d'un droit d'usage permanent, irrévocable exclusif de longue durée d'un réseau de fibres optiques
Co-influence	Développement des activités de formation continue de Sciences Po Lyon
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Convention attributive de subvention pour la réalisation de la cafétéria



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT

Sous-direction Stratégie et Expertises de l'Immobilier de l'Etat

Bureau DIE-2A

120 rue de Bercy Teledoc 758

75572 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Laurence Maurette

laurence.maurette@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 85 16

Dossier : 2019-09-1096

Paris, le 12 septembre 2019

**OBJET : Examen du projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Lyon.**

Monsieur,

Mes services ont bien réceptionné, le 16 juillet 2019, le projet de SPSI de votre établissement. Ce projet, s'il est de qualité et établi selon la méthodologie préconisée, couvre les années 2016-2020 et revêt donc un aspect rétrospectif important qui ne respecte pas les textes en vigueur ni l'objectif d'élaborer la stratégie immobilière affectant un parc immobilier sur les 5 ans à venir. Il aurait été davantage opportun de mettre en cohérence le document avec le calendrier du plan pluriannuel d'investissement (PPI) immobilier 2018-2022.

Le schéma stratégique immobilier appelle plus précisément de ma part les observations suivantes :

**I – Le diagnostic du parc immobilier**

L'IEP de Lyon est un établissement public à caractère administratif associé à l'université de Lyon II. Il emploie 120 agents (personnels administratifs, techniques et enseignants) et accueille 1500 étudiants environ.

L'établissement comporte 5 bâtiments sur 2 sites, avec des surfaces à 69% à usage d'enseignement et de recherche. Le site principal, situé à Lyon (4 bâtiments domaniaux faisant l'objet d'une convention d'utilisation), dispose d'une surface SHON de 8200 m<sup>2</sup> environ. Par ailleurs, un cursus a été ouvert à la rentrée 2017 à Saint-Etienne, en partenariat avec l'université Jean Monnet (une centaine d'étudiants). Celle-ci met à disposition un bâtiment à titre gracieux, pour une surface globale de 2400 m<sup>2</sup>, et prend en charge les dépenses de maintenance et d'entretien.

Le diagnostic bâtiminaire est globalement complet et précis.

Un effort de saisie dans le RT a été réalisé, la note de complétude atteignant 241/275 à la date du 22 août. La mise en cohérence entre les données présentes dans le SPSI et le RT devra toutefois être poursuivie (données relatives aux contrôles réglementaires et aux consommations

Monsieur Renaud PAYRE  
Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques  
de Lyon  
14 avenue Berthelot  
69007 LYON

d'énergie finale notamment). Par ailleurs, le campus de Saint-Etienne devra être modélisé dans les outils.

L'état de santé du parc est satisfaisant, sans alerte majeure quant à la préservation des bâtiments. Le plan Campus (avec le remplacement de 120 fenêtres), associé à une politique d'entretien financée sur fonds propres, ont permis de garantir un niveau d'entretien suffisant.

Sur le plan réglementaire, seule la bibliothèque présente une non-conformité sur le fonctionnement du dispositif de demande de secours téléphonique. Les commissions de sécurité n'ont révélé aucun dysfonctionnement sur le parc.

La rationalisation des surfaces menée depuis le précédent SPSI doit permettre d'améliorer sensiblement les taux d'occupation d'ici 2020 (+13%, soit un taux d'occupation moyen qui devrait passer de 80 à 91%). Une optimisation de la gestion des locaux est en cours avec l'acquisition d'un nouveau logiciel dédié. Le ratio d'occupation des bâtiments de bureau reste, par ailleurs, en-deçà de la cible des 12 m<sup>2</sup> SUN/poste de travail, soit 9,69 m<sup>2</sup> SUN/poste de travail.

Sur le plan des ressources humaines, le service patrimoine et logistique comprend 4 personnes, ce qui est sous-dimensionné eu égard aux enjeux de l'établissement. En l'état actuel, les effectifs déployés permettent de faire face à l'exploitation et à la maintenance courantes, mais ne garantissent pas l'autonomie de l'établissement pour suivre les projets immobiliers. Des besoins de formation ont été identifiés pour professionnaliser les agents du service en matière de technique bâimentaire (électricité, travail en hauteur).

Concernant enfin le diagnostic financier, l'établissement prévoit un budget immobilier de 1,44 M€ sur la période 2018-2020. 960 000 € seront financés sur fonds propres, le reste provenant des subventions ministérielles (plan campus et crédits de mise en accessibilité), voire de la métropole de Lyon sur le projet de la fabrique de l'innovation publique. Le financement de cette « Public factory » ainsi que la politique active de préservation induisent une augmentation conséquente des dépenses d'investissement (2,36 M€ sur 2018-2020, contre 110 K€ sur 2016-2017), qui nécessitera que l'établissement prélève sur son fonds de roulement, sans que cela obère, en l'état actuel, la soutenabilité financière.

## **II – La stratégie patrimoniale**

L'établissement ne prévoit pas d'accroissement des effectifs étudiants sur le site de Lyon. Toutefois, une augmentation surfacique s'avère nécessaire dans le cadre de la réalisation du projet structurant de la fabrique de l'innovation publique, en partenariat avec la métropole de Lyon et l'université de Lyon, projet qui intègre également un volet de formation continue. Le site de Lyon ne disposant d'aucune possibilité d'extension, la recherche d'une nouvelle implantation a été engagée, en lien avec les services du préfet de région. Au printemps 2017, la métropole de Lyon a proposé un bâtiment au sein du parc Blandan, d'une surface de 864 m<sup>2</sup> SHON (ancienne caserne). Le coût de rénovation, d'un montant total de 1,2 M€ TTC, serait pris en charge à 50% par l'IEP, sur ses fonds propres.

De nouveaux locaux dédiés aux archives devront également être recherchés. Les 70 m<sup>2</sup> actuellement disponibles s'avèrent insuffisants pour répondre aux besoins, ceux-ci devant toutefois être affinés.

Par ailleurs, un réaménagement des locaux est prévue avec le projet de relocalisation de la cafétéria du CROUS du bâtiment de la bibliothèque vers le bâtiment pédagogique, permettant de disposer d'une salle du conseil, destinée à accueillir les instances ainsi que les colloques et manifestations scientifiques.

L'impact de la transition numérique sur l'immobilier et la problématique de la sûreté auraient, en revanche, mérité d'être développées dans le SPSI.

### III – La stratégie d'intervention

La priorité est donnée à la préservation, à la modernisation et à la mise aux normes du parc existant.

La dernière tranche du plan Campus permettra ainsi la réfection de la toiture de la bibliothèque et du bâtiment administratif, la finalisation des travaux d'accessibilité ainsi que la rénovation de la verrière du bâtiment pédagogique.

Par ailleurs, la rénovation des deux amphithéâtres du bâtiment pédagogique sera financée sur fonds propres.

S'agissant de la politique énergétique, la première phase du plan Campus a permis l'installation d'un système de gestion technique de bâtiment (GTB). L'incidence sur les consommations de fluides devrait être davantage développée dans le SPSI. Par ailleurs, le diagnostic de performance énergétique mené sur 3 bâtiments lyonnais a conclu à des coûts de travaux supérieurs aux gains attendus. Toutefois, cette analyse devra être affinée, avec la recherche d'actions à retour sur investissement rapide.

Après prise en considération des observations du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du contrôleur budgétaire régional et de l'avis de la tutelle, **la DIE approuve votre projet de SPSI** au regard de sa cohérence par rapport aux enjeux de l'établissement et de sa conformité aux principes de la politique immobilière de l'État.

Toutefois, cette approbation est assortie de plusieurs recommandations :

- le SPSI concernant la période 2016-2020, il conviendra d'adresser à la DIE, **dès l'année prochaine**, le SPSI 2021-2025 ;
- le projet de fabrique de l'innovation devra être étayé par une analyse financière des différents scénarii envisageables ;
- la politique énergétique pour réduire l'empreinte énergétique dans le cadre des objectifs de la loi ELAN sera dynamisée ;
- la fonction immobilière devra être renforcée et professionnalisée.

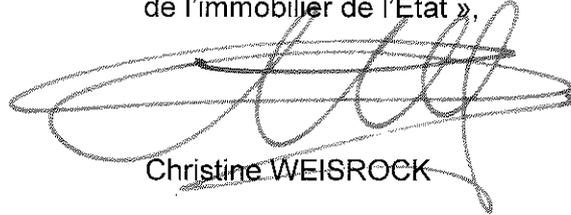
J'appelle votre attention sur le fait que l'approbation tacite ou expresse d'un projet de SPSI par la DIE ne vaut pas validation préalable ou labellisation des projets immobiliers qui y sont décrits ou programmés.

Vous informerez la DIE de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'administration de la validation du SPSI. Une copie de la délibération portant approbation du SPSI par le CA sera transmise au ministère de tutelle, à la DIE et au préfet de région.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer aux membres de votre conseil d'administration le présent courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Directeur Général des Finances Publiques

La Sous-directrice « Stratégie et expertises  
de l'immobilier de l'État »,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Weisrock', written over a horizontal line.

Christine WEISROCK

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Lyon, le 17 septembre 2018

DIRECTION RÉGIONALE D'Auvergne-Rhône-Alpes  
ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE

Contrôle budgétaire régional

3 rue de la Charité  
69268 Lyon Cedex 02

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône

Affaire suivie par Jeanne PRAX  
[jeanne.prax@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:jeanne.prax@dgifp.finances.gouv.fr)

à

☎ 04-72-40-87-78

Madame la Rectrice de l'académie de Lyon

Référence : B497

Objet : avis sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'IEP de Lyon

Réf : Votre courrier n°180237 daté du 25 juin 2018, complété par mail de l'IEP du 12 septembre 2018

Par le courrier référencé, vous m'avez transmis le SPSI de l'IEP de Lyon, et m'avez sollicité pour examen de sa soutenabilité budgétaire, tel qu'il est prévu par la circulaire Premier Ministre n°5888/SG du 19 septembre 2016.

L'examen de ce document en ma possession appelle de ma part les observations suivantes :

**Remarques préalables**

a) une période sous revue qui interroge

Mon premier constat est que le SPSI de l'IEP de Lyon porte sur la période 2016-2020. Ceci respecte la lettre du modèle type de la DIE, mais je ne peux que m'interroger sur la pertinence à établir un document prospectif pour un horizon aussi rapproché : de fait, largement plus de la moitié de la période couverte par le SPSI relèvera du passé lors de son examen pour approbation par la DIE. Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'IEP de Lyon a voté un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2018-2012, et il aurait pu sembler logique que la SPSI porte sur la même période.

Quoiqu'il en soit, mon examen se limitera à l'horizon du SPSI, et portera plus particulièrement sur les années 2018-2020.

b) un document récemment complété par l'IEP de Lyon

La version du SPSI transmise par le courrier référencé, pour respecter la lettre du modèle type de la DIE, était néanmoins succincte, et pas toujours explicite en ce qui concerne les parties financières, à savoir les parties « B- Des moyens financiers » de la « phase diagnostic » et « D2- Dimension budgétaire » de la « phase stratégique ».

Sollicité par mes soins, l'IEP de Lyon m'a transmis le 12 septembre 2018 un projet de SPSI quelque peu amendé (notamment par l'apport de deux tableaux pages 23-24), et sur lequel se fonde cet avis.

## Opérations à conduire

Reprenant le tableau de « financement des investissements », les coûts des opérations immobilières à conduire sur 2018-2020 représentent quelque 2,36 M€ :

	2018	2019	2020
Plan Campus (Toitures, accessibilité...)	40 000 €	691 200 €	
Amphi Leclair	15 000 €		
Bâtiment B	5 000 €		75 000 €
Bâtiment D	33 152 €		
Bâtiment L	126 000 €	165 000 €	5 000 €
Public Factory			1 200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>219 152 €</b>	<b>856 200 €</b>	<b>1 280 000 €</b>

Ce montant global est très important au regard des années antérieures, puisque sur 2016-2017, le montant cumulé des investissements immobiliers était de 110 K€. Cette forte augmentation s'explique par plusieurs projets d'importance, dont notamment la « Public Factory », la rénovation des toitures ainsi que celle de deux amphithéâtres.

Ce programme d'opérations n'appelle pas d'observation du contrôle budgétaire autre que de souligner le caractère forcément prévisionnel des montants. En particulier, à ce stade, la « Public Factory » ne semble avoir fait l'objet que d'une estimation sommaire (cf. page 13 du SPSI).

## Financement

Au vu du SPSI, les ressources externes concourant à la réalisation du programme d'investissement immobilier seraient de 1,58 M€ :

- 600 000 € de la Métropole de Lyon pour le projet « Public Factory » ;
- 981 900 € au titre de reliquat du Plan Campus pour la prise en charge de la rénovation des toitures et des travaux d'accessibilité.

Il conviendra de garantir aussi tôt que possible ces ressources, avec une attention sur le calendrier de leur versement au regard de la réalisation des opérations correspondantes.

Pour sa part, il reviendrait donc à l'IEP de Lyon d'assurer le financement du solde, soit 0,78 M€.

Selon le BR1 2018 de l'IEP de Lyon, sa capacité d'autofinancement (CAF) serait de l'ordre de 240 K€ en 2018, après avoir été de 258 K€ et 487 K€ en 2016 et 2017. Pour l'année 2019 comme celle de 2020, l'IEP de Lyon table sur une capacité d'autofinancement de quelque 215 K€. Ce résultat est obtenu sous l'hypothèse d'un résultat à l'équilibre, et découle des seules opérations d'ordre intervenant dans le calcul de la CAF, estimées avec l'agent comptable. En l'absence d'une dynamique avérée des résultats de l'IEP de Lyon, cette approche prudentielle apparaît raisonnable. Elle amène à une capacité d'autofinancement prévisionnelle sur 3 ans de 667 K€ (2018-2020).

Pour notre part, nous considérerons une capacité d'autofinancement cumulée sur 3 ans à  $\pm$  10 % de ce dernier montant, soit comprise dans la fourchette de 600 K€ à 735 K€.

Par ailleurs, outre ses projets immobiliers, l'IEP de Lyon doit assurer d'autres investissements. En 2016 et 2017, l'investissement hors immobilier de l'IEP de Lyon a été respectivement de 166 K€ et 158 K€. Selon le tableau de « financement des investissements » (page 24 de la nouvelle version du SPSI), cet investissement hors immobilier s'élèverait à 386 K€ pour les trois années 2018-2020, soit une moyenne annuelle de 129 K€.

Cette estimation apparaît a priori plutôt faible. À notre sens, il est de bonne prudence de considérer que l'investissement hors immobilier ne saurait baisser, d'autant que la création de surfaces nouvelles, avec la

« Public Factory », ou encore la réfection des amphithéâtres et de salles, impliqueront des achats mobiliers ou informatiques. On considérera donc que l'investissement hors immobilier de l'IEP de Lyon, cumulé sur 2018-2020, pourrait s'établir entre 400 K€ et 550 K€.

Sur la base de ces hypothèses, le financement des opérations immobilières de l'IEP de Lyon sur les années 2018 à 2020 s'établirait ainsi :

		Estimation IEP de Lyon	Hypothèse basse CBR	hypothèse haute CBR
<b>Investissement immobilier</b>	<b>(1)</b>	<b>2 360 000 €</b>	<b>2 360 000 €</b>	<b>2 360 000 €</b>
Financement externe de l'actif	(2)	1 580 000 €	1 580 000 €	1 580 000 €
<b>Solde à financer par l'IEP de Lyon</b>	<b>(3) = (2) – (1)</b>	<b>780 000 €</b>	<b>780 000 €</b>	<b>780 000 €</b>
Capacité d'autofinancement	(4)	670 000 €	735 000 €	600 000 €
Investissement hors immobilier	(5)	385 000 €	400 000 €	550 000 €
<b>Solde = prélèvement sur FDR</b>	<b>(6) = (3) – (4) + (5)</b>	<b>495 000 €</b>	<b>445 000 €</b>	<b>730 000 €</b>

Ainsi, l'IEP de Lyon, pour financer ses besoins immobiliers 2018-2020, devrait prélever sur ses ressources accumulées (ou si l'on préfère, sur son fonds de roulement) un montant compris entre 445 K€ et 730 K€.

### Soutenabilité

Le compte financier 2017 de l'IEP de Lyon établissait un fonds de roulement de 1,45 M€, soit l'équivalent de 137 jours de fonctionnement, étant entendu que l'IEP de Lyon, bénéficiant d'un besoin en fonds de roulement fortement négatif (-0,72 M€), disposait d'une trésorerie sensiblement supérieure, à 2,17 M€.

Avec le prélèvement nécessaire pour la menée à bien des projets immobiliers du SPSI, ce fonds de roulement diminuerait significativement, pour se situer sous les hypothèses précédentes dans une fourchette allant de 0,72 M€ à 1,01 M€, représentant 63 à 87 jours de fonctionnement (avec le coût d'un jour de fonctionnement estimé d'après le BR1 2018 à 11 526 €). Au vu des critères courants d'appréciation de la soutenabilité, l'IEP de Lyon resterait donc dans une situation satisfaisante, avec un fonds de roulement de plus de 2 mois de fonctionnement. Avec l'hypothèse du maintien d'un BFR fortement négatif, la trésorerie resterait à niveau encore plus satisfaisant, à plus de 1,4 M€ soit plus de 4 mois de fonctionnement.

Au final, le SPSI de l'IEP de Lyon reçoit donc un avis favorable au regard de sa soutenabilité. À ce stade, plusieurs réserves doivent toutefois être faites. La première porte sur la qualité de l'estimation des besoins, en premier lieu celle relative à la « Public Factory », qui méritera d'être confirmée : un dérapage financier significatif pourrait mettre en cause la soutenabilité ici estimée. La deuxième réserve porte sur le calendrier des versements des ressources externes, lesquels ne sauraient être trop décalés dans le temps au regard de l'avancée des opérations concernées, au risque de créer des tensions sur la trésorerie. Une troisième réserve enfin porte sur la gestion courante de l'IEP de Lyon, dont le résultat doit rester positif – ce qui selon le BR1 sera tout juste acquis pour 2018 – afin de dégager une capacité d'autofinancement permettant à minima de financer les investissements non immobiliers.

Enfin, au-delà de l'appréciation de soutenabilité pour les projets immobiliers 2018-2020 de l'IEP de Lyon, il doit être souligné que le projet « Public Factory », par les surfaces créées, pèsera nécessairement sur les dépenses de l'établissement à partir de 2020-2021, et que, outre l'aspect immobilier, c'est bien le modèle économique d'ensemble de ce projet qui méritera d'être validé.

Pour le directeur régional,  
l'Inspecteur général de l'INSEE,



Vincent LE CALONNEC

Copie : Monsieur le Directeur de l'IEP de Lyon





PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 20 MAI 2019

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
à

Monsieur le Directeur de l'institut d'études politiques de  
Lyon (IEP de Lyon)

**OBJET :** *SPSI de l'IEP de Lyon*

**REF :** *Votre courrier du 12 avril 2019*

Par courrier visé en référence, vos services ont bien voulu me transmettre le projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'institut d'études politiques (IEP) de Lyon. Ce projet, qui a fait l'objet d'un examen attentif par le SGAR et le RRPIE, appelle de ma part, au regard du schéma directeur immobilier régional (SDIR), les observations ci-après.

L'IEP de Lyon dispose de 2 implantations en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- une principale à Lyon, composée de quatre bâtiments domaniaux, dont un bâtiment administratif, les autres étant majoritairement dévolus à des activités d'enseignement ;
- une à Saint-Étienne, dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau campus en partenariat avec l'université Jean Monnet. Ces locaux sont mis à disposition à titre gratuit par l'université, qui assume également les charges de fonctionnement.

La mise en accessibilité de vos bâtiments et l'amélioration de leur performance énergétique, qui sont identifiées comme des axes de votre stratégie patrimoniale, sont en adéquation avec le SDIR Auvergne-Rhône-Alpes dont elles constituent des orientations prioritaires.

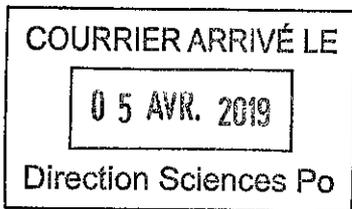
La fiabilisation et la complétude des données (RT/OAD/SPSI) doivent être poursuivies afin de pouvoir disposer d'informations cohérentes.

Votre stratégie immobilière intègre également la création d'une fabrique de l'innovation publique (Public Factory) pour laquelle une recherche d'une implantation a été initiée en liaison avec mes services, ainsi que la recherche de nouveaux locaux dédiés aux archives.

Dans ce cadre, je ne peux que vous engager à vous rapprocher de mes services, pour examiner les solutions qui pourraient être envisagées dans le cadre d'une mutualisation avec les services de l'État ou les autres opérateurs présents sur le secteur.

Pascal MAILHOS

Copie à : Madame la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Madame la Directrice de l'immobilier de l'État,  
Monsieur le Responsable régional de la politique immobilière de l'État.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale  
de l'enseignement  
supérieur et de  
l'insertion  
professionnelle

Service de la stratégie de  
contractualisation, du  
financement et de  
l'immobilier

Sous-direction de  
l'immobilier

Département du pilotage  
immobilier

DGESIP/B3-2/RF  
N° 2019.0059

Affaire suivie par  
Régine Fourmann  
Téléphone  
01 55 55 61 69  
E-Mail  
regine.fourmann@  
enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes  
75005 Paris

Paris, le - 2 AVR. 2019

La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

à

Monsieur le directeur de l'institut d'études  
politiques de Lyon

S/c de Madame la rectrice de région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes et de l'académie de  
Lyon,  
Chancelière des universités

**Objet :** Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

**Référence :** Circulaire Premier ministre n° 5888/SG du 19 septembre 2016

**PJ :** avis ministériel

Conformément à la circulaire du 19 septembre 2016, citée en référence, le recteur m'a transmis pour validation votre schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2017-2021.

Après analyse de vos documents (SPSI et les deux annexes financières et moyens humains), je vous adresse l'avis favorable du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Il vous appartient désormais de communiquer ce document, accompagné du présent avis, au préfet de région (RRPIE) lequel dispose d'un mois pour formuler d'éventuelles observations.

Je vous rappelle que, vous devrez transmettre ensuite votre projet de SPSI accompagné de cet avis, de l'avis du CBR et du RRPIE à la Direction Immobilière de l'Etat à l'adresse suivante : [domaine-spsi.operateurs@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:domaine-spsi.operateurs@dgfip.finances.gouv.fr). en mettant en copie mes services : [dgesippilotageimmobilier@enseignementsup.gouv.fr](mailto:dgesippilotageimmobilier@enseignementsup.gouv.fr)

Je vous informe que l'absence de réponse de la direction immobilière de l'Etat dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet vaut approbation du SPSI.

La validation du projet de SPSI par votre conseil d'administration pourra dès lors intervenir et il vous appartiendra de m'adresser une copie de la délibération ainsi qu'à la direction immobilière de l'Etat.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.  
DGESIP B3

GUILLAUME DECROIX



## **Institut d'études politiques de Lyon**

L'institut d'études politiques (IEP) de Lyon est un établissement public à caractère administratif associé à l'université Lyon II et ne bénéficie pas du régime de responsabilités et compétences élargies (RCE). Il déclare employer 120 agents (personnels Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé [BIATSS] et enseignants) dont quatre personnes au service patrimoine et logistique. Il accueille sur son site lyonnais 1 536 étudiants (rentrée 2015-2016). L'établissement a ouvert, depuis la rentrée 2017, un cursus IEP sur le site de l'université Jean Monnet à Saint-Etienne et 45 étudiants y étaient inscrits. L'université Jean Monnet met d'ailleurs, à titre gracieux, 2400 m<sup>2</sup> de surfaces dédiés à ce cursus au sein du bâtiment Baulier.

L'IEP de Lyon a bénéficié d'opérations prévues dans le plan Campus et a mené une politique de préservation financée sur ses fonds propres.

### **I- Le Bilan du précédent SPSI et les objectifs à poursuivre**

L'établissement, dans le cadre de son SPSI 2010-2015, s'était engagé sur trois problématiques : l'amélioration technique, fonctionnelle et réglementaire du bâti, la rationalisation des surfaces et l'extension des lieux d'enseignement.

L'IEP estime avoir répondu dès 2016 partiellement auxdites problématiques.

Plusieurs opérations ont été réalisées : le remplacement des 120 ouvrants, financé par le plan Campus ; la mise en place d'une gestion technique centralisée dans les bâtiments administratif et bibliothèque, le réaménagement de la bibliothèque.

Et, si les opérations de réhabilitation sont partiellement achevées il reste à mettre en œuvre les opérations correctrices suivantes financées par le plan Campus :

- Réfection de la toiture des bâtiments administratif et bibliothèque ;
- Achèvement des travaux d'accessibilité ;
- La rénovation des amphithéâtres et de la verrière du bâtiment pédagogique

L'établissement s'assigne pour objectif la poursuite des actions correctrices, organisées autour de quatre thématiques :

- Poursuivre les réhabilitations lourdes ;
- Accroître et améliorer l'offre de lieux d'enseignement avec la montée en charge du cursus IEP sur Saint Etienne ;
- Préserver le patrimoine ;
- Déployer la mise aux normes « accessibilité » des locaux ;

Ces opérations sont déclinées dans le SPSI 2015-2020.

Pour autant, l'établissement souhaite développer ses surfaces d'enseignement. La réalisation du projet de fabrique de l'innovation publique, en constitue notamment la traduction. Ce projet est construit en partenariat avec l'université de Lyon et la métropole de Lyon.

### **II- Diagnostic**

A la date de transmission du présent SPSI, le taux de complétude dans le référentiel technique, requis par la direction de l'immobilier de l'Etat, n'atteint pas le seuil de 240/275 mais 230/275.

La trame du SPSI respecte celle fournie par la DIE. Le volet diagnostic est établi de manière claire et détaillée.

Le diagnostic que l'établissement porte sur son action est lucide et décrit les opérations structurantes qui ont affecté l'évolution qualitative de son parc. Les charges de fonctionnement, pour chaque bien, sont précisées, les besoins en GER affichés.

### **A. Les caractéristiques du parc**

L'IEP de Lyon dispose d'un patrimoine composée de quatre bâtiments (bibliothèque, administratif, pédagogique auquel s'ajoute l'amphithéâtre Leclair) pour une surface de de 8263 m2 SHON.

Un site délocalisé à Saint-Etienne a été ouvert à la rentrée 2017. Ce cursus est abrité à titre gratuit dans les locaux de l'université Jean Monnet, laquelle prend en charge les charges de fonctionnement.

### **B- Un état du parc satisfaisant - Des informations à compléter dans le RT-OAD.**

L'état général du parc est satisfaisant. Les travaux financés dans le cadre du plan Campus ont permis la réhabilitation du bâti notamment par le remplacement de 120 fenêtres et contribué à l'amélioration des performances énergétiques. Les dépenses de chauffage et d'électricité ont en effet baissé de 30 % environ.

Le bâti comporte des anomalies portant sur une non-conformité du fonctionnement du dispositif de secours téléphonique des ascenseurs du bâtiment bibliothèque et des défauts de toiture, déjà connus dans le précédent SPSI.

L'établissement dispose aujourd'hui d'une information lisible et exhaustive de l'état de son patrimoine et s'assigne des objectifs raisonnables pour parvenir à réhabiliter non seulement son parc mais aussi à le préserver.

**Point d'attention pour l'établissement : mettre en cohérence les données du RT-OAD avec celles du présent SPSI.**

### **C- Une rationalisation des surfaces avérée.**

L'établissement déclare avoir renseigné le référentiel technique. Toutefois, les données OAD sont incomplètes s'agissant des taux d'occupation. Il en est de même pour les rubriques relatives au pilotage immobilier.

A la lecture du SPSI, la rationalisation des surfaces s'est traduite par une augmentation des taux d'occupation des amphithéâtres (de 15 %) et des salles banalisées (de 23 %). Toutefois, des besoins de reconversion de locaux à usage de petits colloques, de travail en groupes, d'espace de vie étudiante, ne peuvent être satisfaits obérant partiellement la qualité fonctionnelle des bâtiments.

En matière d'occupation des fonctions support pour l'administration de L'IEP, le taux d'occupation est maintenu en deçà de 11 m2 SUN/poste de travail soit 9.69 m2

### **D- Des efforts consentis en matière de dépenses immobilières – Des moyens humains sous-dimensionnés.**

Le coût global d'occupation y compris GER représente 55 € m2/an soit un niveau inférieur à la moyenne DIE (60 € HT/an).

Un plan pluriannuel immobilier a été adopté par le conseil d'administration en décembre 2017. L'université, sur la période 2018-2020, prévoit un budget immobilier de 1 438 200 € dont 915 000 € prélevés sur ses fonds propres.

Les moyens humains (4 agents), dédiés à la fonction patrimoine, permettent a minima d'assurer l'exploitation et la maintenance des bâtiments. Dans ce contexte, l'IEP n'est pas en capacité de suivre en autonomie tous ses projets immobiliers. Un plan de besoins en formation est toutefois recensé pour gagner en robustesse.

## **E- Une accessibilité à consolider**

Les données de l'OAD indiquent que près de 93 % des locaux sont jugés « réglementaires et fonctionnels ». L'établissement est doté d'un Ad'Ap, adopté en 2015, qui exprime des besoins en travaux à 51 912 €. Des travaux de cette nature ont été accomplis. Il reste à finaliser l'accessibilité du bâtiment pédagogique dont les travaux seront achevés en 2019. 60 000 € seront prélevés sur les fonds propres.

### **III- Analyse de la stratégie**

L'IEP de Lyon se caractérise par une forte orientation internationale. Il déploie son offre de formation en la diversifiant (co-accréditation de master) et en la délocalisant (ouverture du campus de Saint-Etienne). L'établissement ne table pas sur un accroissement des effectifs sur le site lyonnais (environ 1500 étudiants) mais attend une montée en puissance raisonnable sur le site stéphanois (250 étudiants à l'horizon 2020).

L'IEP présente une stratégie orientée sur de nouveaux champs d'activité nécessitant des besoins immobiliers propres. Deux projets en constituent l'illustration :

- Le projet de création d'une fabrique de l'innovation publique constitue une nouvelle forme de pédagogie par immersion des étudiants dans les problématiques relatives aux modalités nouvelles de l'action publique. Elle sera ouverte également aux étudiants SHS de l'université de Lyon.
- Le développement de la formation continue « campus exécutif » difficilement insérable dans les locaux pédagogiques actuels.

La stratégie immobilière est organisée autour des constats évoqués supra. Elle s'articule autour de la préservation du parc, sa modernisation en s'appuyant sur les moyens dont l'établissement s'est doté.

#### **A. Les opérations structurantes pour l'établissement pour la période 2018-2020.**

Il est dommageable que la stratégie du présent SPSI ne porte que sur la période 2018-2020 ce qui en limite la prospective.

##### 1- Le plan Campus

#### **L'opération Campus qui affectera l'établissement porte sur les travaux suivants :**

- réfection de la toiture des bâtiments « administratif et bibliothèque » ;
- achèvement des travaux d'accessibilité ;
- rénovation des amphithéâtres et de la verrière du bâtiment pédagogique.

Ces travaux d'un montant estimé de 707 000 € TTC<sup>1</sup> seront financés sous reliquat Plan Campus (981 000 €) dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'université de Lyon.

##### 2- Des opérations d'intervention ciblées

#### **Ces opérations sont destinées à :**

- réorganiser fonctionnellement la distribution de ces espaces. Le transfert de la cafétéria du bâtiment bibliothèque vers le bâtiment pédagogique s'inscrit dans cette démarche. L'espace initial ainsi libéré permettra l'installation de la salle du conseil. Le pôle scolarité connaîtra une réorganisation de même nature ;
- réhabiliter les deux amphithéâtres du bâtiment pédagogique, le coût de cette opération atteint 311 000 € financés sur les exercices 2018 et 2019.

##### 3- Le projet de fabrique de l'innovation publique

Cette opération correspond à un besoin immobilier de 600 m<sup>2</sup> qui pourra être couplé avec un espace de 200 à 400 m<sup>2</sup> dédié à la formation continue.

---

<sup>1</sup> Cf : expertise complémentaire du 9 mai 2016 validée par la DGESIP le 28 juin 2016

L'IEP s'est positionné sur un bien, propriété de la métropole de Lyon, situé dans le parc « Blandan ». Ce lieu, est une ancienne caserne en reconversion depuis 2012 et accueille des activités privées et publiques dont une résidence CROUS de 260 places. Le site ne présente pas d'incompatibilité avec l'installation de la fabrique mais n'offre pas de facilités architecturales d'un immeuble tertiaire. Le coût de rénovation du bâtiment est estimé à 1.2 M€ TTC pris en charge pour moitié par la Métropole. Inscrite dans son PPI (annexe VI du SPSI) L'IEP compte financer sa quote part (600 000 €) par prélèvement sur son fonds de roulement.

L'occupation du lieu par l'IEP sera ensuite soumise à un régime de prise à bail dont la métropole de Lyon a garanti le montant à un niveau équivalent à celui qu'elle pratique pour la résidence du CROUS.

A ce stade, les éléments présentés dans le SPSI restent insuffisants pour juger de la faisabilité en investissement de ce projet.

#### 4- Les opérations dédiées au maintien des actifs

##### a. L'accessibilité

Le SPSI indique que les travaux seront réalisés en 2019 dans le cadre du plan Campus. Ils affecteront le bâtiment pédagogique.

##### b. Les performances énergétiques.

Une gestion technique centralisée a été installée. Couplés à la réhabilitation des façades, ces travaux, réalisés lors de la première phase du plan campus, ont permis une diminution des consommations de fluides de 30 %.

Sur les registres de transition énergétique et écologique, trois des quatre bâtiments ont fait l'objet d'un diagnostic dont la portée, en termes de performance, s'est révélée incertaine. Le coût des travaux à engager dépassant les gains énergétiques attendus, l'établissement renonce à s'inscrire dans cette démarche.

##### c. Stratégie d'intervention (mutualisation des espaces, sécurité, sûreté, numérique)

La stratégie d'intervention vise à consolider la mise en sécurité des usagers et à améliorer les performances énergétiques et le confort d'usage.

Toutefois, le SPSI ne comporte pas de développements robustes sur la problématique liée à la sûreté hormis une enveloppe de 10 000 € par an pour l'installation de contrôle d'accès. La mise en place d'un nouveau système d'information scolarité et d'un outil de gestion des salles doit selon l'IEP permettre d'optimiser la sécurité du parc et des personnes.

Le SPSI ne comporte pas de développements sur les enjeux numériques.

**Points d'attention pour l'établissement :** il conviendrait que l'établissement mène une réflexion approfondie sur les sujets dédiés aux enjeux de sûreté et de déploiements numériques.

## **B. Soutenabilité financière**

### a. Stratégie financière

Les investissements immobiliers pour la période 2018-2020 représentent 2.36 M€ et leur réalisation suppose la mobilisation des ressources externes soit 1.58 M€ réparties comme suit :

- 600 000 € de la métropole de Lyon pour le projet de fabrique de l'innovation publique ;
- 981 000 au titre du reliquat du plan Campus pour la prise en charge de la rénovation des toitures, de la verrière et des travaux d'accessibilité.

L'IEP devra assurer le financement des autres investissements (rénovation des amphithéâtres, réorganisation fonctionnelle des espaces) à hauteur de 0.78 M€. Il devra également prendre en charge des investissements hors immobilier, l'extension des surfaces nécessitant l'achat d'équipements informatiques et mobiliers nouveaux dont le coût est estimé entre 400 et 550 K€.

*b. Soutenabilité financière*

La capacité d'autofinancement prévisionnelle sur 3 ans (2018-2030) est estimée à 667 K€ ce qui procède, certes, d'une démarche prudentielle raisonnable mais demeure insuffisante pour assurer le financement intégral des investissements. L'IEP devra réaliser un prélèvement sur son fonds de roulement pour un montant compris entre 445 et 730 K€. Le compte financier 2017 établit un fonds de roulement à hauteur de 1.45 M€ et une trésorerie d'un montant de 2.17 M€. Dans ce contexte, le prélèvement opéré n'obérerait pas la situation financière de l'établissement puisqu'il passerait de 137 jours de fonctionnement à une fourchette estimée entre 63 et 87 jours.

Compte tenu de ce qui précède, le SPSI est soutenable sous les réserves suivantes :

- Le projet de fabrique de l'innovation publique doit gagner en robustesse, les scénarii et estimations méritent d'être consolidés pour assurer leur faisabilité ;
- Le calendrier de versement des ressources externes doit être solide pour ne pas créer de tensions sur la trésorerie ;
- La gestion courante de l'établissement doit demeurer positive pour dégager une capacité d'autofinancement positive.

### **Conclusion**

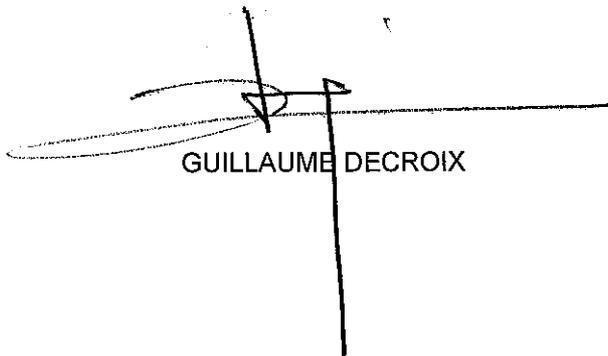
L'IEP de Lyon a produit un SPSI de qualité qui reflète une bonne connaissance de son parc. Le pilotage mériterait de gagner en robustesse en renforçant la fonction RH dédiée au patrimoine.

Le stratégie témoigne d'une volonté de diversification des enseignements en phase avec les enjeux nouveaux de l'action publique. Le projet de création de la fabrique de l'innovation publique en constitue la traduction mais doit faire l'objet d'une étude de faisabilité plus approfondie.

Plusieurs problématiques liées à la sûreté et à la stratégie numérique, peu développées dans le SPSI, mériteraient d'être explicitées.

Compte-tenu de ces éléments, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation émet un avis favorable au SPSI de l'institut d'études politiques de Lyon.

Le



GUILLAUME DECROIX





CA du 6 décembre 2019

Délibération n° 5-2019206

### Campagne d'emplois 2020

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 novembre 2019,

#### Exposé des motifs

Six postes enseignants-chercheurs sont actuellement vacants :

PR003 section 15 (Langues et littératures chinoises)

PR0026 section 02 (Droit public)

PR0027 section 22 (Histoire et civilisations)

PR0029 dédié à l'accueil des professeurs invités

MC 0035 section 02 (Droit public)

MC 0015 section 04 (Science politique)

Un poste d'enseignant est actuellement vacant :

PRAG 0034 discipline arabe

Un poste d'adjoint administratif est actuellement vacant :

ADJENES C AD40881L service d'origine : Finances

Ils sont susceptibles d'être pourvus lors de la campagne d'emplois 2020.

Il est proposé de maintenir le principe d'utilisation du poste PR0029 pour l'accueil des professeurs invités et d'ouvrir les postes suivants au concours :

PR003 section 15-22-23 (Langues et littératures chinoises – Histoire et civilisations – Géographie)

PR0027 section 22 (Histoire et civilisations)

MC 0035 section 02 (Droit public)

MC 0015 section 04 (Science politique)

Il est proposé d'ouvrir les postes suivants à la mutation :

PR0026 section 02-03 (Droit public – Histoire du droit et des institutions)

PRAG 0034 discipline italien

Il est proposé d'ouvrir le poste suivant à la mutation ou à la réussite de concours

ADJENES C AD40881L

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019,**

**Après avoir délibéré a approuvé** la campagne d'emplois 2020 :

Premièrement, l'ouverture d'un poste de PR dans les sections 15-22-23 et l'ouverture du concours correspondant ;

Deuxièmement, l'ouverture d'un poste de PR dans la section 22 et l'ouverture du concours correspondant

Troisièmement, l'ouverture d'un poste de MCF dans la section 02 et l'ouverture du concours correspondant,

Quatrièmement l'ouverture d'un poste de MCF dans la section 04 et l'ouverture du concours correspondant,

Cinquièmement l'ouverture d'un poste de PR dans les sections 02-03 et l'ouverture du recrutement par voie de mutation,

Sixièmement l'ouverture d'un poste de PRAG discipline italien et l'ouverture du recrutement par voie de mutation,

Septièmement, l'ouverture d'un poste d'ADJENES et l'ouverture de recrutement par voie de mutation ou par voie de concours.

**Résultats des votes :**

Membres présents ou représentés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration



Gilles LE CHATELIER



### Contingent CRCT au titre de l'établissement

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984, et notamment son article 19  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 novembre 2019,

#### Exposé des motifs

Le congé pour recherche ou conversion thématique est un dispositif qui permet à un enseignant-chercheur de se consacrer à la recherche sur six ou douze mois. Pendant cette période, il n'assume aucune heure d'enseignement.

Le CRCT peut être accordé soit par le Conseil national des universités au vu d'un projet de recherche présenté par l'enseignant-chercheur, soit par l'établissement.

Il est proposé que l'établissement définisse un contingent annuel de 1 semestre de CRCT.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019,**

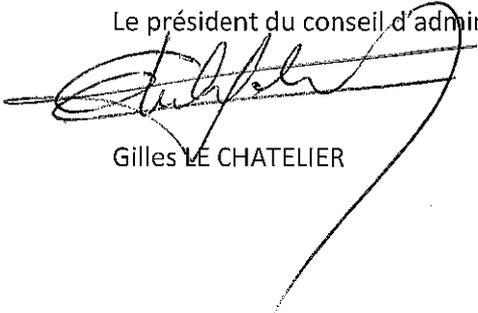
**Après avoir délibéré a approuvé le contingent CRCT, établi à 1 semestre, au titre de l'établissement.**

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

  
Gilles LE CHATELIER



**Critères d'évaluation pour l'attribution des congés pour projet pédagogique**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 article 19

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2019 portant création et conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicables aux enseignants-chercheurs et autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur,

Vu l'avis favorable de la commission scientifique en date du 14 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 25 novembre 2019,

**Exposé des motifs**

Le congé pour projet pédagogique est un dispositif de formation ouvert aux enseignants et enseignants-chercheurs. Il permet de développer et d'approfondir les compétences liées aux métiers de l'enseignement, tenant compte des évolutions du métier.

Le contingent annuel de congés pour projet pédagogique est fixé par établissement par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'attribution des congés pour projet pédagogique est du ressort de l'établissement, selon des critères de procédures propres à chaque établissement.

Les critères d'évaluation pour l'attribution des congés pour projet pédagogique de Sciences Po Lyon sont présentés dans le document joint en annexe.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter ses critères.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019,**

**Après avoir délibéré a approuvé** les critères d'évaluation pour l'attribution des congés pour projet pédagogique, tels que présentés dans le document joint.

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés :** 28

**Pour :** 27

**Contre :** 0

**Abstention :** 1

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Direction générale  
des ressources humaines

Service des personnels  
enseignants de  
l'enseignement supérieur et  
de la recherche

Sous-direction du pilotage  
du recrutement  
et de la gestion des  
enseignants-chercheurs

Département du pilotage et de  
l'expertise auprès des  
établissements

DGRH A2-#  
n° 2019 -0040

Affaire suivie par  
Christophe BOISSON  
Téléphone  
01 55 55 64 64

Courriel  
dgrh-a2.conseil  
@education.gouv.fr

Département des études  
statutaires, indemnitaires et  
réglementaires

DGRH A1-2

Affaire suivie par  
Jean-Michel MENCE

Téléphone  
01 55 55 47 89

Courriel  
dgrh-a12.statuts@  
education.gouv.fr

Paris, le 16 NOV. 2019

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche et de l'Innovation

à

Mesdames et Messieurs les présidents et  
directeurs d'établissements publics  
d'enseignement supérieur  
Mesdames et Messieurs les recteurs

**Objet :** Conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur.

**Référence :** arrêté du 30 septembre 2019 relatif à la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur (NOR : ESRH1900235A, publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur n°36 du 3 octobre 2019).

L'arrêté du 30 septembre 2019 cité en référence relatif à la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique met en œuvre un nouveau dispositif de formation applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur.

Cet arrêté, pris en application du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, traduit l'engagement de la ministre en faveur de la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels enseignants.

La présente circulaire a pour objet de préciser les conditions d'attribution et d'exercice de ce congé.

I-Conditions générales d'attribution

▪ Corps concernés

- les professeurs des universités et les personnels assimilés ;
- les maîtres de conférences et les personnels assimilés ;
- les professeurs titulaires des premier et second degrés affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

▪ Situation administrative

Les personnels listés ci-dessus ne peuvent solliciter un congé pour projet pédagogique (CPP) que s'ils sont titulaires et en position d'activité dans l'établissement. La délégation, bien qu'étant une modalité de la position d'activité, est incompatible avec le bénéfice d'un CPP.

- Condition de durée d'activité

Les enseignants peuvent solliciter un congé pour projet pédagogique:

- d'une durée de **six mois** au terme d'une période de trois ans passée en position d'activité ou de détachement, sauf si le précédent CPP était d'une durée de douze mois.
- d'une durée de **douze mois** au terme d'une période de six ans passée en position d'activité ou de détachement ;

Toutefois, les enseignants nommés depuis au moins trois ans peuvent bénéficier d'un premier congé de douze mois. La date à prendre en compte pour apprécier cette condition de durée d'activité est la date de début de congé.

Ces six ou douze mois sont nécessairement consécutifs. Il n'est pas possible de fractionner un CPP en périodes inégales et de le répartir sur plusieurs années.

Sont considérés comme périodes d'activité :

- le stage, à condition qu'il ait été accompli dans un corps d'enseignant-chercheur ou de personnels assimilés ou de professeur titulaire des premier et second degrés ;
- les congés prévus à l'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, y compris le congé de longue durée ;
- la mise à disposition ;
- la délégation ;
- le détachement.

Ne sont pas prises en compte dans la durée d'activité les positions suivantes :

- disponibilité ;
- congé parental ;
- congé pour recherches ou conversions thématiques ;
- congé pour projet pédagogique.

- Projet pédagogique

Le CPP est accordé au vu d'un projet pédagogique présenté par le candidat, sauf dans le cas d'un congé correspondant aux dispositions particulières décrites en II-3.

## II- Dispositions particulières

- II-1 Priorité d'attribution

Une fraction des CPP est attribuée en priorité aux enseignants qui ont effectué pendant au moins quatre ans des tâches d'intérêt général.

- II-2 Attribution liée à un congé de maternité ou à un congé parental ou d'adoption

Un congé pour projet pédagogique, d'une durée de **six mois**, peut être accordé après un congé maternité, parental ou d'adoption, à la demande de l'enseignant.

- II-3 Attribution liée à un mandat de président ou de directeur d'établissement public d'enseignement supérieur ou de recteur

Les enseignants qui ont exercé les fonctions de président, de directeur d'établissement public d'enseignement supérieur ou de recteur bénéficient, sur leur demande, d'un congé pour projet pédagogique d'une durée d'un an. La demande de congé doit être formulée dans un délai raisonnable à la fin d'un mandat de quatre ans, sans lui être nécessairement

immédiatement consécutive. Les enseignants qui ont exercé les fonctions de recteur peuvent formuler leur demande dès lors qu'il a été mis fin à leurs fonctions.

### III- Gestion du congé pour projet pédagogique

#### ▪ III-1 Obligations de service pendant le CPP

Le congé pour projet pédagogique dispense l'enseignant de toute obligation de service d'enseignement, sans préjudice de ses obligations en matière de recherche. L'enseignant consacre le congé au projet pour lequel il a été accordé. Il ne peut notamment pas effectuer d'enseignement pendant la durée du CPP.

#### ▪ III-2 Rémunération pendant le CPP

Durant ce congé, les enseignants conservent la rémunération correspondant à leur grade.

Toutefois, ils ne peuvent cumuler cette rémunération avec une rémunération publique ou privée, par dérogation aux dispositions du décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics.

En revanche, un enseignant-chercheur placé en CPP peut continuer à bénéficier de la prime de recherche et d'enseignement supérieur (décret n° 89-775 du 23 octobre 1989) et de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009).

Par ailleurs, sous réserve de la poursuite de l'exercice effectif des fonctions concernées, les bénéficiaires d'un CPP peuvent conserver le bénéfice de la prime de responsabilités pédagogiques (décret n° 99-855 du 4 octobre 1999), de la prime d'administration et de la prime de charges administratives (décret n° 90-50 du 12 janvier 1990). De même, sous les mêmes réserves, un enseignant-chercheur placé en CPP peut continuer à percevoir les indemnités attribuées à un membre du CNU.

#### ▪ III-3 Frais de mission

Il est possible à l'établissement d'accorder des ordres et des frais de mission au titre des déplacements occasionnés pour un congé pour projet pédagogique.

#### ▪ III-4 Coïncidence du congé pour projet pédagogique avec d'autres congés

La coïncidence du CPP avec un congé de maladie, un congé pour maternité ou pour adoption entraîne une suspension du CPP. Le CPP reprend à l'issue de l'autre congé, pour la durée restant à courir. La date de fin du CPP sera donc décalée.

En revanche, pour les congés relevant de la volonté de l'agent, comme le congé de formation professionnelle, la demande entraîne renonciation au CPP. Il en va de même pour les agents qui demandent à quitter la position d'activité, ce qui inclut les demandes de congé parental.

*Signalé* : un congé pour projet pédagogique ne peut être accordé à un agent bénéficiaire d'un congé pour recherches ou conversions thématiques au cours du semestre précédent.

### IV- Procédure

#### ▪ IV.1 – Principes

Le nombre maximum de congés financés par l'Etat pour projet pédagogique pouvant être attribués annuellement est fixé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui les répartit entre les établissements d'enseignement supérieur. L'information sur le nombre de congés est publiée sur Galaxie et chaque établissement reçoit annuellement sa dotation.

Le conseil d'administration siégeant en formation plénière arrête, après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, les critères d'évaluation qui font l'objet d'une publicité sur un site internet.

La mise en œuvre du dispositif fait l'objet d'un débat au comité technique de l'établissement.

Les candidatures sont déposées auprès de l'établissement d'affectation.

Le congé pour projet pédagogique est accordé par le président ou le directeur de l'établissement après avis du conseil académique ou de l'organe compétent pour exercer les attributions mentionnées au IV de l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation. L'avis du conseil académique ou de l'organe compétent est émis en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui détenu par l'intéressé.

Lorsque le conseil académique d'un établissement examine la demande de congé d'un maître de conférences ou membre d'un corps assimilé, cette formation restreinte est composée à parité d'hommes et de femmes et à parité de représentants des professeurs des universités et assimilés et de représentants des maîtres de conférences et assimilés, en application de l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation. Cette formation est également compétente pour se prononcer sur les dossiers des professeurs titulaires des premier et second degrés.

Lorsque l'enseignant bénéficiaire du congé effectue tout ou partie de ses activités d'enseignement au sein d'un établissement autre que son établissement d'affectation, cet avis est rendu par le conseil académique de l'établissement au sein duquel sont effectuées majoritairement ses activités d'enseignement. Les modalités de déroulement du congé sont fixées dans le cadre d'une convention entre les deux établissements

A l'issue du congé, le bénéficiaire adresse, dans un délai de 3 mois, au président ou au directeur de son établissement un rapport sur le projet qu'il a conduit pendant cette période. Le rapport est transmis au conseil académique (ou à l'organe compétent pour exercer les attributions mentionnées au IV de l'article L. 712-6-1 précité) de l'établissement qui peut auditionner l'enseignant bénéficiaire pour en débattre.

#### ▪ IV.2- Les différentes étapes

Une application dans Galaxie a été développée pour permettre la dématérialisation de la procédure. Les candidatures ne peuvent être transmises que de manière dématérialisée dans cette application. Le calendrier détaillé est publié sur Galaxie.

- ✓ Septembre : Ouverture de l'application pour dépôt des demandes de CPP
- ✓ De septembre à mi-décembre : Activation des liens vers les critères retenus et publiés dans chaque établissement

*Signalé: en l'absence de critères publiés, un candidat ne peut déposer sa candidature*

- ✓ Mi-janvier : Date limite de dépôt des dossiers de demande
- ✓ A compter de février : Réunions des conseils académiques ou des organes en tenant lieu pour l'attribution des CPP au niveau local
- ✓ Jusqu'à mi-juillet : saisie des attributions dans Galaxie

*Signalé : À l'issue du congé, le bénéficiaire remet dans les 3 mois un rapport sur le projet qu'il a conduit et le dépose dans Galaxie.*

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information qui vous serait utile.

**Pour la ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation et par délégation  
Le directeur général des ressources humaines**

**Vincent SOETEMONT**

## COMMISSION SCIENTIFIQUE

### CONGÉ POUR PROJET PÉDAGOGIQUE (CPP) AU TITRE DE L'ÉTABLISSEMENT Modalités d'attributions

Le dispositif du congé pour projet pédagogique est particulièrement important pour la politique d'innovation pédagogique de Sciences Po Lyon, qui souhaite en faire un outil de soutien au déploiement des enseignements en ligne et des plateformes de cours. Chaque année, l'octroi d'un semestre de CPP - contingent établissement - est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Références : arrêté du 30 septembre 2019.

#### **I. COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE CPP**

Les dossiers de demande de CPP sont transmis au service ressources humaines qui les transmet ensuite, sous réserve de recevabilité, à la commission scientifique. Les demandes doivent comporter :

- Une présentation synthétique du parcours professionnel permettant d'apprécier l'engagement du ou de la candidate dans les missions de recherche et d'enseignement.
- Un projet pédagogique détaillé (5 pages) présentant le projet pour lequel le CPP est demandé, incluant, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 30 septembre 2019 :
  - le contexte et/ou place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement ;
  - le positionnement du projet dans le contexte national des dispositifs d'innovation pédagogique ;
  - les objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques ;
  - les modalités de réalisation du projet ;
  - les résultats attendus ;
  - les acteurs impliqués / les partenaires pédagogiques ou socio-économiques ;
  - le nombre d'utilisateurs pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés
  - les possibilités de diffusion et d'essai des réalisations et des pratiques nouvelles.
- Un projet d'aménagement des charges d'enseignement et d'administration, avec indication du semestre concerné.
- Un CV détaillé.

## II. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE

### 1) Critères d'attribution

Les demandes sont traitées en considérant notamment :

- La contribution visée aux enseignements en ligne et à la plateforme de cours Moodle ;
- La qualité du dossier, notamment :
  - \* la faisabilité du projet sur six mois,
  - \* la précision des besoins d'ingénierie pédagogique nécessitant un congé de six mois,
  - \* l'éventuelle connexion du projet avec un programme de recherche,
  - \* la qualité du parcours d'enseignement et de recherche du ou de la candidate.
- Le bon fonctionnement de l'établissement.

Ne peuvent être considérés, à eux seuls, comme des motifs suffisants pour l'attribution d'un congé, le besoin de coordination ou le montage d'un cours ou d'un ensemble de cours.

### 2) Évaluation de la candidature

La demande de CPP est accordée par le Directeur de l'établissement, au vu d'un projet présenté par le ou la candidat.e, après avis de la Commission Scientifique (CS) siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés, d'un rang au moins égal à celui détenu par l'intéressé.e.

La CS désigne, lors d'une première réunion, deux rapporteurs, l'un appartenant à l'établissement et hors discipline, l'autre extérieur à la COMUE mais relevant de la même discipline que le ou la candidate. Après réception des avis, et sur consultation de la direction des études ainsi que de la personne responsable de l'innovation pédagogique, la CS arrête une proposition lors d'une seconde réunion en classant les dossiers retenus.

Dans l'hypothèse où le ou la candidate a conjointement présenté une demande au titre du CNU et qu'un CPP lui a été attribué à ce titre, la demande formulée à l'établissement ne sera pas examinée, sauf si le ou la candidate a demandé un CPP de 12 mois à l'exclusion de tout autre période au titre du CNU et n'a obtenu du CNU qu'une période de 6 mois.

## III. RAPPORT D'ACTIVITÉ

A l'issue du congé,

- dans un délai de 2 mois maximum, **les bénéficiaires devront adresser au directeur de l'établissement un rapport d'activité qui sera soumis à la Commission Scientifique** en formation restreinte. Ce rapport, d'une dizaine de pages, devra contenir :

- un rappel du projet présenté initialement ;
- un descriptif détaillé des activités menées et des productions associées.

Des annexes peuvent être jointes au rapport, si le chercheur le juge utile.

- lors de la rentrée du semestre suivant le congé, les bénéficiaires présenteront les avancées de leur projet dans un atelier ouvert à l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement.



### Règlement de l'examen d'entrée commun en 1<sup>ère</sup> année

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu la convention pour l'organisation de l'examen commun d'entrée en première année,

#### Exposé des motifs

Le réseau des Sciences Po organise pour l'année 2019 un examen commun d'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Il aura lieu le samedi 18 avril 2020.

Le règlement de l'examen d'entrée est modifié pour tenir compte de l'entrée des instituts d'études politiques dans Parcoursup.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019,**

**Après avoir délibéré, a approuvé** le règlement de l'examen d'entrée commun en 1<sup>ère</sup> année pour la session 2020 tel que joint en annexe.

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER

## REGLEMENT 2020 DE L'EXAMEN COMMUN D'ENTREE EN PREMIERE ANNEE

Samedi 18 avril 2020

### 1/ MODALITES

- L'inscription à l'examen commun d'entrée et l'acceptation du bénéfice de cet examen passent par la plateforme Parcoursup.
- L'examen concerne les 7 Sciences Po/Instituts d'Etudes Politiques membres du Réseau ScPo (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain en Laye, Strasbourg, Toulouse).
- La présidence de l'examen commun d'entrée 2020 est assurée par le professeur Rostane Mehdi, directeur de Sciences Po Aix.

### ARTICLE 1

- L'examen d'entrée en première année est ouvert aux candidat(e)s au baccalauréat (ou équivalent : diplômes étrangers et DAEU) de l'année du concours («année n») et aux titulaires du baccalauréat (ou équivalent : diplômes étrangers et DAEU) de l'année n-1.

### ARTICLE 2

- Les Directeurs/ la Directrice des Sciences Po/Instituts d'Etudes Politiques du Réseau ScPo fixent par arrêté, chaque année, le nombre de places offertes dans chacun de leur établissement
- Le nombre total de places proposées correspond à l'addition des places ouvertes par les 7 établissements.
- En application de la loi Orientation et Réussite des étudiants, un interclassement de lauréat(e)s de l'examen, boursier(e)s de l'enseignement secondaire sera réalisé par Parcoursup.
- Les lauréat(e)s se verront proposer le choix d'une place dans un ou plusieurs Sciences Po / Instituts d'Etudes Politiques en fonction de leur rang de classement
- L'ensemble de la procédure d'admission est géré via l'application Parcoursup.
- Les candidat(e)s qui auront choisi Sciences Po Lyon seront affectés sur le campus de Lyon ou de Saint-Etienne, en fonction de leur choix préférentiel et de leur rang de classement.

### ARTICLE 3

- Les épreuves sont communes (durée, coefficients, sujets). Elles se déroulent à l'écrit et sont notées sur 20.
- Il n'y a pas de note éliminatoire.
- Toute absence à l'une des trois épreuves écrites est éliminatoire.
- La note 0/20 est attribuée au candidat qui ne compose pas dans la langue vivante choisie lors de l'inscription.
- L'admission est prononcée sur la base de 3 notes et 8 coefficients, soit un maximum de 160 points.
- L'examen d'entrée est organisé sur une journée et comporte trois épreuves :
  1. Une épreuve écrite de questions contemporaines sous la forme d'une dissertation avec deux sujets au choix, inspirés par deux thèmes rendus publics à la rentrée scolaire qui précède le concours (durée 3h, coefficient 3).
  2. Une épreuve écrite de langue vivante parmi les 4 langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1h30, coefficient 2).

L'épreuve est constituée de deux parties : essai et compréhension écrite,
  3. Une épreuve écrite d'histoire sous la forme d'une analyse de documents, guidée par une consigne (durée 2h, coefficient 3).

Le programme est : **Puissances et conflits dans le monde depuis 1945.**

#### **ARTICLE 4**

- Les candidat(e)s s'inscrivent uniquement via la plateforme nationale Parcoursup et conformément au Code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-2 relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur.

#### **ARTICLE 5**

- Les candidat(e)s doivent payer des frais d'inscription à l'examen commun d'un montant total de 180 €.
- Les frais d'inscription des candidat(e)s bénéficiaires d'une bourse nationale du second degré ou d'une bourse de l'enseignement supérieur (bourses délivrées par le CROUS ou par le gouvernement français pour les candidats étrangers) sont de 60 €.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Ils sont dus, que les candidat(e)s participent ou non aux épreuves.
- Les modalités de paiement sont précisées sur la plateforme Parcoursup.
- Seul(e)s les candidat(e)s ayant acquitté leurs droits seront admis à se présenter à l'examen.

#### **ARTICLE 6**

- Un aménagement des épreuves pourra être accordé aux candidat(e)s après l'envoi d'un certificat médical délivré uniquement par un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Celui-ci est envoyé avant la fin de la procédure d'inscription dans Parcoursup au directeur de Sciences Po Aix, président du jury.
- Pour obtenir ce certificat, les candidat(e)s, élèves du second degré, ou les élèves de classes préparatoires effectuent une demande en ce sens auprès du médecin intervenant dans l'établissement fréquenté.
- Les candidat(e)s inscrits à l'université s'adressent au médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

#### **ARTICLE 7**

- La candidate, Le candidat admis(e) à intégrer un Sciences Po/Institut d'Etudes Politiques à l'issue des épreuves et qui renoncerait à s'inscrire ne peut pas garder le bénéfice de son examen d'entrée pour l'année suivante.

#### **ARTICLE 8**

- Les candidat(e)s passent l'examen, dans la mesure du possible, dans le site d'examen du Sciences Po/Institut d'Etudes Politiques le plus proche du lieu de résidence renseigné dans Parcoursup.
- Les candidat(e)s de Guadeloupe, Martinique, Guyane, de La Réunion, de Polynésie Française et de Nouvelle-Calédonie passent l'examen d'entrée sur place (respectivement à Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Cayenne, Saint Denis de la Réunion, Papeete et Nouméa).
- Des sites d'examen sont ouverts pour les candidat(e)s des lycées français de l'étranger et les candidats locaux. La liste de ces sites est établie par convention avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) et est accessible sur le site <http://www.reseau-scpo.fr/>.

#### **ARTICLE 9**

- Seules les données numériques enregistrées dans l'application Parcoursup font foi.
- Elles sont gérées conformément au Règlement général de protection des données (RGPD). Par ailleurs, les informations relatives à leur traitement figurent dans les mentions légales de la plateforme Parcoursup.

## **2/ ACCES AUX SALLES D'EXAMEN**

#### **ARTICLE 10**

- Seul(e)s les candidat(e)s muni(e)s d'une pièce d'identité matérielle avec photo (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) et de leur convocation peuvent accéder à la salle d'examen.
- Les supports numériques, type smartphone, présentant une photo d'une pièce d'identité et/ou de la convocation ne sont pas acceptés.

#### **ARTICLE 11**

- Avant de rejoindre leur place, les candidat(e)s se dessaisissent de tout livre, document ou objet non autorisé pendant le déroulement de l'épreuve.
- Pendant la durée des épreuves, les téléphones ou appareils électroniques à mémoire ou de communications électroniques sont strictement interdits. Ils sont éteints et déposés à l'entrée de la salle.

#### **ARTICLE 12**

- Aucun(e) candidat(e) n'est autorisé(e) à pénétrer dans la salle d'examen une fois que l'examen a débuté.

### **3/ EMARGEMENT**

#### **ARTICLE 13**

- Lors de la remise de leurs copies, les candidat(e)s signent obligatoirement la liste d'émargement. A défaut, elles ou ils seront considéré(e)s comme défaillant(e)s.

### **4/ SORTIE DE LA SALLE D'EXAMEN**

SORTIE PROVISoire :

#### **ARTICLE 14 :**

- Les candidat(e)s qui souhaitent sortir temporairement de la salle ne peuvent le faire que séparément et accompagnés par un(e) surveillant(e). Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la première heure.

SORTIE DEFINITIVE :

#### **ARTICLE 15 :**

- Les candidat(e)s ne peuvent quitter définitivement la salle d'examen qu'une heure au plus tôt après le début de l'épreuve. Toute sortie est définitive.

### **5/ COPIES**

#### **ARTICLE 16 :**

- Les copies sont obligatoirement remises au surveillant. Elles ne sont pas laissées sur les tables.

#### **ARTICLE 17 :**

- Tout(e) candidat(e) présent(e) doit obligatoirement remettre une copie par épreuve, même s'il s'agit d'une copie blanche.

#### **ARTICLE 18 :**

- Une fois la durée autorisée pour l'épreuve écoulée, la candidate, le candidat doit obligatoirement remettre aussitôt sa copie, composée uniquement de la copie d'examen et des éventuels intercalaires. En cas de refus, la candidate, le candidat est considéré(e) comme n'ayant pas composé.
- Dès qu'elle ou il a rendu sa copie, la ou le candidat(e) n'est plus autorisé(e) à la consulter, ni à y insérer un document.

#### **ARTICLE 19 :**

- Il est interdit d'apposer un signe distinctif sur les copies. Les codes-barres fournis aux candidats le jour des épreuves sont obligatoirement collés sur la copie.
- En cas d'impossibilité d'identifier l'auteur de la copie (exemple: code-barres manquant), la note 0/20 est attribuée.

### **6/ DISCIPLINE**

#### **ARTICLE 20 :**

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, les pièces ou matériels permettant d'établir la réalité des faits sont saisis. Un procès-verbal est rédigé et signé par la candidate ou le candidat et la ou le surveillant. Si la candidate, le candidat refuse de signer, mention en est portée au procès-verbal. Une procédure disciplinaire pourra être engagée par le Directeur du Sciences Po/Institut d'Etudes Politiques

auquel est rattaché le centre d'examen dans lequel la candidate, le candidat passe les épreuves, dans les conditions prévues par le code de l'éducation.

- Tout(e) candidat(e) perturbant le bon déroulement de l' examen d'entrée pourra être exclu(e) de la salle d'examen par les surveillant(e)s.
- Un procès-verbal est rédigé et signé par la, le candidat(e) et la, le surveillant(e). Si la, le candidat(e) refuse de signer, mention en est portée au procès-verbal. Une procédure disciplinaire pourra être engagée par le Directeur du Sciences Po/Institut d'Etudes Politiques auquel est rattaché le centre d'examen dans lequel la, le candidat(e) passe les épreuves, dans les conditions prévues par le code de l'éducation.



### Création de nouvelles spécialités de 5<sup>e</sup> année

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

#### Exposé des motifs

Les étudiantes et étudiants de l'IEP ont la possibilité en 5<sup>e</sup> année de suivre une des spécialités du diplôme.

Deux de ces spécialités sont très proches et forment les étudiantes et étudiants à la gestion de projet à l'international, sur deux aires géographiques et culturelles. Il s'agit de Coopération et développement au Maghreb et au Moyen-Orient et de Gestion de projet, coopération et développement en Amérique Latine. Il est proposé de regrouper ces deux spécialités, et de dispenser ainsi aux étudiantes et étudiants intéressés des enseignements théoriques sur la gestion de projets, et de conserver une approche culturelle et géographique spécifique au sein de cette nouvelle spécialité.

Le développement de Sciences Po Lyon sur le campus de Saint-Étienne passe par un renforcement du 2<sup>e</sup> cycle. Il est proposé de créer une nouvelle spécialité en lien avec l'École nationale supérieure de la sécurité sociale et avec la future Chaire « innovation sociale » que souhaite développer Sciences Po Lyon sur le territoire stéphanois.

Il est proposé au conseil d'administration la création de deux nouvelles spécialités de 5<sup>e</sup> année du diplôme de l'IEP :

- Développement, ingénierie de projets et coopération à l'international
- Protection et innovation sociale des territoires.

Les maquettes pédagogiques des deux nouvelles spécialités seront intégrées dans le règlement des études et des examens de Sciences Po Lyon.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 6 décembre 2019,**

**Après avoir délibéré, a approuvé** la création de deux nouvelles spécialités de 5<sup>e</sup> année.

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER

**Maquette Spécialité PIST**  
**Propositions**  
**Année 2020-2021**

---

**COURS MUTUALISES (COPTER + PIST) = 87H**

---

<b>UE 1. PILOTAGE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>66 h</b>
<i>Les enjeux et le référentiel des projets de développement territorial</i>	<b>15h</b>
<i>Évaluation des politiques publiques locales</i>	<b>18h</b>
<i>Outils de pilotage :</i>	
- <i>Finances publiques locales et stratégies budgétaires</i>	<b>18h</b>
- <i>Marchés publics et développement durable</i>	<b>15h</b>

<b>UE 2. DEMOCRATIE LOCALE ET AIDE A LA DECISION</b>	<b>51h</b>
<i>Construire la décision politique</i>	<b>18h</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élus, administration et experts</li> <li>• Représentation, conflits et délibération</li> </ul>	
<i>Communication institutionnelle</i>	<b>18h</b>
<i>Lobbying et stratégie d'influence</i>	<b>15h</b>

---

**COURS SPECIALITE PIST = 316H**

---

<b>UE 3. DESIGN ET INGENIERIE DES POLITIQUES SOCIALES TERRITORIALES</b>	<b>117 h</b>
<i>Outils et méthodes de l'analyse territoriale (Méthodologie de projet et cahier des charges, collecte et usage des données, conduite d'entretiens, introduction à l'analyse stratégique)</i>	<b>30h</b>
<i>Diagnostic stratégique (outils et application)</i>	18h
<i>Participation et design des politiques publiques</i>	<b>21h</b>
<i>Stratégie et management de l'innovation sociale</i>	<b>15h</b>
<i>Initiation aux systèmes d'information géographique</i>	<b>15h</b>
<i>Prospective territoriale</i>	<b>18h</b>
<i>Marketing social</i>	<b>15h</b>

<b>UE 4. ENJEUX, ACTEURS ET ORGANISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES</b>	<b>90h</b>
<i>Les enjeux territoriaux des politiques sociales</i>	18h
<i>Les enjeux de la santé sur les territoires :</i>	24h
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Inégalités territoriales et accès aux soins</i></li> <li>- <i>Prévention et éducation en santé publique</i></li> <li>- <i>L'organisation territoriale de la santé (enjeux, politiques et outils)</i></li> </ul>	

- <i>Parcours en santé</i>	
<i>Les enjeux du vieillissement et de la perte d'autonomie sur les territoires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Sociologie du vieillissement et de la perte d'autonomie</i></li> <li>- <i>L'organisation territoriale de la prise en charge de la perte d'autonomie sur les territoires</i></li> <li>- <i>Parcours des personnes âgées en perte d'autonomie</i></li> </ul>	24h
<i>Les enjeux des inégalités sociales, urbaines et d'emplois :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Sociologie des inégalités</i></li> <li>- <i>Emplois et territoires</i></li> <li>- <i>Politiques de la ville</i></li> <li>- <i>Les opérateurs locaux des politiques sociales et d'emploi</i></li> <li>- <i>Parcours d'insertion et d'emploi</i></li> </ul>	24h
<b>UE 5. ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET TERRITOIRES</b>	<b>42h</b>
<i>Nouvelles formes d'économie (ESS, entrepreneuriat social,...) et de financement des activités d'utilité sociale</i>	21h
<i>Création d'entreprises et d'activités d'utilité sociale (contexte, méthodes et outils d'accompagnement)</i>	21h
<b>UE 6. RECHERCHE</b>	<b>46h</b>
<i>Méthodologie de la recherche</i>	<b>18h</b>
<i>Suivi collectif</i>	<b>6h</b>
<i>Anglais</i>	<b>22h</b>
<b>UE 7. APPRENTISSAGE</b>	<b>21h</b>
<i>Retour d'apprentissage</i>	21h

**Total heures : 403**

Développement, Ingénierie de Projets et Coopération à l'International (DIPCI)

Spécialité professionnelle		Nombre d'heures d'enseignement	Coefficient	ECTS
UE Enseignements de spécialité	UE Méthodologie et gestion de projets	108	4	7
	UE Ingénierie de financement de projets	47	3	5
	UE Acteurs et pratiques de la coopération et du développement	50	3	4
	UE Compétences linguistiques	40	2	4
	UE Module options (généraliste, Afrique, Monde arabe et AL)	55	3	5
UE <i>Expérience professionnelle / Recherche</i>			15	20
<b>Total Module de spécialisation</b>		<b>300</b>	<b>30</b>	<b>45</b>



**Charge de mission pédagogique 2019-2020**

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

Vu le référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants-chercheurs adoptés par le Conseil d'Administration Restreint dans sa séance du 3 juillet 2019,

**Exposé des motifs**

Le directeur propose de :

- confier à un enseignant-chercheur de droit une mission de réflexion sur l'opportunité, la faisabilité et le coût de la création d'une spécialité en « droit, politique et sécurité »
- d'accorder à l'enseignant-chercheur chargé de mission qui sera désigné par le directeur 12 HETD au titre du référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants-chercheurs.

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 21 septembre 2018, 6 décembre 2019**

**Après avoir délibéré a approuvé** la mission de réflexion sur la création d'une spécialité « droit, politique et sécurité » et l'attribution liée de 12 HETD au titre du référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants-chercheurs.

**Résultats des votes :**

**Membres présents ou représentés :** 28

**Pour :** 22

**Contre :** 6

**Abstention :** 0

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

Gilles LE CHATELIER



SCIENCES  
PO  
LYON

CA du 06 décembre 2019

Délibération n° M-20191206

### Attribution d'aides exceptionnelles à une étudiante

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université,

**Le conseil d'administration de l'IEP de Lyon dans sa séance du 06 décembre 2019,**

**Après avoir délibéré a approuvé** le versement sur le budget 2019 de l'IEP de :

Une aide exceptionnelle d'un montant de 650 € pour contribuer aux dépenses incompressibles (loyer, alimentation) durant le stage de 5<sup>ème</sup> année d'une étudiante boursière sur critères sociaux.

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 6 décembre 2019

Le président du conseil d'administration

Gilles LECHATELIER